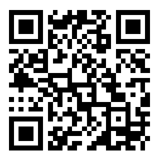
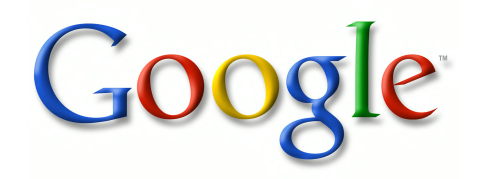
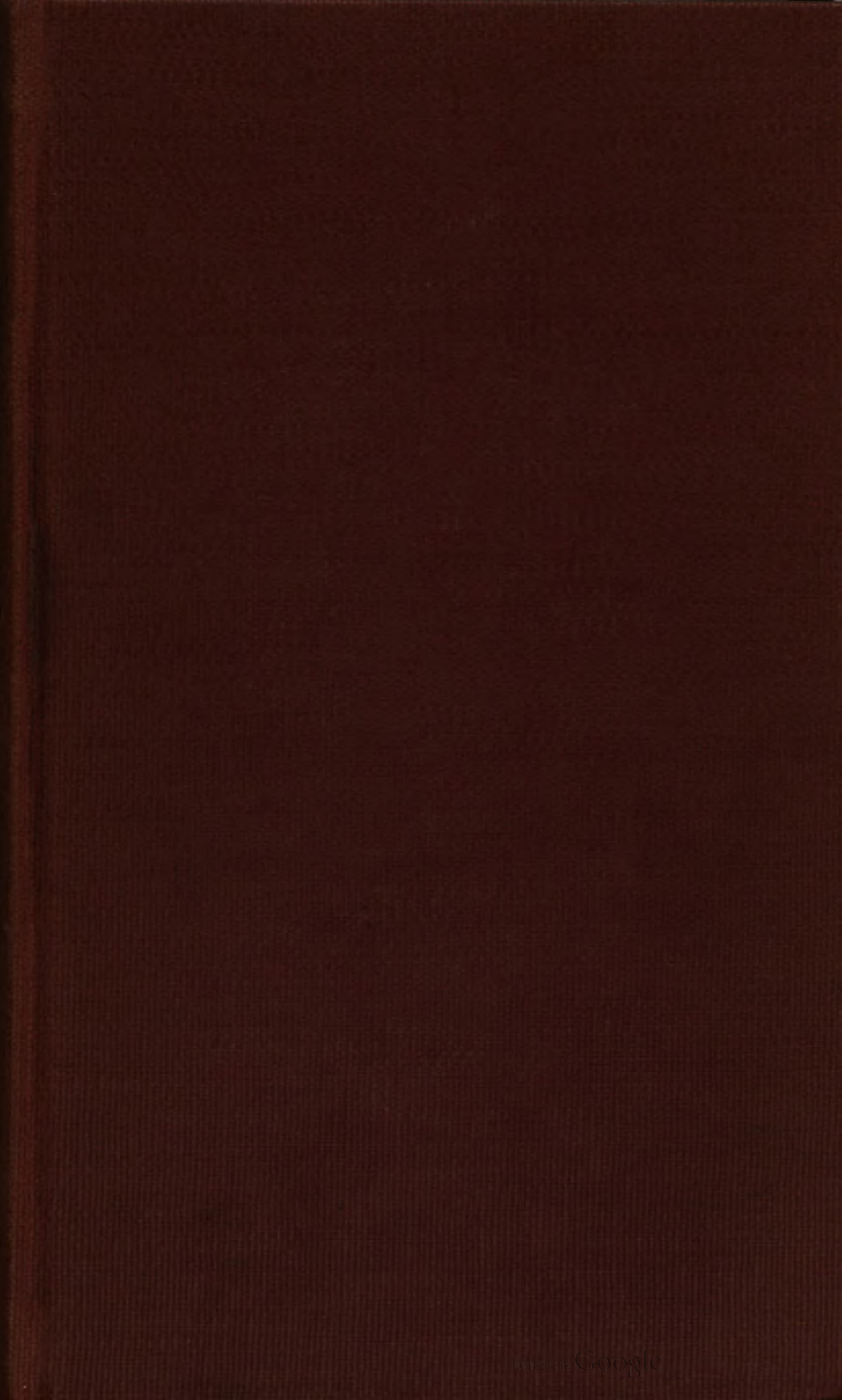
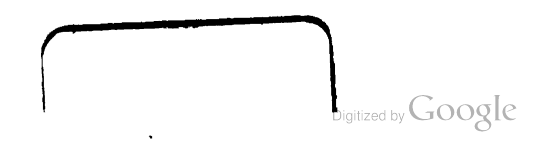



Google




Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS.

TOME XXX[e].

ARRAS,

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE A. COURTIN,

Rue du 29 Juillet.

1858.

ACADÉMIE D'ARRAS.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS.

TOME XXX.

ARRAS,

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE A. COURTIN,

Rue du 29 Juillet.

1858.

ALLOCUTION

Prononcée à l'ouverture de la Séance Publique de l'Académie d'Arras, le 26 août 1857,

Par le Colonel **RÉPÉCAUD**, Président.

MESSIEURS,

La réception d'un membre résidant de cette Académie, la lecture des rapports des Commissions qui ont eu à apprécier les œuvres des concurrens aux prix proposés par cette Société et la proclamation des noms des lauréats, tels sont les objets auxquels cette séance publique est spécialement consacrée.

La nécessité de restreindre la durée de cette séance, ne permettra pas de donner lecture d'un rapport sur les travaux de l'Académie; mais ce rapport sera inséré dans le XXXe volume de nos Mémoires, qui sera prochainement publié.

Le même motif m'empêchera de me conformer à un usage généralement adopté: je ne ferai pas de discours d'ouverture; mais ce que je n'aurai pas fait, en ce moment, comme Président, dans quelques instans j'aurai occasion de le faire au nom d'une Commission, en qualité de rapporteur.

En effet, j'avais l'intention de traiter, dans ce discours, le

même sujet que dans celui que j'ai eu à prononcer à l'ouverture de la dernière séance publique de cette Société : Je me proposais de parler, de nouveau, des découvertes scientifiques, sujet inépuisable, parce que les progrès de la science se succèdent avec une rapidité toujours croissante.

J'aurais eu à développer, particulièrement, ce que je n'ai pu signaler que succinctement en 1856, au sujet de la télégraphie électrique, et c'est ce que je ferai tout-à-l'heure en analysant deux Mémoires remarquables qui ont été adressés à l'Académie, et qui ont pour objet cette merveilleuse invention.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à ce que, dans le même discours, je disais sur le projet de percement de l'Isthme de Suez.

Après avoir discuté les principaux projets conçus, depuis l'expédition française en Egypte, pour établir une communication entre la Méditerranée et la Mer-Rouge, je donnais la préférence à celui des ingénieurs du vice-roi, fait sous la direction de M. de Lesseps ; mais non sans regretter l'abandon d'une conception plus hardie.

J'exprimais l'opinion qu'on ne devrait pas se borner à ouvrir, entre les deux mers, une simple communication ; mais opérer entr'elles une véritable jonction ; que l'œuvre grandiose et réellement utile qui, à juste titre, préoccupe l'Europe entière, ne doit pas consister dans l'ouverture d'un canal éclusé et à bief de partage, mais dans le percement absolu de l'Isthme, dans le creusement d'un détroit ou Bosphore.

J'essayais de prouver que cette opération, dont le résultat serait bien plus complet, aurait plus de chances de succès et de durée et coûterait moins, peut-être, qu'un canal éclusé destiné au passage des plus grands navires.

Lorsque je me permettais cette critique, on pouvait croire, et j'avoue que je croyais moi-même que le projet des ingénieurs du vice-roi avait obtenu l'entière approbation de la Commission internationale à laquelle il avait été soumis; on a donc pu me taxer de présomption; mais je puis dire maintenant qu'à l'époque où je hasardais mon opinion sur ce projet, la savante commission n'en avait pas encore terminé l'examen, et dans son rapport publié quatre mois plus tard, le rejet d'un canal éclusé et l'adoption d'un détroit sont fortement motivés.

Ajouterai-je que, sur un autre point, je me suis également trouvé d'accord avec la même Commission? En adoptant, pour le détroit, le tracé proposé pour la partie méridionale du canal, elle a changé ce tracé pour la partie septentrionale; elle a porté le débouché du détroit dans la Méditerranée, à vingt kilomètres à l'ouest du golfe de Péluse, de ce golfe où les uns prétendent que l'on rencontrerait des difficultés insurmontables dans le creusement et la conservation d'un chenal, où les autres conviennent que rien de favorable à l'établissement d'un port ne se présente. Ce débouché se trouverait ainsi vis-à-vis un îlot du grand lac Menzaleh, où sont les ruines de l'antique Tennis.

Le détroit traverserait donc ce lac, et c'est ce que je proposais, avec cette différence, cependant, que suivant le rapport de la commission, le lac Menzaleh, ne serait traversé qu'à une de ses extrémités, tandis que j'étais d'avis de le suivre dans toute sa longueur, pour porter le débouché du détroit à l'est du cap de Damiette.

Ce n'est pas sans motif que j'émettais cet avis: je pensais qu'à l'abri de ce cap, le chenal (d'ailleurs plus court) serait mieux garanti, sur une partie de sa longueur, contre les lames de fond qui, dans la direction du nord-ouest au sud-est, charrient des galets, dans cette partie de la Méditerranée.

En motivant mon opinion sur ce point, je n'ai pour but que de la justifier, je n'ai nullement la prétention de la soutenir contre la décision d'une commission d'hommes éminens et expérimentés qui ont étudié les localités, et à qui les renseignemens n'ont pas manqué. Je suis heureux de m'être trouvé d'accord avec eux, sur le principe du grand projet soumis à leur examen.

Par ces explications, Messieurs, j'ai cru devoir rassurer les personnes qui, comme moi, ont pu croire qu'une nouvelle voie maritime, entre l'Europe et l'Asie, ne serait ouverte que d'une manière incomplète, si non défectueuse; le projet définitivement adopté doit les satisfaire, et il s'exécutera, grâces à l'énergique persévérance de M. de Lesseps, malgré l'opposition de quelques intérêts égoïstes et mal entendus.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé à l'Académie d'Arras, dans sa Séance publique du 26 août 1857,

Par M. DAVAINE,

Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées du Pas-de-Calais.

MESSIEURS,

Lorsque j'appris de la bienveillante amitié de l'un de vous ma nomination comme membre de l'Académie d'Arras, ma première impression, qu'il me soit permis de le dire, a été en sentiment de surprise. J'ai vainement cherché dans ma carrière administrative les titres qui eussent pu me valoir cet honneur, et ma conscience me l'eût interdit comme une usurpation, sans quelques révélations aussi délicates que polies, aussi satisfaisantes pour l'Académie que flatteuses pour le récipiendaire. Votre place, m'a-t-on dit, était marquée parmi nous, par MM. les Ingénieurs en chefs du département, vos prédécesseurs à Arras. J'ai accepté avec empressement une explication qui me permettait d'assister sans confusion et sans trouble à vos savantes réunions. Mais je sens bien que là n'est pas finie ma tâche, et,

puisque vos règlements exigent que toute réception soit solennelle, c'est au public si justement difficile, quoique toujours indulgent, que pour justifier votre choix, je dois faire accepter aussi son interprétation. Cette tâche me sera d'autant moins pénible qu'il ne s'agira plus de l'homme, mais de l'institution. Le récipiendaire aura disparu pour faire place à l'Académie d'une part, et de l'autre à l'administration des ponts-et-chaussées.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous parler dignement de vous-mêmes; je ne pourrais vous rapporter que les impressions du dehors, les reflets affaiblis de vos propres lumières. Encore bien plus dois-je me garder de toute appréciation personnelle; mais en est-il besoin? Que vous soyez réunis par le goût de l'étude, que les lettres, les sciences et les arts soient l'objet constant de vos entretiens et de vos travaux, que l'amour du beau, la soif du vrai, et, comme conséquence, la réalisation du bien soient vos mobiles, qui ne le sait? Mais, en cela seul, si je ne me fais pas illusion, se trouvent bien des analogies en faveur de ma thèse. Le beau, le vrai, le bien, que des liens mystérieux rendent inséparables, quel glorieux centre de ralliement, quel éclatant drapeau! J'invoquerai l'histoire, Messieurs, et il me suffira de montrer que dès son origine et, par sa constitution même, le corps des Ponts-et-Chaussées y fut et devait y rester fidèle.

De ces trois graves sujets des préoccupations de tout esprit cultivé, celui qui nous touche le plus est le bien, et sa plus haute expression sera toujours à nos yeux le bien-être social. Or, ses mobiles les plus efficaces, quoique fort méconnus, ce sont nos corps administratifs.

Qui de nous dans les mémorables événements dont il fut témoin, n'a mille fois admiré la vitalité de l'Administration fran-

çaise, son impassibilité dans les bouleversements politiques, la régularité constante de sa marche au sein des révolutions, la sécurité de tous sous cette égide et les garanties inébranlables qu'y trouvent tous les droits civils. C'est que l'Administration en France est dévolue à des corps spéciaux, où la hiérarchie en fonde sur les services et le mérite, à l'exclusion des droits abusifs d'hérédité ou de vénalité. C'est que ces corps n'ayant rien en propre ne peuvent aspirer qu'à la réalisation du bien-être public, c'est que n'ayant que des attributions spéciales, ils ne peuvent ni se concerter ni agir isolément, et que, rouages habiles à fonctionner suivant l'impulsion reçue, ils peuvent bien la perpétuer quand le pouvoir sommeille ou s'éclipse, mais non la pervertir ; et, c'est à ce mécanisme savant qu'il faut, n'en doutons pas, attribuer le peu de traces que laisse sur notre sol heureux la plus extrême versatilité politique. Quoi de plus beau que cette constitution, qui ne l'admire! Eh bien, Messieurs, un de ses types les plus anciens et les plus féconds fut le corps des Ponts-et-Chaussées.

Sa création date de l'ancien régime. Comme toutes les institutions fortes, l'administration des ponts-et-chaussées est née de l'adversité. La royauté avait élevé trop haut la gloire de la France pour négliger les communications publiques ; des essais malheureux signalèrent ses premiers efforts ; l'un d'eux surtout eut du retentissement : elle avait confié au célèbre Mansart, surintendant des bâtiments du roi, la construction d'un pont sur l'Allier à Moulins ; la première pierre y avait été solennellement posée le 3 septembre 1705 ; le pont fut emporté par une crue, le 8 novembre 1710. L'habile architecte ignorait que des pieux battus dans le sable n'y atteignent qu'une profondeur très-limitée. On comprit alors que pour des travaux spéciaux, il fallait

des études spéciales et Desmarest créa le corps des Ponts-et-Chaussées.

Formé d'abord d'un petit nombre de sujets, il contribua pourtant, dans les beaux jours de la banque de Law, à donner un grand essor aux travaux publics ; la chûte du fameux système ne servit qu'à perfectionner, sous M. Dubois, le frère du cardinal, une institution dont on avait beaucoup à s'applaudir. Enfin en 1747, sous le ministère de M. de Trudaine, M. Perronet, premier ingénieur des Ponts-et-Chaussées, créa l'école où se recrutait le corps dès lors complètement constitué.

Voici comment s'exprimait, en 1759, un critique aussi indépendant qu'éclairé sur cette institution qui n'était déjà plus nouvelle :

« L'instruction y est ouverte à tous les aspirants qui ont des » attestations de bonne conduite ; l'examen et le discernement » assurent la préférence au plus digne ; la probité y est re- » gardée comme la première vertu, le savoir y est exigé » comme la seconde et il faut que l'amour du travail les étaie » toutes deux. Il n'y a point de corps où la subordination soit » plus sagement distribuée par la distinction des grades et des » fonctions, ni où la discipline soit mieux gardée. Il serait su- » perflu d'annoncer qu'en partant de si bons principes, on a » poussé très loin la réparation des chemins et que ces deux » dernières époques l'ont portée à un point auquel aucun em- » pire n'est jamais parvenu en si peu de temps avec de si mo- » diques secours. La construction d'un grand nombre de ponts » du premier et du second ordre ; les deux extrémités du » royaume unies par des communications praticables en tous » temps ; des voitures publiques établies sur les routes mêmes

» où il était dangereux de voyager à cheval, rendront ces tra-
» vaux aussi célèbres que chers à la postérité. »

A un siècle d'intervalle, la pompe de ces éloges fait sourire; le coche est aujourd'hui bien distancé par la locomotive et si l'on voulait chanter la gloire des communications actuelles, on ne manquerait pas de dire, et sans la moindre exagération, que d'un bout de l'Empire à l'autre, elles sont instantanées. Mais pour qui veut bien réfléchir aux vicissitudes des institutions humaines, à la lenteur des progrès, à l'énormité des abus qui, en 1759, pesaient sur toutes les branches de l'Administration publique, il y aura, dans une institution où la discipline est en honneur, où l'honneur est une partie du salaire, où le mérite décide seul de l'avancement, le germe, et ne l'ai-je pas déjà dit, la véritable origine des utiles réformes qui ont porté plusieurs branches de l'Administration publique en France à un si haut point de perfection.

L'analogie est la marche trop habituelle de l'esprit humain, pour que cette conjecture ait besoin d'autres preuves; au surplus, suivons l'histoire et nous prendrons la nature sur le fait.

En 1793, alors que nos institutions avaient été jetées en débris dans la fournaise d'où pouvaient sortir, soit le cahos, soit le magnifique mécanisme du gouvernement actuel, les écoles spéciales avaient été conservées; cependant, celle des Ponts-et-Chaussées, bien qu'expressément maintenue par la loi du 19 janvier 1791, n'existait plus que de nom; tous ses professeurs avaient disparu, car les élèves qui, selon l'ancien usage, en remplissaient l'emploi, avaient été envoyés aux armées comme officiers du génie; les autres établissements d'instruction publique, généralement confiés au clergé, avaient cessé de fonctionner; le vénérable directeur de l'école, le digne successeur

de Perronet, Lamblardie, fut effrayé d'une situation non moins menaçante pour la civilisation que pour l'Etat, il s'en ouvrit à Monge ; dès lors fut projetée la création d'une école préparatoire, non-seulement pour le service des Ponts-et-Chaussées, mais encore pour toutes les classes d'ingénieurs dont les connaissances devaient être à peu près communes. D'autres hommes non moins célèbres par leur patriotisme et leur savoir s'associèrent à cette généreuse pensée : ce furent Carnot, Prieur de la Côte-d'Or et Fourcroy.

Le sol était profondément labouré ; il appartenait à des savans d'y déposer une semence féconde.

L'école centrale des travaux publics répondit à leur attente ; elle eut avec l'école des Ponts-et-Chaussées, sa mère, des traits de ressemblance qui rappellent bien son origine. Ainsi les élèves répétiteurs y furent conservés ; les sentiments d'honneur furent encore mis en première ligne, le savoir, sur la seconde, et le mérite décida seul des positions. Mais l'extrême facilité de créer alors sur table rase permit de confier l'enseignement à des professeurs habiles et d'en étendre beaucoup le programme ; quelques années après, l'institution se modifia ; le nom d'école centrale fut supprimé et l'école Polytechnique se constitua à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui. Elle seule fournit, jusqu'à ces derniers temps, des sujets au corps des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées. Permettez-moi, Messieurs, une comparaison vulgaire : l'école des Ponts-et-Chaussées se trouva ainsi greffée sur un pied nouveau, dont les racines atteignaient tous les points du territoire ; ses fruits se perfectionnèrent de tous les progrès de la science, sans que sa sève en devint moins généreuse, et il en sortit de nouveaux et fertiles rejetons. Ainsi, du corps des Ponts-et-Chaussées et par ses soins, surgit, à son

image, l'institution des agents-voyers, qui trouvèrent dans le sein maternel des méthodes toutes créées et une organisation complète; ce sont aussi des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées qui, s'unissant à leurs camarades des mines, créèrent l'école centrale des arts et manufactures et offrirent à toutes les branches de l'industrie une riche pépinière d'ingénieurs instruits, en se donnant à eux-mêmes des rivaux dans la carrière des sciences et des arts.

La France ne fut pas égoïste; patronne généreuse de tous les progrès, elle confia à la Belgique, au Portugal, à l'Égypte, à la Grèce, et tout récemment à ses alliés, à ses ennemis de la veille, à la Turquie, à la Russie, des ingénieurs pour y organiser des institutions semblables aux siennes; elle ne se montra pas moins libérale envers les compagnies industrielles en faveur de qui elle voulut bien faire des concessions semblables. « Nous » pensions, disait un administrateur du chemin de fer d'Orléans, » que notre établissement devait nous entraîner dans d'énormes » difficultés et nous fûmes agréablement surpris de voir que tout » s'était réduit au choix d'un ingénieur; avec la question d'art » s'était trouvée résolue la question industrielle. » Des milliards ont été confiés depuis à des ingénieurs détachés, sans que jamais le scandale d'un enrichissement mystérieux soit venu démentir le critique de 1759.

Ainsi, le corps des Ponts-et-Chaussées contribua pour une large part au bien-être public, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Le besoin de savoir lui donna naissance, l'amour de la science le perfectionna, et l'on en trouve la découverte et l'application dans tous ses procédés, soit qu'il s'agisse d'assurer et de faciliter les transports sur des terrains accidentés, de natures diverses et au travers de tous les obstacles

que peuvent offrir les marais, les torrents, les fleuves; soit qu'il s'agisse de ces obstacles mêmes pour les faire disparaître au profit de la culture et de la santé publique, ou de les transformer en voies navigables, en canaux d'irrigation, en chutes puissantes et fécondes; soit que la marine réclame sur les côtes, souvent ingrates, des abris sûrs, et qu'il faille la guider par des fanaux infaillibles, ou la protéger en brisant la fureur des vagues; problêmes plus ardus, au point de vue de la science, et moins résolus encore, il faut en convenir, que les questions si justement admirées de la mécanique céleste.

Voilà, dira-t-on, pour l'utile et le vrai; mais le culte du beau?

Ah! Messieurs, souffrez un paradoxe: ne demandez pas aux Ponts-et-Chaussées des dépenses d'ornementation, des décorations accessoires, des sacrifices en faveur du coup-d'œil, de l'imagination ou de la vanité; ils dédaignent les apparences, la réalité seule les occupe; mais qu'arrive-t-il? c'est que la satisfaction sévères des convenances les plus rigoureuses a aussi sa beauté; il en est dans les lignes régulières des canaux et des routes bien dressées, dans leurs plantations si rationnelles, dans le contournement gracieux des obstacles naturels, dans la légèreté hardie de ces ponts aériens qui ne laissent apparaître aux regards étonnés que la trame presqu'invisible de leur système musculaire et jusque dans ces barres de fer mises bout à bout, comme guides aux locomotives, chef-d'œuvre d'analyse, où le problême des transports lourds et rapides est dégagé de toute entrave; il y a dans toutes ces œuvres, la beauté des solutions philosophiques, des résultats nettement et sobrement rendus d'un grand travail intellectuel, et c'est une méthode sublime, car on en trouve l'application constante, la seule parfaite, dans les merveilleux ouvrages du grand Architecte du monde.

J'ai dit paradoxe: ne serait-ce pas une erreur?

Je m'arrête, Messieurs; j'en ai dit assez pour justifier vos flatteuses prédilections. Entre les sociétés savantes et le corps des Ponts-et-Chaussées, il y a trop d'honorables analogies pour ne donner naissance qu'à une stérile sympathie: d'un côté, en effet, nous trouvons l'épreuve des concours, de l'autre celle des élections; d'une part le baptême de la science dans une école célèbre, de l'autre sa culture assidue; de part et d'autre des liens de confraternité intime cimentée par l'application la plus élevée des facultés humaines, le culte du vrai, du beau et du bien, d'autant plus sincère, qu'il est dépouillé d'intérêt et exempt d'ostentation.

RÉPONSE

de M. WARTELLE-DERETZ, Chancelier,

au Discours de M. Davaine.



MONSIEUR,

Les motifs que vous venez d'énoncer pour expliquer la distinction dont vous avez été l'objet, vous ont été inspirés par votre modestie, mais ils ne seraient pas suffisants pour justifier le choix de la Société.

Permettez-moi d'abord d'énumérer les conditions auxquelles doivent satisfaire les Académies de province pour remplir le but de leur institution et rendre les services que le public est en droit d'exiger de ces sociétés. J'indiquerai aussi les qualités que doit posséder chacun des membres pour que son concours soit efficace et contribue, pour sa part, au développement des lumières et à la prospérité du pays.

Ce n'est pas assez de réunir des documents épars, d'interroger d'anciennes chartes et de vieilles chroniques, de compléter les

monuments élevés à l'histoire et à la philosophie; il ne suffit pas d'encourager les littérateurs et les poëtes de notre époque, en les conviant à des concours, où la palme promise a moins de valeur que la proclamation solennelle des noms des vainqueurs et la publicité donnée à des productions qui se distinguent de la ligne ordinaire; pour tous ces travaux qui exigent des investigations longues et minutieuses, il se trouve des hommes érudits, consciencieux, infatigables, qui consacrent tous leurs loisirs à l'étude de ces diverses branches des connaissances humaines; la botanique, l'histoire naturelle, la minéralogie, l'histoire de la nature en général a aussi des adorateurs zélés et fervents.

Cette nomenclature des sciences spéculatives est bien incomplète, et, sans vouloir nous livrer à une énumération qui nous entraînerait trop loin, nous indiquerons encore sommairement le patronage que les Académies doivent exercer pour introduire et vulgariser, chacune dans leur localité, les découvertes utiles, les améliorations et les perfectionnements que chaque jour voit éclore dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans l'économie politique et administrative; c'est aux sociétés savantes qu'il incombe d'étudier toutes ces questions pour ne recommander que ce qui est vraiment bien, et en même temps pour combattre les utopies et même les innovations souvent séduisantes en théorie, mais qui ne supportent pas l'épreuve de la pratique et ne produisent trop communément que de déplorables déceptions.

Il faut donc que chaque Académie renferme dans son sein des hommes à qui toutes les questions soient familières; c'est à cette condition que les avis qu'elle émettra acquerront de l'autorité, et qu'elle pourra réellement rendre d'importants services. Heu-

reusement, l'amour de l'étude et le désir de se rendre utile, sont des stimulants assez puissants pour que les Académies puissent, sans trop de difficulté, combler les vides qui se produisent dans leurs rangs; cependant, il faut bien reconnaître que l'étude des sciences exactes ne semble pas exercer la même séduction sur les hommes les plus avides de savoir et d'instruction; et cependant, par une singulière contradiction, au moins apparente, on rend hommage aux hommes qui se sont spécialement dévoués à son étude, on les décore à cause de cela du nom de savants, ainsi que les corps auxquels ils appartiennent.

Sans doute les anciens élèves de l'école Polytechnique ont fait une étude approfondie des diverses branches des connaissances humaines, autres que la chimie, la physique et les mathématiques; mais ces connaissances sont pour eux comme accessoires, ils n'y prétendent pas une supériorité incontestable; c'est aux sciences exactes et aux applications qu'ils en ont su faire, qu'ils doivent l'espèce de prestige qui les suit dans toute leur carrière; c'est que, pour les mathématiques, l'imagination la plus riche, l'intelligence la plus brillante, les facultés les plus heureuses et les plus fécondes ne peuvent suppléer à des études préalables, méthodiques, fort longues et fort arides. D'un autre côté, c'est aux hommes qui se sont voués à ces laborieux travaux que l'on doit l'explication des phénomènes physiques, de la composition et des propriétés des corps, et, par suite, une foule de découvertes heureuses et d'applications fécondes pour le bonheur des peuples et les progrès de la civilisation. Du dix-neuvième siècle, datera certainement, sinon une régénération, au moins une transformation dans la vie, dans les mœurs, dans les relations de l'humanité tout entière, et ce ne seront pas les idées

nouvelles, émises dans les sciences spéculatives qui auront amené ce résultat, l'honneur en reviendra tout entier aux découvertes modernes dues à l'étude des sciences exactes.

Aussi, l'Académie d'Arras mettait un grand prix à s'attacher un homme qui a fait des mathématiques l'objet de ses études spéciales, et qui, à une solide instruction, joint une expérience consommée; elle est heureuse de s'associer un collègue dont les conseils, aussi bienveillants que dévoués, lui seront d'un aussi grand secours que son érudition.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE DE 1856,

Fait par M. l'Abbé ROBITAILLE,

Au nom d'une Commission composée de MM. d'HÉRICOURT, HABBAVILLE, LAROCHE, PROYART, ROBITAILLE,

Et dont les conclusions ont été adoptées le 9 janvier 1857.



MESSIEURS,

L'Académie, en donnant pour sujet du concours de 1856 l'*Étude de Monseigneur de Pressy, sa vie et ses écrits,* n'avait pas la pensée d'arracher à l'oubli une mémoire qu'une éminente sainteté et un profond savoir ont rendue impérissable. Elle savait que son souvenir est vivant, non-seulement sur cette terre qu'il arrosa de ses sueurs, féconda de ses travaux et enrichit de ses bienfaits, mais encore dans la France entière, où ses vertus sont en vénération et ses écrits justement appréciés par les hommes solidement instruits.

Mais en reconnaissant que de nombreuses sympathies se réunissent autour du nom de l'ancien évêque de Boulogne, elle ne se dissimulait pas qu'il manquait encore d'historien. Il avait eu, il est vrai, un éloquent panégyriste dans M. l'abbé Coquatrix, et, pour un évêque ordinaire, la postérité n'eût rien demandé de plus. Mais Mgr de Pressy était un prélat remarquable par les grandes choses qn'il avait faites pendant son épiscopat semi-séculaire, et plus encore peut-être par les savants écrits qu'il avait laissés.

Quelques fleurs jetées sur sa tombe, quelques louanges sorties d'une bouche amie, ne pouvaient pas payer la dette de nos contrées envers un homme qui en était une des gloires les plus pures. On ne saurait tout dire, en effet, dans un éloge funèbre, parce que les limites en sont nécessairement restreintes, et que, prononcé immédiatement après la mort de celui auquel il s'adresse, il n'est que le premier jet d'une pensée dont le développement complet sera l'œuvre du temps et de la réflexion, surtout quand il s'agit d'une vie qui touche par tant de côtés aux intérêts les plus graves, et d'ouvrages nombreux dont le mérite ne pouvait être parfaitement apprécié que par la postérité.

Aussi, malgré la valeur incontestable du travail de son vicaire général, l'ancien évêque de Boulogne n'était pas suffisamment connu. Certains préjugés peu favorables, habilement répandus par des hommes dont il avait combattu les doctrines, avaient même laissé ça et là des traces profondes. Si jamais la calomnie n'avait osé attaquer sa vie si sainte, ni ses intentions si droites, du moins, elle avait essayé de jeter de l'ombre sur ses grandes qualités et de rabaisser le mérite de ses ouvrages. Des gens honnêtes s'étaient laissés prendre à ce piége. Ils croyaient que le vénéré prélat avait plus de bonne volonté que de lumières,

plus de zèle que de perspicacité. Ils ajoutaient que ses écrits, remplis d'idées systématiques, étaient diffus, obscurs, dangereux, opposés à la saine philosophie et aux doctrines de l'Église.

Le judicieux auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique au XVIII*e *siècle*, avait émis des doutes sur la justesse de quelques-unes de ses assertions. Cette critique, admise sans contrôle par les biographes, prit sous leur plume des proportions plus grandes, et se transforma, en descendant les années, en une accusation assez sérieuse pour effrayer les esprits timides, et rendre suspecte la foi du saint évêque de Boulogne.

D'autres le blâmaient d'avoir innové en matière de liturgie, sans l'autorisation du Souverain Pontife. La suppression de plusieurs fêtes, et la révision du propre des saints du diocèse leur paraissaient des énormités condamnables. En sorte qu'il était simultanément en butte aux attaques des ennemis de la religion, dont il se montrait un des plus habiles adversaires, et aux reproches de ces zélateurs, qui ne veulent pas compter avec les coutumes séculaires et les exigences des temps.

Il fallait débarrasser la vérité des nuages amassés autour d'elle par des hommes intéressés à ternir la gloire de l'illustre prélat et par ces écrivains légers, qui font de l'histoire à l'aide de ciseaux, au lieu de remonter aux sources et de discuter les témoignages. Il fallait mettre Mgr de Pressy dans son véritable jour et lui restituer ses traits défigurés par l'injustice et la prévention. Ce but ne pouvait être atteint que par une étude approfondie des documents de l'époque et en particulier de ses ouvrages, où sont consignées, à côté des actes de son épiscopat et de sa vie privée, ses doctrines religieuses et philosophiques. Tel était le sens du programme de l'Académie.

Nous sommes heureux de vous dire, Messieurs, que son appel a été entendu. Deux mémoires lui ont été envoyés sur la vie et les œuvres de l'ancien évêque de Boulogne, tous deux étendus, sérieux, savants et véritablement dignes de l'importance du sujet, bien que d'un mérite inégal. Les concurrents ont lu attentivement tout ce qui est sorti de sa plume féconde, comme il est facile de s'en convaincre, en parcourant leur travail, qui n'est qu'une série de passages extraits de ses volumineuses compositions. Sans doute, l'oraison funèbre du prélat, les chroniques inédites et les traditions locales, lorsqu'elles semblaient authentiques, n'ont pas été négligées; mais ses écrits sont la source principale, où ils ont puisé leurs matériaux et ces traits caractéristiques, qui font de Mgr de Pressy une des plus belles figures du dernier siècle, considéré comme évêque, comme apologiste et comme auteur ascétique.

Sous ce triple aspect il se montre véritablement grand dans leurs pages, remplies de recherches consciencieuses, et empreintes d'un sentiment de profonde vénération. L'Évêque y paraît constamment animé du désir de s'immoler à la gloire de Dieu et au bien des âmes par la pratique de la charité et le sacrifice de lui-même. Ces heureuses dispositions, qu'il avait cultivées au sein d'une famille encore plus distinguée par ses nobles vertus, que par sa haute position sociale, se développent pendant son éducation cléricale, au séminaire de St-Sulpice, brillent avec éclat au début de sa carrière ecclésiastique et l'accompagnent jusqu'au dernier soupir de sa vie

Ses premiers soins, en prenant possession de son siége, se tournent vers son clergé. Déjà il avait eu l'occasion de le connaître, étant depuis quatre ans vicaire-général de son prédécesseur; néanmoins, avant de lui communiquer ses vues, il le

réunit en synode, pour l'interroger sur l'état du diocèse. Cette marche naturelle lui permet de traiter avec prudence les intérêts de la religion et ceux de son église en particulier; de tracer à ses coopérateurs des règles propres à former leur vie intérieure, à exciter leur dévouement, à coordonner leurs efforts et à fortifier leur action sur les peuples. Il établit ensuite pour eux des retraites régulières, où il les encourage par la douceur et la force de ses exhortations et les édifie par sa présence aux exercices qu'il suit avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Il se fait surtout remarquer dans son administration par un coup-d'œil sûr et par un zèle infatigable. De là cet empressement à s'entourer d'hommes distingués par leurs qualités éminentes; cette discrétion dans le choix des sujets destinés aux cures; ces examens préparatoires; ces concours et ces conférences d'où naissent l'émulation, le goût de l'étude et l'amour du devoir ; ces instructions pastorales pour le carême de chaque année, dont il introduit l'usage, inconnu avant lui, dans le diocèse ; ces avis fréquents, envoyés à ses prêtres, pour les éclairer dans les circonstances graves ; ces tournées épiscopales, où il se montre à la fois observateur habile, réformateur prudent, sage conseiller, et père affectueux. De là encore cet ensemble d'institutions, qui sont en même temps la base et l'aliment de la vie sacerdotale, et comme le code du clergé, je veux dire, les statuts synodaux, le rituel et le catéchisme. Dans ces œuvres diverses le prélat fait preuve d'une science théologique aussi sûre qu'étendue, d'une connaissance profonde des lois de l'Église, qui le mettent en garde, d'un côté, contre un relâchement condamnable, et de l'autre, contre une sévérité désespérante ; d'un tact exquis, qui lui donne ce langage bienveillant, d'où

sont bannies les expressions dures et les formes trop impératives, enfin d'une grande souplesse d'esprit, à l'aide de laquelle il s'élève aux plus hautes considérations et s'insinue sans efforts dans la raison naissante de l'enfance.

La législation cléricale était complétée ; mais il manquait un établissement destiné au recrutement de la tribu sainte. Boulogne n'avait pas de petit séminaire ; et depuis l'avénement de Mgr de Pressy au siége épiscopal de cette ville, des circonstances diverses avaient mis obstacle à sa fondation. Il lui fut enfin donné de réaliser cette œuvre importante, à laquelle il consacra personnellement une somme de cent cinquante mille francs, et qu'il regardait avec raison comme le couronnement de son organisation diocésaine.

En formant son clergé à la science et à la perfection de son état, le saint évêque travaillait d'une manière efficace au bien spirituel de ses ouailles. Il savait que, malgré son dévouement, le premier pasteur ne peut entrer en relation avec elles qu'à de rares intervalles, tandis que la mission du prêtre le met chaque jour en contact avec la portion du troupeau confiée à ses soins, et lui donne sur elle une influence plus directe et plus puissante. Aussi comptait-il sur ses chers coopérateurs pour l'extension du règne de Dieu et l'avenir religieux de ses diocésains.

Cependant il saisissait avec bonheur toutes les occasions de multiplier ses rapports avec son peuple bien aimé. C'est pour cela qu'il fit huit fois la visite de toutes les paroisses de son diocèse, et que dans ses courses apostoliques il ne se contentait pas de faire entendre sa voix du haut de la chaire, mais s'entretenait avec toutes les personnes dont les fonctions ou la position sociale les mettaient à même de procurer le bien des âmes et d'améliorer la situation matérielle des localités. Il interrogeait

lui-même les enfants, pour connaître leur degré d'instruction; il étudiait les besoins et recherchait la source des abus, afin d'apporter le remède au mal, montrant partout une sagesse consommée et une bienveillance qui lui gagnait tous les cœurs.

Revenu de ses tournées de confirmation, il ne perdait pas de vue ceux qu'il venait de visiter. Il composait pour eux ces mandements, ces instructions, ces livres, ces prières remplies d'onction, où son âme aimante s'épanchait tout entière, et leur communiquait la flamme de l'amour divin, dont elle était dévorée; il établissait de pieuses pratiques, et entre autres le souvenir de la passion du Sauveur, la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, et l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, qui ont servi de modèle à plusieurs diocèses.

Le même motif de se rapprocher d'eux le portait à prêcher souvent dans sa cathédrale, à entendre les confessions et à administrer le baptême aux enfants, dont les parents en exprimaient le désir. Cette disposition le retint constamment dans son diocèse, qu'il ne quitta que cinq ou six fois pendant son long épiscopat; et encore cet éloignement, toujours très-court et déterminé par des causes graves, coûtait beaucoup à son cœur.

Mais il avait une prédilection marquée pour les pauvres, c'étaient-là, on le voyait, ses amis et ses enfants privilégiés. On lira avec un vif intérêt le récit touchant des immenses aumônes qu'il distribuait par lui-même ou par ses curés, auxquels il envoyait des sommes considérables, surtout dans les calamités publiques.

Cette charité inépuisable, ce dévouement aux misères de l'humanité, qui s'étendaient au-delà des limites du diocèse, et jusqu'en Algérie et en Amérique, prenaient leur source dans une grande élévation de pensée et dans cet oubli profond de lui-même, qui se peignait dans toute sa vie. C'est là ce qui explique

la facilité de son commerce, la simplicité de ses habitudes, la modestie de son train, la pauvreté de son ameublement et la frugalité de sa table, en dehors des exigences de son rang. Depuis son entrée dans sa ville épiscopale, où il se déroba à toute distinction honorifique, prenant possession de son église sans aucun éclat, jusqu'au jour où il expira dans une chambre, contenant pour tout mobilier, un pauvre lit, une table, deux chaises et un petit crucifix, il témoigna un grand mépris pour tout ce qui n'intéressait que l'honneur de sa personne, sans toucher au bien de la religion ou au bonheur de son troupeau.

Aussi, on verra sans étonnement le pardon magnanime qu'il accorde à son assassin, les efforts qu'il fait pour l'arracher au supplice et les bienfaits qu'il verse sur sa malheureuse mère, tandis qu'il déploie une juste sévérité contre quelques prêtres attachés à des doctrines hérétiques, et rebelles aux ordres du chef de l'Eglise. Dans le premier cas, lui seul est en cause; dans le second, au contraire, il s'agit de la gloire de Dieu et du salut de ses frères: Voilà le secret de cette indulgence, qui va jusqu'à une espèce d'excès, et de cette fermeté qui ne transige pas avec le devoir.

Ces mesures équitables, mais empreintes d'une certaine rigueur opposée à son caractère, et qui excitèrent de nombreuses plaintes de la part des Jansénistes, prouvent son zèle pour la pureté de la doctrine et son attachement au Siége Apostolique, auquel, à l'exemple de Bossuet, il était lié par le fond de ses entrailles, comme il aime à le répéter dans ses écrits. Aussi, pour peu qu'on réfléchisse sur sa conduite en matière de liturgie, on conviendra qu'il a usé avec une extrême réserve de priviléges admis alors comme incontestables par les plus savants et les plus saints évêques de France, et dont l'exercice ne pro-

voquait aucune réclamation de la part de Rome, plus indulgente, il faut le dire, et plus sage que plusieurs de ses défenseurs.

Il donna de nouvelles preuves de son entière soumission aux décisions du Souverain Pontife, dans une circonstance solennelle. Appelé à représenter la province dans l'assemblée du clergé, en 1760, il exerça une salutaire influence sur les esprits, profondément divisés, dans des matières, où était engagée l'autorité du Saint-Siége. Il s'agissait de poser les questions à leur véritable point de vue, d'éclairer les doutes, de dissiper des préventions nombreuses et de faire adopter une résolution conforme aux saines doctrines. Ce résultat si important fut l'œuvre de Mgr de Pressy. Il composa, à cette occasion, un Mémoire remarquable, auquel sa modestie l'empêcha de mettre son nom, mais dont on ne doutera pas qu'il ne soit l'auteur, quand on aura lu les Mémoires que nous avons sous les yeux. Cet ouvrage fit une profonde impression sur les prélats réunis à Paris et prévint les déchirements dont on était menacé à cette époque critique. C'est un magnifique triomphe dû à l'ascendant des vertus et de la science de l'ancien évêque de Boulogne.

Mais un évêque n'est pas seulement le représentant des intérêts divins dans les affaires religieuses. Par la nature de sa mission il se trouve souvent en face des situations sociales les plus diverses et les plus délicates. Il ne peut demeurer étranger au mouvement des idées, ni aux faits qui en découlent, sans compromettre les succès de son ministère et les droits sacrés de l'Église. Mgr de Pressy le comprit. C'est pourquoi, malgré son profond respect pour l'autorité séculière, il n'hésita pas de réclamer contre les empiètements d'un corps, dont la puissance mettait quelquefois en échec le pouvoir royal lui-même, sans s'inquiéter des suites de sa courageuse démarche. Deux de ses

mandements, relatifs à ces démêlés, furent supprimés par le parlement, blessé au vif par la force de ses représentations. Mais ces rigueurs ne purent lui faire changer sa ligne de conduite, parce qu'il était un de ces hommes qui regardent comme un devoir de proclamer la vérité, alors même qu'on s'efforce de l'étouffer, comptant pour peu d'être blâmé par ceux dont il signalait les vexations et par ces caractères faibles qui approuvent tout pour ne pas compromettre leur repos.

A cette indépendance, inséparable d'une conscience droite et éclairée, il joignait une sage appréciation des besoins de l'époque. Il lui paraissait dur de supprimer les fêtes célébrées dans son diocèse de temps immémorial; mais il crut devoir faire ce sacrifice aux circonstances où il se trouvait; remarquant, d'un côté, qu'elles étaient désormais peu respectées par les fidèles, et, de l'autre, que les pauvres n'avaient pas trop d'une semaine habituellement pour gagner leur pain quotidien. Vingt-cinq ans plus tard, Pie VII justifiait sa conduite, en souscrivant au concordat de 1801, où toutes les fêtes sont supprimées, à l'exception de quatre.

Ses idées sur la meilleure forme de gouvernement, sur l'organisation des secours et sur l'extinction de la mendicité, ne différaient pas de celles que nous avons aujourd'hui. On est étonné, en lisant ses ouvrages, de voir combien il avait sérieusement médité les diverses questions sociales qu'on a tant agitées depuis.

Ce qu'il pensait de la scolastique est une nouvelle preuve de la rectitude de son jugement et de son éloignement pour toute espèce de parti pris. Aujourd'hui, les uns blâment tout dans le moyen-âge; les autres y approuvent tout, sans distinction. Ce sont là deux extrêmes à éviter. La scolastique est une science

utile et même nécessaire quelquefois pour élucider les doutes, fixer les doctrines au sein des écoles rivales et défendre la vérité contre les attaques de l'hérésie et du sophisme. Mais on peut en abuser comme l'ont fait certains écrivains du moyen-âge et des temps postérieurs, et c'est cet abus que blâme avec raison Mgr de Pressy.

Depuis longtemps déjà, le judicieux prélat considérait avec frayeur la marche des événements et le mouvement des esprits. Il en mesurait la portée et en redoutait les suites, ainsi que plusieurs de ses mandements l'attestent. Néanmoins, il ne désespérait pas du salut de la patrie. Persuadé que tout citoyen doit à l'État son loyal concours, et croyant à une représentation nationale sérieuse, au moment de la réunion des États généraux, il présida à la rédaction des cahiers que son vicaire général, nommé député du clergé, devait porter à l'assemblée. Ces cahiers contenaient des aperçus intéressants et des projets d'améliorations en matières religieuses; mais il était facile d'y découvrir l'esprit de conciliation dont il était animé. Ses idées, à cet égard, allaient si loin, qu'il rendit à Dieu de solennelles actions de grâces d'avoir inspiré à la noblesse et au clergé assez de désintéressement pour renoncer à leurs priviléges, dans l'intérêt de la paix. Il y avait sans doute de l'illusion dans les espérances du généreux prélat. Mais cette illusion, il faut l'avouer, prenait sa source dans les plus nobles sentiments du cœur humain, puisque l'acte du 4 août l'atteignait au double titre d'évêque et de gentilhomme, et que, si la patrie avait pu être sauvée, elle l'eût été infailliblement par de tels sacrifices. Ce zèle pour le bien public l'accompagna jusqu'à ses derniers moments, car la mort le surprit lorsqu'il s'occupait d'un grand travail destiné aux membres de l'Assemblée nationale.

Cette esquisse de la vie de Mgr de Pressy, Messieurs, suffit pour marquer sa place, comme évêque, dans le XVIIIe siècle. Considérons-le maintenant comme apologiste, et essayons, en suivant toujours les auteurs des Mémoires, de lui assigner son rang parmi les défenseurs de la religion chrétienne.

Ce qui lui mérite ce titre, c'est son ouvrage sur l'accord de la foi et de la raison dans les mystères du christianisme, dont M. l'abbé Migne, éditeur de ses œuvres complètes, en 1842, disait: « Jamais des prières si universelles et si instantes ne » nous étaient venues pour la réimpression d'un ouvrage, » comme pour celui dont il s'agit. »

L'éminent auteur se propose surtout de réfuter les objections de Bayle et de Rousseau, dont les systèmes, selon lui, auront de nombreux partisans, tandis que la philosophie de Voltaire ne laissera aucune trace après elle. Cette opinion, étrange pour les esprits superficiels, dénote une connaissance profonde des doctrines philosophiques et de leur action sur l'intelligence humaine. En effet, que Voltaire étonne par la fécondité de son talent, on en convient; qu'on lui assigne une place distinguée parmi les poètes français, c'est justice; que sa plume ait été susceptible d'écrire l'histoire, s'il avait eu moins de préjugés, on l'accorde encore. Mais qu'on en fasse un philosophe, dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire un penseur, ayant un ensemble d'idées, un corps de doctrines, un système avec son point de départ, sa méthode et ses formules scientifiques, c'est chose impossible. A-t-il fait école? A-t-il appartenu à quelqu'une des écoles antérieures ou contemporaines? A-t-il touché aux rudiments de la science, ou s'est-il élevé à de hautes considérations métaphysiques? Il a écrit, il est vrai, sur les matières religieuses et philosophiques; il a ses travaux bibliques et son

dictionnaire ; il y manie avec habileté l'ironie, le sarcasme et le blasphème ; mais nuls principes fixes, nulles doctrines suivies, nul dogmatisme raisonné; ses convictions en philosophie étant aussi incertaines, aussi vacillantes qu'en religion. Il peut donc avoir des imitateurs, mais non des disciples ; aussi, quand de nos jours, on parle de la philosophie de Voltaire, c'est pour signaler l'impiété railleuse, ou du moins l'indifférentisme religieux.

Il n'en est pas de même de Bayle et de Rousseau. Tous deux sont d'une école très-connue. Leur symbole, avec de légères nuances, est celui du rationalisme pur, excluant tout élément surnaturel, toute intervention d'une intelligence supérieure à celle de l'homme, et rejetant comme absurde ce que la raison ne peut saisir par ses seules lumières. D'où suit la négation absolue de toute religion fondée sur la révélation divine, et, par suite, des mystères qui sont l'objet de la foi. Le savant évêque de Boulogne comprenait la puissance d'une philosophie qui flatte l'orgueil humain et s'adresse directement à ses instincts d'indépendance intellectuelle dont il est le jouet. Il était témoin des ravages qu'elle causait au sein des écoles comme dans les rangs les plus élevés de la société et il en prévoyait les suites à jamais funestes pour les générations à venir.

S'est-il trompé dans ses douloureuses prévisions? Le système suivi par ces deux hommes célèbres n'est-il pas encore celui des philosophes modernes? N'est-il pas le fond des théories les plus accréditées? L'éclectisme, le panthéisme, le progrès indéfini, les conceptions transcendentales, mythiques ou symboliques, importées d'Allemagne en France, et renouvelées des anciennes théogonies orientales, qu'est-ce autre chose que la raison, rejetant tout criterium de vérité, pris en dehors d'elle-même, et par conséquent tout élément surnaturel dont la source est placée

dans la révélation divine ? Et cet enseignement n'a-t-il pas fait une telle impression sur une foule d'hommes de notre siècle, qu'ils croient apercevoir un antagonisme radical entre la raison et la foi ?

Voilà le mal que signalait le vigilant évêque et auquel il voulait apporter un remède, ou du moins opposer une digue, par son ouvrage apologétique. Il y consacra vingt années de sa vie et eut pour but de réconcilier la raison avec la foi dans les mystères du christianisme ; la Création, la Trinité, l'Incarnation, l'Eucharistie, la prédestination, les peines de l'enfer et les autres. Cette tâche était difficile, délicate et même dangereuse ; mais il la remplit avec un talent remarquable. En lisant son livre, on est frappé de l'étendue de son érudition, et de sa parfaite connaissance des systèmes et des objections de ses adversaires, qu'il expose avec candeur et réfute avec force. Dans ses recherches consciencieuses, il a tout mis à contribution : les livres saints, les pères de l'église, les théologiens, les philosophes anciens et modernes, la physique, la chimie, les mathématiques et la géométrie, lui ont fourni des comparaisons ingénieuses, des aperçus profonds et des démonstrations inattaquables. Aussi son ouvrage est un répertoire de tout ce qui a été écrit sur ces matières, à diverses époques, et un arsenal rempli d'armes victorieuses dont on peut faire usage dans toutes les luttes de la religion contre le rationalisme. Tel est le jugement qu'en ont porté une foule d'hommes distingués par leurs lumières, et qui suffit à lui seul pour le venger des critiques et des accusations dont il a été l'objet.

Ses adversaires, on le conçoit, ne lui pardonnaient pas d'avoir battu en brèche leurs brillantes théories et d'en avoir montré le vide à l'aide de la raison elle-même, qu'ils invoquaient pour uni-

que règle de certitude. Ne pouvant détruire son argumentation toujours rigoureuse, ils s'en prirent à son style qu'ils accusèrent de diffusion et d'obscurité; ils incidentèrent sur les comparaisons dont il se servait, et les vouèrent au ridicule, trouvant plus facile de plaisanter que de raisonner sérieusement.

Des gens honnêtes, effrayés de la part que l'Évêque de Boulogne faisait à la raison, leur vinrent en aide, en disant que sa méthode était nouvelle, sa manière trop savante, trop au-dessus des masses, et même de beaucoup d'hommes intruits; ce qui rendait son livre inutile aux fidèles. Ils ajoutaient qu'en approchant si près du flambeau de l'intelligence les mystères de la foi, il les rabaissait au niveau des conceptions humaines et s'exposait à en altérer la nature. Plusieurs allaient jusqu'à soutenir qu'en certains points de doctrine, et spécialement en ce qui regarde les peines de l'Enfer, il avait des opinions contraires à celles de l'Église. Mais, pour peu qu'on se livre à l'examen de ces divers reproches, dont les docteurs et les théologiens les plus savants n'ont même pas été à l'abri, il est facile d'en apercevoir la faiblesse et l'injustice.

D'abord, on a évidemment exagéré les imperfections du style de Mgr de Pressy; mais, quand elles seraient aussi grandes qu'on le suppose, ne peut-on pas les expliquer par la nature du sujet qu'il traite, par l'énorme difficulté de se faire comprendre dans des matières si abstraites et qui se prêtent si peu à l'élégance du langage? Sans vouloir, d'ailleurs, diminuer les avantages attachés au talent de bien écrire, n'avouera-t-on pas que le principal mérite d'un pareil travail consiste, avant tout, dans l'étendue de l'érudition, dans la sagesse des doctrines et dans la rigueur du raisonnement ?

Il se sert d'hypothèses, dit-on, dont quelques-unes ont excité

le rire de ses antagonistes, mais ces hypothèses ont été faites par des auteurs renommés et en particulier par saint Augustin : elles jettent un grand jour sur l'enseignement des mystères, en les rapprochant des phénomènes que nous observons en nous ou dans les autres créatures, et préviennent une foule d'objections, en révélant dans le monde des esprits et dans le monde matériel des faits nombreux aussi inexplicables que les vérités de la foi, et qu'on ne saurait révoquer en doute sans être taxé de folie. Cette méthode n'était pas inconnue dans le passé. Si notre apologiste lui a donné des développements réels dans sa polémique contre les incrédules, il y a été amené par les nécessités de l'époque. A des maux nouveaux il croyait devoir appliquer de nouveaux remèdes. C'est de la logique et du bon sens.

Sans doute, il faut se garder de trop donner à la raison humaine, dont les prétentions exorbitantes sont une source féconde d'erreurs. Mais, s'il y a danger à en étendre trop les limites, il y a aussi danger à lui dénier ses légitimes prérogatives. Le savant prélat a prudemment marché entre ces deux écueils, respectant le domaine également sacré de la saine raison et de la foi, détruisant leur antagonisme apparent sur le véritable terrain de la science, et se servant habilement de l'une et de l'autre pour poser l'édifice de la religion sur des bases inébranlables.

S'il demeure à une hauteur inaccessible aux masses, on ne peut lui en faire un grief, sans méconnaître le fond et les exigences de son sujet. La sphère religieuse et philosophique où il engageait la lutte avec ses adversaires, est un champ inexploré pour la plupart des fidèles; aussi le judicieux écrivain ne s'adressait-il pas à eux, mais à ses prêtres, qu'il voulait éclairer sur les tendances du siècle, et à qui il voulait fournir les moyens

de s'opposer au mouvement désordonné de sa science. En leur envoyant ses instructions, il leur recommandait d'en faire un usage prudent; il les avertissait que les comparaisons qu'elles contenaient, n'étant pas adéquates, comme parle l'école, présentaient nécessairement des points de vue qu'il fallait négliger; que les systèmes exposés par lui, en certaines matières délicates, n'étaient pas un enseignement de l'Église, ni même toujours ses opinions personnelles; mais des données philosophiques ou théologiques, qu'on peut admettre sans blesser la saine doctrine, et par conséquent opposer aux plaintes formulées contre la hauteur ou la sévérité des dogmes chrétiens.

Telle a été sa pensée en particulier, en rappelant le sentiment de quelques théologiens, relativement aux peines de l'enfer, qui, selon eux, pourraient perdre de leur intensité dans la série des siècles. Il ne le donne pas comme certain, pas même comme probable, mais seulement comme permis, l'Église ne l'ayant condamné en aucun temps. Le cardinal Sfondrat, au XVII[e] siècle, et, presque de nos jours, le savant et pieux M. Emery l'ont soutenu dans des écrits qui ont été mis sous les yeux du Saint-Siége, à diverses époques, et n'ont encouru aucune censure. Comment donc le condamner dans Mgr de Pressy, qui se contente de l'exposer, sans en prendre la responsabilité ? Aussi son orthodoxie n'a pas souffert la moindre atteinte par la publication de cet ouvrage, qui a rendu un immense service à la religion et à la philosophie, et dont le profond savoir lui donne un rang distingué parmi nos apologistes.

Nous n'avons qu'un mot à dire sur ses œuvres ascétiques. Elles se composent de ses Heures, de son livre de la Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et de ses Mandements destinés au développement des vérités morales et des pratiques de la piété

chrétienne. Ses Heures sont un recueil de maximes tirées des auteurs les plus estimés, de conseils appropriés aux diverses conditions de la vie, et de prières pleines d'onction, en parfaite harmonie avec les besoins de l'âme. Dans ses écrits relatifs au culte du Sacré-Cœur de Jésus et de la dévotion au St-Sacrement, on trouve une science toujours sûre d'elle-même dans les points les plus délicats, une piété douce et confiante, mais sage et éclairée, et un zèle ardent pour le salut des âmes. Le style en est plus facile, plus coulant et plus pur que celui de ses ouvrages de polémique. Aussi ils font les délices des chrétiens pieux et fervents, en même temps qu'ils plaisent aux personnes instruites par la clarté de la doctrine et la justesse du raisonnement. D'où l'on conclûra avec raison qu'il ne mérite pas moins le titre d'auteur ascétique que celui d'apologiste de la religion.

Tel apparait Mgr de Pressy, Messieurs, à la lecture des Mémoires qui vous ont été envoyés, et surtout de celui qui porte le nº 1er. Il a été un évêque remarquable par l'éminence de ses vertus et la sagesse de son organisation diocésaine, par le rôle éclatant qu'il fut appelé à jouer dans le clergé de France, par la fermeté de son caractère dans les luttes qu'il eut à soutenir, par ses vues élevées et son coup-d'œil sûr dans les événements auxquels il fut mêlé ; enfin, par son invincible dévouement à la cause du bien. Son apologie des mystères du christianisme restera comme un magnifique monument de sa science, de son zèle et de l'intelligence des besoins de son époque, et des dangers de l'avenir ; ses livres de piété montreront toutes les richesses de son âme, les touchantes qualités de son cœur et le don précieux qu'il possédait de faire aimer la vertu. Triple couronne que les auteurs des Mémoires ont posée sur son front ; mais qu'il doit avant tout à l'initiative de l'Académie.

Le moment est venu, Messieurs, de faire connaître les motifs qui ont déterminé les préférences de la Commission que vous avez nommée, pour vous rendre compte du travail des concurrents.

Partis du même point de vue pour atteindre un but identique, la glorification de la vie et des écrits de Mgr de Pressy, ils suivent une marche différente dans la disposition du sujet. L'auteur du n° 2 le divise en deux parties, dont la première est consacré au récit de la vie du prélat, et la seconde à l'examen de ses ouvrages. Celui du n° 1er, au contraire, suit l'ordre des temps, signalant les faits et les écrits à l'époque où ils se produisent, et encadrant dans des chapitres divers les matériaux qui présentent une même physionomie, c'est-à-dire, l'unité des idées.

La première méthode paraît avoir deux avantages incontestables : elle facilite la suite et l'entrain de la narration, en évitant les coupures et les points d'arrêt; ensuite elle permet de réunir les écrits par catégories et de porter des jugements collectifs, d'où ressort cette vue d'ensemble toujours agréable au lecteur dont elle abrège l'étude et épargne les recherches. Aussi la Commission lui donnait la préférence, avant de commencer son examen.

Mais lorsqu'elle vit que pour ne pas amaigrir sa première partie, l'auteur était forcé d'y faire entrer les matériaux qui appartenaient à la seconde, s'exposant au regrettable inconvénient de se répéter, ou de renvoyer le lecteur à ce qui avait été dit; lorsqu'elle remarqua avec quelle habileté l'auteur de la seconde méthode fondait les faits avec les écrits, tirant de ces derniers les véritables éléments de la vie de l'évêque, au moment où ils paraissent, faisant ressortir, à l'aide des jugements qu'il en porte, le tact de sa conduite, la noblesse de son caractère, la pureté

de ses vues et la supériorité de ses lumières dans les circonstances diverses où il se trouve; lorsqu'enfin elle parcourut le catalogue des ouvrages du prélat ordonnancé avec un art admirable, à la fin du Mémoire, où chacun d'eux s'offre à l'amateur avec l'indication de sa date et de son objet, elle n'hésita plus à préférer la marche adoptée par l'auteur du Mémoire n° 1er.

La manière de dire des deux concurrents est d'une parfaite convenance. Partout on rencontre cette réserve, cette modération et cette dignité qui excluent l'âpreté du ton, la dureté de la forme, et jusqu'à cette ardeur de zèle contre laquelle on se met trop rarement en garde. L'auteur du Mémoire n° 1er a ici d'autant plus de mérite, qu'il touche plusieurs points délicats, passés sous silence par l'auteur du Mémoire n° 2, comme on le verra plus loin.

Le style n'est entièrement irréprochable ni dans l'un ni dans l'autre. Dans le n° 1er, il a de la pesanteur au début, mais il s'anime bientôt au souffle de l'admiration, inspirée par la vie du prélat. Si on y remarque quelques phrases moins heureuses, moins châtiées, ou légèrement prétentieuses, elles disparaîtront facilement aux épreuves de l'impression. Il y a plus de défauts dans le Mémoire n° 2. On y rencontre assez fréquemment des mots impropres et l'ensemble du travail témoigne d'une certaine inexpérience qu'on ne trouve pas dans son concurrent, dont la facture dénote l'habitude d'écrire.

On verra également des longueurs dans les deux; mais l'auteur du Mémoire n° 1er s'efforce de les justifier par des motifs qui paraîtront peut-être à beaucoup de personnes une excuse très-légitime.

Nous arrivons à ce qui différencie les deux Mémoires d'une manière plus tranchée.

D'abord, le n° 1er est plus complet et plus plein que le n° 2. Que l'auteur ait été mieux servi par les documents, ou qu'il soit plus habile à les mettre en œuvre, on ne peut lui contester la supériorité sous ce rapport. Il donne d'intéressants détails, omis par son concurrent, sur la généalogie de Mgr de Pressy, sur son entrée épiscopale à Boulogne, sur plusieurs autres actes de sa vie, mais surtout sur sa conduite dans l'affaire des *Appelants;* conduite si calomniée par le parti Janséniste, et qu'il était par conséquent nécessaire de justifier. L'auteur, on le voit, a puisé dans des notes de famille, dans les registres du Chapitre de Boulogne et dans diverses pièces, mandements, instructions pastorales ou lettres, au nombre de plus de cent, qui ne sont pas entrées dans l'édition de Migne, dont s'est servi l'auteur du n° 2.

Outre cet avantage considérable, il faut lui reconnaître une plus grande aptitude à enchaîner les faits entr'eux, à les relier aux faits antérieurs, à en expliquer les causes, à en déduire les conséquences. Aussi, en le lisant, non-seulement vous assistez aux événements du moment, mais vous en apercevez la liaison avec ceux qui se sont passés du temps des précédents évêques; de sorte que vous avez sous les yeux les principaux traits de l'histoire ecclésiastique de la contrée pendant près d'un siècle. Car la méthode qu'il applique aux faits, il l'emploie également pour les écrits dont il révèle l'origine et le but, en comparant la situation actuelle avec les actes des épiscopats antérieurs, montrant les améliorations qui sont l'œuvre de Mgr de Pressy, les obstacles qu'il avait à vaincre et les résultats qu'il a obtenus. On sent qu'il domine sa matière et l'assouplit à son gré pour en tirer tout le parti dont elle est susceptible.

Ces considérations nous conduisent à un autre genre de supériorité du Mémoire n° 1er, c'est qu'il met plus en lumière quelques points saillants de la biographie de l'évêque de Boulogne; ainsi il fait mieux voir la sagesse et l'opportunité de ses lois disciplinaires, et par là il donne une véritable importance à ses statuts synodaux, sous le rapport de la législation ecclésiastique. Il caractérise plus heureusement son attitude et son influence à l'assemblée du clergé de 1760, par le soin avec lequel il démontre qu'il est réellement l'auteur du Mémoire anonyme qui a réuni les suffrages de tous les évêques. Il met le lecteur plus à même d'apprécier ses idées larges et la justesse de ses aperçus sur les hommes et les choses du temps, sur le mouvement des esprits et la marche des graves événements de l'époque. Et cet aspect sous lequel il permet de l'envisager est d'autant plus intéressant qu'il était jusqu'ici moins connu.

Enfin, il le venge avec plus d'éclat des reproches qui lui ont été adressés relativement aux changements liturgiques qu'il crut devoir opérer, et des accusations formulées contre certaines doctrines de son livre apologétique. Dans le premier cas, il prouve qu'il a suivi les coutumes admises par tous les évêques du royaume et marché sur les traces des plus vénérés d'entre eux. Dans le second, il établit avec force la parfaite orthodoxie de son enseignement, et sa dissertation à ce sujet se fait remarquer par la convenance des formes, la sûreté des principes et la solidité des arguments.

En reconnaissant, Messieurs, la supériorité du Mémoire n° 1er, la Commission n'a pas perdu de vue le mérite relatif du Mémoire n° 2. Elle le regarde au contraire comme une étude consciencieuse, comme un travail savant et solide à la fois, qui a droit à vos sympathies et à vos encouragements. *Aussi, si*

elle demande la médaille d'or pour l'auteur du premier, elle sollicite pour l'auteur du second une mention très-honorable et une médaille d'argent commémorative.

L'Académie adopte ces conclusions.

Elle décide, en outre, sur la proposition de M. Robitaille, « que le Mémoire couronné sera imprimé par elle dans un » tirage à part dont les frais seront faits par l'auteur de la pro- » position, à l'exception des exemplaires qu'elle voudra con- » server et qu'elle paiera au prix de revient »

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1856 ET DE 1857,

Par M. LECESNE, membre résidant.

MESSIEURS,

Lope de Véga a dit : « Dieu a fait les poètes pour amuser les peuples. » C'est une manière heureuse d'envisager la mission de la poésie. En effet, les peuples, comme les individus, ont besoin de distraction ; leur esprit ne peut pas être constamment tendu aux choses sérieuses : il faut, qu'à des moments donnés, la réflexion fasse place au plaisir. Alors la poésie vient, avec ses élans, réjouir les cœurs et leur procurer quelques émotions douces et agréables.

C'est pour cela que partout on voit la poésie se mêler aux développements des sociétés. Naïve et inspirée chez les peuples enfants, elle arrive à sa maturité dans l'âge viril des nations et

finit par devenir froide et languissante lorsque la vieillesse a glacé les veines du corps social, en sorte qu'on pourrait presque juger d'un peuple par ses poètes. Ce travail s'est fait sentir dans l'antiquité comme chez les modernes. Homère et les poètes cycliques correspondent, en Grèce, à l'enfance de la civilisation. Leurs vers se ressentent de cet état : ils sont vifs et passionnés comme le jeune âge. Avec Sophocle et Euripide, la poésie parle un langage qui convient à des hommes faits. Enfin, lorsque la décadence arrive sous les successeurs d'Alexandre, la poésie tourne à la décrépitude dans les élucubrations didactiques de l'école d'Alexandrie. A Rome, Ennius et Lucrèce représentent les impressions chaleureuses et patriotiques des races latines encore au berceau; Virgile et Horace marquent le point culminant du siècle d'Auguste; Silius Italicus et Valerius Flaccus reflètent, par leurs défaillances, les destinées de l'empire à son déclin. En France, la même coïncidence se fait sentir, au moins jusqu'à présent. Le moyen-âge, ce temps si jeune d'inspiration et de fraîcheur, a produit les troubadours et les trouvères; le siècle de Louis XIV montre la poésie dans tout son éclat, comme la nation dans toute sa force. Faut-il dire que nous sommes sur le bord du tombeau parce que la poésie semble se retirer de nous ? Nous pensons qu'il sera fait une exception en notre faveur; une nation qui cherche à se régénérer elle-même saura bien aussi régénérer sa poésie.

Ce qui nous rassure, c'est que le nombre des poètes ne paraît pas être en décroissance. En effet, vous n'avez pas reçu moins de treize envois, et encore, parmi ces envois, y a-t-il un poème presque épique et un recueil complet de poésies. Mais c'est surtout des vers qu'on peut dire: *Non numerantur, sed ponderantur*. Or, quand on en vient à cette appréciation, on éprouve

des déceptions bien grandes. Beaucoup des pièces de vers qui vous ont été adressées ne supportent pas l'examen : elles décèlent une inaptitude entière, et l'on est sans cesse tenté de dire à leurs auteurs : *Soyez plutôt maçons!* Pourtant, au milieu de ce fumier, il se rencontre quelques perles, et votre Commission sera heureuse de vous les signaler, quand elle aura séparé l'ivraie du bon grain.

En fait d'ivraie, on peut de suite indiquer les nos **10** et **4**. L'un est intitulé : *Amour filial*, l'autre : *Saint Charles Borromée*. L'*Amour filial* est une anecdote, prétendue japonaise, qui traîne dans toutes les *Morales en Actions*. La trivialité du sujet aurait dû être relevée par la richesse de la versification. Malheureusement la versification n'existe même pas dans cette pièce. Le mieux est de n'en pas parler.

Saint Charles Borromée pouvait inspirer de nobles pensées et de beaux vers. Le dévouement du pieux archevêque est un sujet bien digne de la poésie. Mais il y a de ces noms qui écrasent et auxquels on ne doit toucher que quand on est à peu près à leur hauteur.

Pour chanter un Auguste il faut être un Virgile.

L'auteur de *Saint Charles Borromée* n'est qu'un vieux soldat, comme il prend soin de nous en avertir lui-même :

. . . . Pour nous, vieux débris de l'armée,
Chantons au coin du feu saint Charles Borromée.

Aussi rien de moins poétique que ce poème où l'on trouve beaucoup de vers de cette force :

Mais est-il du prélat plus belle apologie
Que les faits révélés par l'hagiologie?
Pour charmer nos loisirs, citons-en deux ou trois.
On n'a, le livre en main, que l'embarras du choix.

Deux autres pièces, les nos 6 et 7, sont surtout remarquables par la bizarrerie des sujets sans l'être par la manière dont ils sont traités. L'auteur du no 6 s'attaque aussi à un nom illustre. Il raconte qu'un auguste personnage, actuellement sur le trône, alors simple prétendant, s'est précipité dans le Rhin pour y aller chercher une fleur tombée de la ceinture d'une jeune fille.

Nous ignorons si cette anecdote est bien authentique; mais ce que nous savons c'est que de tels sujets déshonorent à la fois le héros et l'auteur.

Le no 7 est la glorification du pain d'épices d'Arras. On pourrait croire que c'est un jeu d'esprit, et sur le ton de la plaisanterie il y aurait peut être quelque chose à tirer de ce sujet; mais c'est bien sérieusement que l'auteur embouche ses strophes.

Il pousse même le lyrisme jusqu'à ne plus vouloir manger du pain d'épices d'Arras pour mieux garder la mémoire d'un ami qui n'est plus :

Et ton pain délicat, cette odorante manne,
Arras, depuis ce jour je m'en abstiens, pieux,
Afin de mieux garder pur d'un plaisir profane
Mon souvenir religieux.

Cette résolution est trop contraire aux intérêts des marchands de pain d'épices pour que nous la croyions irrévocable. Nous

trouvons même sur ce point quelque espérance que nous sommes heureux de saisir au passage :

Pourtant, si le destin, à mes souhaits propice,
De ta noble cité me faisait l'hôte un jour,
Je pourrais, sans remords, rendre à ton pain d'épice
La part de mon amour.

Après de pareilles excentricités, il est temps de passer à des sujets plus graves, trop graves peut-être. En effet, il ne s'agit de rien moins dans le nº 9 que de l'*homme envisagé sous le rapport de son génie inventif, ou tableau poétique des principales découvertes*. Quand l'auteur dit poétique, c'est probablement parce qu'il a aligné des rimes masculines et féminines. Mais il ne faut pas confondre les vers avec la poésie: l'un est le métier, l'autre est le talent. Or, si on cherche le talent dans la pièce que nous examinons, on ne le rencontre nulle part. C'est une analyse, quelquefois assez obscure, des grandes inventions par lesquelles l'humanité a assuré sa supériorité sur cette terre. On y parle successivement de l'agriculture, de la guerre, de la navigation, de la peinture, de l'industrie. L'auteur n'a fait que répéter, dans des tirades peut être faciles, mais d'une monotonie fatigante, ce qui a été dit bien des fois avant lui.

Un autre sujet aussi obscur que sérieux a été traité par le nº 11 sous ce titre: *Ne jette pas la boue dans la source où tu t'es désaltéré* (proverbe persan). C'est peut être fort clair pour des Persans, mais pour des Français c'est presqu'inintelligible. Nous avons cru voir que le but de l'auteur était d'exciter à la résignation et à la souffrance; mais évidemment il passe toutes les bornes dans son exagération poétique.

La patience y est beaucoup trop recommandée. Ce n'est plus du christianisme, c'est du stoïcisme, c'est-à-dire de l'insensibilité, et si l'on ne doit pas être plus royaliste que le roi, il ne faut pas non plus être plus chrétien que l'évangile.

Puisque nous parlons de poèmes philosophiques, arrêtons quelques instants notre attention sur le nº 2, intitulé: *le Bonheur.* L'auteur veut prouver que le bonheur n'existe point ici bas. Voici comment il conclut :

Ainsi, dit une voix où vibre la tristesse,
Dans tes rêves de paix, de gloire ou de tendresse,
Tu cherches le plaisir, tu cherches le bonheur.
Il n'est pas dans la ville où règne la douleur,
Il n'est pas dans les champs où la vie est un rêve,
Où le cœur affaissé dort d'un sommeil sans trêve;
Il n'est pas dans l'accord d'un luth faible et mortel.
Est-ce un vain songe? non. Où donc est-il? au Ciel.

C'est le placer un peu loin, et s'il fallait prendre ces paroles à la lettre, les hommes ne seraient qu'un ramassis de malheureux. On sent tout ce qu'il y a de décourageant dans un pareil système, il mène tout droit au suicide; il crée des Chatterton et des Gérard de Nerval.

Je sais bien que les poètes ont l'habitude de se faire beaucoup plus infortunés qu'ils ne sont, et que les larmes qu'ils répandent dans leurs vers ne coulent pas toujours de leurs yeux. Pourtant quelques natures impressionnables pourraient se laisser prendre à ces faux-semblants de découragement, et l'on ne saurait trop protester contre cette tendance aux plaintes ampoulées

qui paraît être l'apanage de l'école moderne. A ces théories dangereuses nous préférons le bon sens de Voltaire :

Hélas ! où donc chercher, où trouver le bonheur?
En tous lieux, en tous temps, dans toute la nature,
Nulle part tout entier, partout avec mesure,
Et partout passager, hors dans son seul auteur.

Quand on a lu ces beaux vers on demeure convaincu que, si le bonheur parfait n'est qu'au ciel, le bonheur relatif est au moins sur cette terre.

Mentionnons en passant le nº 3 intitulé *le Vieillard de Vérone*. Nous disons en passant parce que la pièce est si courte qu'elle pourrait se perdre dans l'océan des gros poèmes que nous avons à examiner. L'auteur a traduit le *Senex Veronensis* de Claudien, qui n'est lui-même qu'une imitation du délicieux *Vieillard de Tarente des Géorgiques*. C'est une fantaisie bien innocente, qui n'est digne ni d'éloge ni de blâme.

Nous passerons aussi très rapidement sur *les deux Manoirs* nº 8. L'auteur semble vouloir comparer le manoir féodal de Gilles de Bretagne au manoir moderne d'un seigneur qu'il nomme le Châtelain du Val. Du premier il s'éloigne avec horreur parce qu'il craint

D'y voir pâle accourir une ombre de Caïn.

De l'autre il s'approche avec joie parce qu'il est l'asile de toutes les vertus.

Point d'obstacle aux abords. Les pauvres le savaient
Quand à l'entour du seuil en foule ils se pressaient.

Et là-dessus vient le panégyrique du héros, en vers aussi âpres que la Bretagne qui les a inspirés. On comprend que ce sujet et cette poésie n'ont rien de bien intéressant pour des Artésiens: nous les renvoyons à l'Académie de Rennes.

Après cette longue route à travers des sentiers semés de tant de ronces et d'épines, nous arrivons enfin à des horizons plus grâcieux :

Devenêre locos lætos et amæna vireta.

Nous voulons parler des pièces de vers que vous avez récompensées. Ces pièces ont été par vous classées de la manière suivante: Médaille d'or, *Jéhova jugé par les hommes*, n° 12; première mention honorable, n° 13, *les Hommes et les Loups;* deuxième mention honorable, n° 1, *la Fille de Jephté;* troisième mention honorable, n° 5, *Attila.* Nous allons essayer d'analyser succinctement chacune de ces productions en remontant du mieux au bien.

L'auteur d'*Attila*, au lieu de se borner à raconter un épisode de cette vie si pleine d'aventures, ce qui eût bien suffi pour un concours de poésie, prend le terrible roi des Huns au pied de la grande muraille, au moment où il vient d'assassiner son frère, et ne le quitte qu'en Pannonie, lorsqu'il périt par la main d'une femme. A sa suite il nous promène par la Germanie, la Gaule, l'Italie, il nous fait assister à la bataille de Châlons-sur-Marne et au dévouement du pape St-Léon. On perd haleine dans cette course cosmopolite, et l'on voudrait à chaque instant dire à cet *Attila*, comme à celui de Corneille : *holà!* L'auteur paraît même avoir eu la prétention de faire un poème épique; du moins il a partagé son œuvre en douze divisions qui res-

semblent à autant de chants, et s'il n'a pas fait, comme Chapelain, *douze fois douze cents vers,* il en a bien fait une fois douze cents. Il a même recours, à tout moment, aux ressources un peu usées de l'épopée classique : invocation, description de l'aurore, récit de songe; mais l'inspiration ne répond pas toujours à ces grands moyens, et le *vocatus Apollo* fait trop souvent la sourde oreille.

Nous avons parlé de l'*Attila* du grand Corneille; chacun sait qu'on y trouvait au moins deux vers dignes des beaux temps de Cinna et des Horaces :

Ils ne sont pas venus nos deux rois : qu'on leur die
Qu'ils se font trop attendre et qu'Attila s'ennuie.

Notre *Attila* n'a rien de semblable, sa poésie est redondante et fleurie : elle dénote le mauvais goût de l'Empire et l'imitation de Baour Lormian et de Luce de Lancival.

Pourtant cette vaste composition n'est pas sans mérite : son étendue même l'a recommandée à vos suffrages. Quoiqu'il vaille mieux quelques bons vers qu'un grand nombre de médiocres, on ne saurait pourtant méconnaître le travail et l'intelligence qu'exige une œuvre de longue haleine. Il sera toujours beaucoup plus facile de composer une bonne pièce de vers qu'un poème même faible. L'une n'exige qu'un moment d'inspiration que le hasard peut donner à tout le monde, l'autre veut une composition soutenue qui est toujours le fruit de l'étude et de la méditation. Nous devons donc savoir quelque gré à l'auteur d'*Attila* des efforts qu'il a essayés pour ressusciter un genre presque perdu, et s'il n'a pas toujours réussi, il a du moins souvent lutté avec honneur.

Si *Attila* est trop long, la pièce de vers intitulée *Chant de la Fille de Jephté* ne l'est pas assez. Il est vrai qu'elle n'est qu'une partie d'un tout beaucoup plus considérable. Ce tout n'est rien moins qu'un recueil complet de poésies que l'auteur vous a envoyé en vous disant : choisissez. Au reste le choix n'est pas difficile. Parmi des morceaux plus qu'ordinaires où l'on trouve un compliment de jour de l'an, la lune dansant avec les étoiles, la manière de se servir d'un éventail, la prise de Sébastopol et d'autres lieux communs de la même espèce, on est tout étonné de sentir tout-à-coup un véritable parfum de poésie. C'est celui qui s'exhale des plaintes de *la Fille de Jephté*. Il y a dans cette heureuse inspiration quatre ou cinq strophes vraiment remarquables et que nous ne pouvons résister au désir de citer.

Mes sœurs, disait la voix au milieu du silence,
Venez, suivez mes pas. Déjà la nuit s'élance
Des monts de Galaad, et plane sur les champs.
La nuit plaît à mon deuil, la nuit douce et paisible ;
Plus que le jour brillant elle paraît sensible
A mes funèbres chants.

. . . .

Tandis que, revêtu d'une triste verdure,
Mon tombeau n'entendra que le plaintif murmure
Du vent qui sur la mousse en pleurant passera,
Vous, mes sœurs, vous serez brillantes, fortunées,
Et le chant de l'hymen aux danses couronnées
Pour vous se mêlera.

Oh! qu'il vous sera doux, joyeuses fiancées,
Dans les bras d'un époux de vous sentir pressées,
Et sur sa couche en fleurs de savourer l'amour!
De voir de vos enfants éclore les prunelles,
D'enivrer de baisers vos lèvres maternelles
Sur des lèvres d'un jour.

Sur de riants berceaux, l'honneur de leur vieillesse,
Vos pères bienheureux, penchés avec tendresse,
Recevront dans leurs bras vos petits nouveaux-nés;
Comme un arbre, à demi couché par son grand âge,
Berce un nid jeune et frais qu'abritent de feuillage
Ses rameaux inclinés.

Et vos enfants joueront d'une main caressante
Avec les flots soyeux de barbe blanchissante
Qui tombent sur le sein de l'aïeul bien-aimé;
Et l'aïeul sentira, sur son front qui se ride,
S'épandre de leur bouche, encor de lait humide,
Un baiser parfumé.

Ces vers sont pleins de grâce et de sentiment; on comprend qu'ils partent de l'âme; et si toute la pièce se maintenait à cette hauteur, peut-être aurait-elle disputé très-sérieusement le prix. Mais le reste, sans être mauvais, est beaucoup plus faible. On y remarque de l'afféterie : la fille de Jephté se préoccupe plutôt de bien dire que de bien mourir. Ce n'est pas sur ce ton plein de recherche que se répand la véritable douleur. On regrette d'ailleurs que l'auteur s'en soit tenu à un simple monologue. Puisqu'il savait trouver des accents si pathétiques, il aurait dû

traiter son sujet tout entier. Il y a dans le récit biblique quelque chose de la fatalité païenne qui prête aux grands effets de la poésie : le vœu téméraire de Jephté, comme celui d'Idoménée, comme l'*Oracle de Chalcas*, peut conduire aux situations les plus émouvantes. Nous conseillons à l'auteur de suivre ce filon; il y trouvera peut-être une pierre précieuse.

Les Loups et les Hommes sont traités dans un esprit tout différent. Ce n'est plus du sentiment contemplatif à la manière de Lamartine, c'est de la satire à grands coups de fouet dans le goût de Juvénal. Le poète, poussant jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole, ne craint pas de comparer les hommes aux loups, ce qui est déjà une irrévérence bien grande pour l'espèce humaine, mais il va jusqu'à accorder la préférence aux loups sur les hommes, ce qui nous ravale au dernier degré de l'échelle animale. Il est vrai que ce sont les loups eux-mêmes qui portent ce jugement, et qu'ils sont un peu suspects dans leur propre cause. Nous leur répondrons avec le lion du bon La Fontaine :

> Je vois très-bien, qu'en effet,
> On vous donne ici la victoire;
> Mais l'ouvrier vous a déçus,
> Il avait liberté de feindre.
> Avec plus de raison nous aurons le dessus
> Quand nous nous mêlerons de peindre.

Pour justifier sa thèse tant soit peu paradoxale, l'auteur a eu recours à l'apologue. Il a supposé que le roi des loups

> . . . . Passablement lettré,

Dans un livre, tombé de la poche mal close
D'un professeur, par lui lestement dévoré,
Ouvrage d'un savant quatre fois décoré,

avait lu un article où la race des loups était traitée, j'allais dire comme elle le mérite. Le souverain, jaloux de l'honneur de son peuple, avait chargé un de ses courtisans de parcourir l'univers et de voir s'il n'y aurait pas aussi quelque chose à reprendre chez la race des hommes. Après six mois d'absence, le messager revient et s'empresse de faire le récit de son voyage. Il raconte qu'il a d'abord visité une ville; qu'il y a rencontré un malheureux poursuivi par des huissiers et des procureurs. A peine a-t-il quitté ce triste séjour, notre loup entend un cliquetis d'armes et il assiste à un duel. Ce spectacle n'a pas de quoi lui faire prendre l'espèce humaine en affection. Mais ce n'est pas encore tout. Dans sa course vagabonde, il trouve deux armées, et est témoin d'une bataille. On comprend toute l'horreur qu'une pareille scène doit lui inspirer. Aussi prend-il le parti de cesser ses explorations dans le monde civilisé, et de voir s'il ne rencontrera pas au moins la paix et l'innocence chez les sauvages. Au lieu de cet âge d'or

. . . . Tant vanté
Dans les cours de littérature

que trouve-t-il? Laissons-le parler lui-même :

J'entrevois la lueur d'un feu
Brillant à travers le feuillage.
Je ne sais quel parfum de jus ou de ragoût

Vient charmer mon palais et réveiller mon goût :
Une odeur caressante
En tourbillons fumeux vers moi semble ondoyer,
Et j'entends qui crépite aux flammes du foyer
Une chair fort appétissante.
Près de cet appareil blotti,
Un musicien jouait une note criante,
Et d'hommes demi-nus une ronde bruyante
Dansait tout autour du rôti.
Curieux, je regarde; affamé, je m'approche,
Espérant du gigot happer quelque quartier ;
Que vois-je ? Dieux puissants ! c'était un homme entier
Qu'on faisait cuire au tourne-broche ! !

Après ce dernier trait, vient la morale de la fable. Par une heureuse innovation, c'est le roi des loups et non l'auteur qui se charge de la proclamer :

Devant ces exemples affreux,
Soyons fiers de ce que nous sommes ;
Les loups valent mieux que les hommes :
Ils ne se mangent pas entre eux.

Cette pièce n'est pas sans défauts assurément : on y trouve beaucoup de mauvais goût ; l'auteur y donne trop carrière à l'exagération ; à tout moment il confond frapper fort et frapper juste. Mais, à côté de ces fautes, on rencontre de la verve et de la chaleur : ce n'est point une intelligence vulgaire qui a pu se livrer à ces écarts. Il a fallu une grande dose d'imagination pour rêver et produire de pareilles inventions ; or, l'imagination est la

première qualité du poète : *la Folle du logis* peut toujours être mise à la raison; il vaut mieux battre quelquefois la campagne que de se battre toujours les flancs. Ce sont ces motifs qui ont dicté vos préférences et qui vous ont décidés à accorder à cette pièce la première mention honorable, tout en reconnaissant ce qu'elle a de défectueux.

Les mêmes éloges et le même blâme peuvent être adressés à la pièce de ***Jéhova jugé par les hommes***, mais dans une proportion beaucoup plus forte pour les éloges et beaucoup moindre pour le blâme. Cet ouvrage est évidemment de la même plume que celui ***des Hommes et des Loups***. L'auteur y suppose que Dieu, fatigué des plaintes des hommes, consent à descendre sur la terre pour se justifier lui-même. Je ne sais s'il est bien convenable de faire ainsi comparaître Dieu, dans tout l'éclat de sa majesté, devant un tribunal humain; mais, cette donnée une fois admise, la chose va de soi. Chacun vient exposer ses griefs : l'un se plaint de la fièvre, l'autre de la richesse, l'autre de la pauvreté, celui-ci de l'amour, celui-là de la haine, tous des incendies, des inondations, de la guerre. Dieu répond à tout ; naturellement, Dieu doit toujours avoir raison. L'affaire est entendue, comme on dit au Palais, et les hommes sont convaincus de se plaindre à tort, ce qui ne les empêchera pas de se plaindre sans cesse.

Voilà le fond de cette pièce, dont nous ne lirons aucune partie, parce qu'elle doit être insérée tout entière dans vos Mémoires. On voit que l'idée n'en est pas neuve : c'est tout simplement l'examen de la grande question du mal, autour de laquelle tourne continuellement l'esprit humain depuis qu'il y a des écoles de philosophie. Pour réveiller la monotonie d'une discussion aussi métaphysique, l'auteur a trouvé une mise en

scène qui rappelle un peu trop certains tableaux du ***Paradis perdu.*** Il a dit tout ce qu'il y avait à dire pour et contre ; il a surtout présenté d'une manière heureuse les arguments qui expliquent l'existence du mal, et pourtant il nous permettra de croire que la question n'est nullement résolue. C'est, qu'en effet, elle est insoluble pour la raison; la religion seule a pu sonder cette immense profondeur.

Nous aurions bien encore d'autres comptes à demander à l'auteur de ***Jéhova jugé par les hommes,*** si, comme l'insulteur romain, nous voulions mêler quelque amertune à son triomphe. Ainsi toute la partie de son œuvre, qui traite des reproches faits par les hommes à la Divinité, est vague, froide et incohérente. Du moment où l'on avait recours aux effets dramatiques, il fallait en mettre partout, il fallait personnifier, pour ainsi dire, chaque grief et le faire apparaître en chair et en os au pied du tribunal pour demander justice. De cette manière, on aurait beaucoup mieux suivi l'enchaînement des idées et on ne se perdrait pas dans cette foule d'interlocutions qui se croisent en tous sens, sans qu'on sache de qui elles viennent.

Il est encore un reproche à adresser au poème qui nous occupe, c'est l'affectation et l'enflure. Partout l'auteur y force sa voix pour trouver des effets qui lui font quelquefois défaut; il cherche évidemment à terminer chacune de ses périodes par des mots ronflants qui frappent l'air comme le bruit de la cymbale. Les vers se ressentent aussi de cette manie de fracas; ils ne sont pas assez simples et ressemblent trop à des outres gonflées de vent. Mais, au milieu de ces imperfections il y a des beautés véritables que nous signalons d'autant plus volontiers que nous les rencontrons plus rarement dans les concours. Nous avons surtout remarqué le discours des anges à Dieu pour

lui demander la punition des hommes, la réponse de la Divinité, et des vers sur l'immortalité de l'âme. Ces passages, et principalement le dernier, décèlent un talent incontestable.

Ainsi, quoique vous n'ayez pas un poème parfait, vous avez une production satisfaisante sous bien des rapports, et c'est ce qui vous a engagés à accorder une récompense complète.

Nous sommes enfin parvenu au terme de la tâche qui nous était confiée. Peut-être avez-vous trouvé que notre examen était bien long: il ne faut pas trop nous en vouloir, il faut s'en prendre à vos richesses:

La faute en est aux Dieux qui les firent si grandes!

Il a fallu en dresser un inventaire complet, et cet inventaire nous a mené plus loin que nous ne voulions. Nous n'ajouterons plus qu'une réflexion qui nous est suggérée par la physionomie générale du concours. Presque partout on y remarque un penchant irrésistible à l'imitation. C'est un abus contre lequel nous ne saurions trop nous élever. Dans les arts comme dans la littérature, on n'est quelque chose qu'à la condition d'être soi. Lorsque l'école de la Restauration fit croire pour quelque temps au réveil de la poésie, les espérances qu'elle donna venaient de son originalité même. Si l'on veut avoir les mêmes succès qu'elle, il ne faut pas se traîner par les sentiers qu'elle a battus; il faut tracer des routes nouvelles. Il faut au moins se garder de copier ses modèles dans leurs défauts, et c'est presque toujours ce que fait l'imitation. Elle ne prend pas à Lamartine ses pensées si suaves et si pures, elle lui emprunte un sentimentalisme outré; elle ne reproduit pas Victor Hugo dans ce qu'il a d'entraînant et de passionné, mais dans ses mouvements désordonnés et dans

les bizarreries de sa diction. Ce n'est point ainsi que l'entendait notre grand poète comique, lui

Qui n'imita personne et reste inimitable.

Voici comment il parle de l'imitation :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler,
Et ce n'est pas du tout la prendre pour modèle,
Messieurs, que de cracher ou de tousser comme elle.

Espérons qu'en présence d'une pareille autorité, nos poètes modernes cesseront enfin *de tousser* et *de cracher* comme Victor Hugo et Lamartine.

Votre commission aurait encore à vous faire un rapport sur le concours de poésie de 1857, mais ce rapport peut se borner à ces mots célèbres :

Rien, rien, rien !

Cinq pièces de vers vous ont été envoyées : *la Bretagne*, *la Guerre de Crimée*, *Grandeur et Misère*, *le Duel*, *l'Immensité;* elles sont toutes à peu près de la même faiblesse :

Boyer est à Pinchène égal pour le lecteur.

Vous n'avez donc pas cru devoir décerner de récompense.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE,

PAR

Le Colonel **RÉPÉCAUD**,

Président.

Résumer les découvertes scientifiques qui ont conduit à l'invention de la télégraphie électrique, et décrire les appareils imaginés et employés avec succès pour transmettre, à de grandes distances, les signes de la pensée, tel est le sujet du concours ouvert par l'Académie, en 1856, et du prix à décerner en 1857.

Posée en ces termes, la question était restreinte autant que possible; en se montrant plus exigeante, l'Académie aurait craint d'écarter des concurrents et de ne rien obtenir; elle n'a pas lieu de regretter sa réserve, car les mémoires qui lui ont été adressés sont, à des degrés différents, des traités assez complets d'électricité et de télégraphie.

Leurs auteurs n'ont pas craint de dépasser les limites fixées par le programme, et ils ont bien fait, puisqu'ils se sentaient la force de faire plus que ce qui était exigé.

Je regrette de ne pouvoir, ici, faire connaître leurs œuvres que par une analyse très-restreinte.

Le mémoire, que je ne puis encore désigner que par le n° 1, et par sa devise : *à ma Mère !* est rédigé conformément au programme, quant à la division des matières : sa première partie comprend toute l'histoire de l'électricité, depuis Thalès qui, six cents ans avant l'ère chrétienne, signalait la force développée, par la friction, dans l'ambre jaune *(elektron)*.

Trois siècles après, Théophraste remarquait que la tourmaline *(lyncurium)* attirait aussi les corps légers, lorsqu'elle était soumise à la friction, et Pline, dans le premier siècle de notre ère, en 70, comparaît l'ambre à l'aimant.

La science de l'électricité, si vaste maintenant et si féconde, resta bornée à ces rudimens jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Alors, William Gilbert reconnut que les pierres précieuses, le verre, le soufre, les résines, possèdent la même propriété que l'ambre et la tourmaline, et, 60 ans après, Boyle étendait la liste des substances électrisables, et remarquait que la chaleur augmente les effets de la friction.

A la même époque, Otto de Guericke construisait la première machine électrique, en faisant tourner sur son axe un globe de soufre sur lequel il appuyait une main. Il remarqua qu'un corps électrisé lance des étincelles vers d'autres corps qu'on en approche, attire ces corps et les repousse ensuite après le contact. Bientôt une sphère, puis un cylindre de verre, furent substitués au globe de soufre, dans la machine électrique, et remplacés enfin, en 1766, par un plateau circulaire de verre,

qui, tournant autour de son centre, était serré entre des coussins.

Déjà on était parvenu à attirer des corps légers placés à 200 mètres des corps électrisés, au moyen d'un fil d'archal suspendu par des fils de soie, et on avait ajouté à la machine électrique, comme récepteurs, des tubes en fer-blanc isolés, lorsque, dès 1745, Vonkleist et Muschenbroeck trouvèrent simultanément le moyen d'accumuler la force électrique, en inventant la bouteille de Leyde, merveilleux instrument qui fut bientôt perfectionné par le docteur Bevis, qui revêtit de tain sa surface extérieure, et par le docteur Watson, qui appliqua du tain à sa face intérieure, au lieu de le remplir d'eau.

Ici, l'auteur du mémoire n° 1, pour compléter ce qu'il avait à dire de la production de l'électricité par la friction, descend jusqu'à 1840 : à Newcastle, dit-il, on reconnut qu'un jet de vapeur émettait beaucoup d'électricité, et qu'on pouvait tirer des étincelles d'un corps conducteur frappé par le jet de cette vapeur.

Cette électrisation a été attribuée, par M. Faraday, au frottement des particules d'eau contenues dans la vapeur, sur la paroi du tuyau d'où s'échappe le jet.

Partant de cette observation, M. Armstrong construisit une machine hydro-électrique.

La production de l'électricité par action chimique ou par le contact de deux corps hétérogènes a été découverte par Volta : le docteur Galvani avait vu, en 1790, qu'en interposant une lame métallique, ou mieux, deux métaux différents entre un muscle et un nerf de grenouille décapitée et dépouillée, ce débris animal éprouvait une vive contraction, et il attribua cet effet à l'action d'un fluide vital, qui reçut alors le nom de fluide gal-

vanique ; mais Volta parvint à expliquer le phénomène, en lui donnant pour cause le développement d'électricité, dû au contact des deux métaux, ou d'un seul avec le nerf et le muscle de la grenouille. En 1800, il fit connaître le merveilleux instrument qui porte son nom, la pile de Volta, et imagina ensuite un producteur d'électricité plus énergique : la couronne de tasses, les piles de Vollaston, Bunzen, Daniell, Grove, sont des imitations de cette couronne et non de la colonne ou pile de Volta ; leur supériorité est due principalement à la nature des liquides acidulés contenus dans les tasses ou cellules. La pile de Bunzen, qui est très-énergique, était d'abord employée en France ; mais il s'en exhale une vapeur d'acide nitreux qui en rend l'usage assez désagréable, et on lui a substitué la pile constante de Daniell, où l'on substitue une dissolution de sulfate de cuivre à l'acide nitrique de la pile de Bunzen.

Passant à la production de l'électricité par l'induction magnétique, l'auteur du mémoire n° 1 fait honneur de cette découverte à M. Faraday, et n'ayant pas encore parlé des observations d'Oersted et d'Arago sur l'action desc ourants électriques, il ne dit pas que ce sont ces deux savants qui ont mis Faraday sur la voie de sa belle découverte. Si je ne me trompe, on avait aimanté le fer par l'action des courants électriques, et M. Faraday fit l'inverse, il parvint à produire ces courants au moyen de l'aimant. C'est lui, d'ailleurs, qui a imaginé la première machine électro-magnétique qui est encore employée dans beaucoup d'appareils télégraphiques.

La production de l'électricité, par le changement de température, est une source peu abondante, l'auteur en convient ; il cite cependant cette opinion hazardée par Hygton : que bientôt, peut-être une chandelle suffira pour développer l'électricité né-

cessaire à l'établissement d'une correspondance instantanée, entre Londres et Liverpool.

La même production, par la puissance et *à la volonté* des animaux, semble bien étrangère à la télégraphie, l'auteur du mémoire n° 1 le reconnaît; cependant, après avoir nommé cinq poissons électriques, et dit que M. Faraday a aimanté des aiguilles d'acier par la décharge de l'un de ces poissons, le *gymnote*, il cite un rêve du même Hygton : ce hardi pronostiqueur ne désespère pas de voir l'homme en possession d'un appareil électrique fait à l'image de la torpille. Le jour peut venir, suivant lui, où le mode d'action des poissons électriques étant mieux compris, on trouvera probablement le moyen de construire des télégraphes sous-marins, sans isoler les cables conducteurs!! Pourquoi ne dit-il pas sans fil conducteur? cela serait plus merveilleux encore.

Après cette revue des sources diverses de l'électricité et la mention de sa propagation au moyen de fils métalliques isolés, l'auteur du même mémoire arrive aux découvertes scientifiques qui ont porté la télégraphie au degré de perfection qui est pour tous un objet d'étonnement et d'admiration.

En 1819, Oersted, professeur de physique à Copenhague, fit connaître le résultat d'une expérience qu'il avait indiquée dès 1807; il avait reconnu qu'une aiguille aimantée, si elle est voisine d'un fil métallique parcouru par un courant électrique, et détournée de sa direction, tend à se placer perpendiculairement au fil conducteur, et que cette tendance est d'autant plus forte que le courant est plus intense, et que ce fil, se repliant sur lui-même, se trouve un plus grand nombre de fois, à la portée de l'aiguille, le sens du courant étant toujours le même.

La même année, Arago prouva que l'action des courants se

manifeste sur les corps magnétiques non-aimantés comme sur les aimants et donnait transitoirement au fer les propriétés magnétiques; il conclut de là et vérifia qu'en enroulant un fil conducteur, recouvert de soie, autour d'un barreau de fer doux, ce barreau deviendrait un aimant énergique; mais que sa vertu magnétique cesserait avec le courant. Ayant répété son expérience sur un barreau d'acier, Arago l'aimanta également, mais avec cette différence que l'aimantation subsista malgré la cessation du courant électrique.

L'observation d'Oersted avait donné lieu à l'invention, par Schweiger, Allemand, d'un instrument propre à mesurer l'intensité des courants et à reconnaitre l'existence des plus faibles, et on attribue à M. Sturgeon, anglais, la construction du 1er électro-aimant, en 1825; mais je dois ajouter que le même honneur est revendiqué en faveur du savant Ampère qui, suivant M. Babinet, était parvenu à créer de véritables aimants, en transmettant l'électricité dans des fils métalliques isolés et contournés en hélices autour de barreaux de fer.

S'il m'est permis de m'écarter un instant de la question de la télégraphie, je dirai que c'est Ampère qui, après la divulgation de l'expérience d'Oersted et des beaux résultats des observations d'Arago, a conçu cette grande idée que l'action du globe terrestre sur l'aiguille aimantée, résulte de courants électriques qui, dans l'intérieur de ce globe, circulent dans le sens opposé à celui de son mouvement de rotation, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

Cette hypothèse ingénieuse a déjà acquis l'autorité d'un fait: En Angleterre un globe de grande dimension ayant été enveloppé d'un fil conducteur d'électricité formant hélice, le courant produisit, sur une aiguille placée sur ce globe, la déviation,

l'oscillation, l'inclinaison, telles qu'elles sont produites par la terre, sur l'aiguille aimantée.

La similitude des effets est frappante, mais on doit convenir qu'il y a quelque dissemblance dans les causes: le courant électrique était, dans l'expérience, alimenté par une pile, et l'on ne voit rien d'analogue dans le fait naturel.

On a dit, il est vrai, que la rotation du globe devait donner lieu à des frottements entre la croute terrestre et la matière ignée qu'elle enveloppe, et que ce frottement et le simple contact des corps de nature hétérogène qui flottent dans cette matière incandescente devait en produire un dégagement d'électricité; mais cela n'explique pas les courants électriques et leur direction. Au reste, Arago a constaté, en 1824, l'action exercée sur l'aiguille aimantée par un disque de cuivre tournant sur son axe, et a reconnu que cela résultait d'un développement d'électricité; il ne resterait donc plus qu'à s'assurer que le courant s'établit dans le disque, dans le sens opposé à celui de la rotation.

J'abrège cette digression, pour revenir au mémoire dont j'ai entrepris l'analyse. La pile de Volta était à peine connue, que MM. Carlisle et Nicholson, vérifiant les propriétés de cet appareil, s'aperçurent que l'eau traversée par un courant électrique était décomposée, et M. Cruickhouks, répétant leur expérience, remarqua que, sous l'influence de ce courant, la teinture de tournesol changeait de couleur.

Ces deux observations sont utilisées dans plusieurs appareils télégraphiques.

Le mémoire n° 1 complète le résumé des découvertes scientifiques relatives à l'électricité, par l'indication des moyens de transmission de l'électricité et présente le tableau de 50 sub-

stances rangées dans l'ordre de leur conductibilité électrique, ou dans l'ordre inverse de leur propriété isolatrice.

Passons à la description des appareils électro-télégraphiques, de tous les éléments dont l'ensemble constitue un télégraphe, ou plutôt une ligne télégraphique.

Au commencement du 17e siècle, la science de l'électricité se bornait à la connaissance de la propriété que l'ambre et la tourmaline acquièrent par la friction; aussi, dit notre auteur, on ne pouvait pas penser à se servir de l'électricité comme agent télégraphique. On eut recours à l'aimant, et il cite d'abord un ouvrage en vers latins, publié en 1617, dans lequel Famianus Strada, jésuite romain, indiquait le moyen de correspondre avec un ami *ad quem nullu accedere possit epistola.* Les deux amis devaient être munis chacun d'une boussole; mais ces boussoles n'étaient pas des instruments magnétiques; elles devaient être sympathiques; l'aiguille de l'une étant dirigée vers une des lettres écrites sur le cadran, l'aiguille de l'autre devait instantanément, par pure sympathie, se diriger vers la même lettre de l'autre cadran, et le poète s'écrie, après avoir minutieusement décrit la manœuvre de son appareil imaginaire :

> O ! utinam hæc ratio scribendi prodeat usu!
> Cautior et citior properaret epistola, nullas
> Latronum verita insidias, fluviosque morantes.

C'est ainsi qu'en plaisantant, dit l'auteur du mémoire n° 1, Strada devinait la science, à deux siècles de distance. Ce jugement est trop indulgent, assurément, mais le *Musée des Sciences* va plus loin, on y lisait, il y a à peine un mois : « Il ne manquait » à ce télégraphe *magnétique* que le fil conducteur de l'élec- » tricité, pour qu'il ressemblât complètement au télégraphe

» moderne, » c'est dire qu'il lui manquait deux choses dont Strada ne pouvait avoir la moindre idée: l'électricité et le fil conducteur; mais *le Musée* ne s'arrête pas en si beau chemin: « Si Strada, ajoute-t-il, a voulu faire un pur badinage, on peut » dire qu'il était sur la voie d'une des plus belles découvertes » du dix-neuvième siècle. » *Le Musée* a-t-il voulu plaisanter, à son tour, ou bien prétendrait-il que c'est le jésuite romain qui a mis Oersted, Arago, Ampère, sur la voie de leurs découvertes électro-magnétiques. Strada n'était pas un devin assurément. Ses aiguilles n'étaient pas magnétiques, et, dans son ignorance, qui était celle de son siècle, il ne pouvait prévoir qu'au moyen d'un agent qui lui était inconnu, on parviendrait à les aimanter et à les rendre sympathiques; à mes yeux, c'est un mystificateur plaisant, si l'on veut, et qui, de nos jours, a eu des imitateurs.

Un seul essai de télégraphie magnétique peut être cité, celui fait en 1689 par Souchu de Rennefort, dont l'*Ayman mystique* était réellement un aimant qui, dérobé à la vue et mis en mouvement par l'aiguille non-aimantée d'un cadran, sur lequel étaient tracées toutes les lettres, faisait mouvoir une aiguille semblable placée sur un autre cadran, semblable au premier, de sorte que les deux aiguilles désignaient la même lettre, de part et d'autre. Les deux cadrans étaient placés dans deux chambres contigues, séparés par une seule cloison. Quatre-vingts ans plus tard, Guyot, dans ses récréations physiques, indiquait le moyen de les écarter davantage, en se servant de tringles, de poulies, de roues dentées; mais, ainsi que Souchu, il faisait une machine à l'usage des prestidigitateurs plutôt qu'un télégraphe.

La première trace de télégraphie électrique se trouve dans une lettre de Renfrew (Écosse), datée du 1er février 1753.

L'auteur de cette lettre, qui n'y est désigné que par les

initiales C. M., proposait l'emploi d'un fil conducteur pour signaler chacune des lettres de l'alphabet; chacun de ces fils pouvait être mis en communication, par une de ses extrêmités, avec une machine électrique ; on pouvait donc électriser une boule suspendue à son autre extrêmité, et cette boule, en attirant un léger papier, indiquer une lettre; l'inventeur de ce télégraphe décrivait aussi une manœuvre inverse, et encore, le remplacement des balles suspendues, par des timbres de différents calibres qui, produisant des sons différents, auraient indiqué, à volonté, chacune des lettres de l'alphabet.

Cette lettre est citée intégralement dans le mémoire n° 1, et, à sa suite, on lit: « Cette description si étendue, si positive, » si franche, constitue l'Écossais C. M. l'un des plus ingénieux » pionniers de la télégraphie électrique; bien des essais moins » heureux ont été faits depuis, bien des combinaisons moins » simples ont été imaginées. »

Je conviens que celui qui, en 1753, aurait écrit cette lettre, devrait être honoré comme inventeur du télégraphe électrique; mais, quoique l'authenticité de cette lettre n'ait pas été contestée, ne doit-on pas s'étonner de ce qu'une idée si lumineuse et qui devait être si féconde, soit restée inaperçue? Comment, à une époque où la bouteille de Leyde venait d'être inventée, où des expériences se faisaient pour déterminer la distance à laquelle l'électricité pouvait être transmise, et la vitesse de cette transmission, comment, dis-je, les contemporains de C. M. et ses propres compatriotes ont-ils ignoré son invention, ou l'ont-ils dédaignée, comment n'en ont-ils pas essayé l'application ?

Il est à désirer que le doute que j'émets soit dissipé et que l'on découvre le nom de l'ingénieux écossais; mais alors même C. M. n'aura pas exclusivement l'honneur de son invention.

Un Français d'origine, Lesage, savant genevois, qui ne devait pas plus que tout autre physicien avoir connaissance de cette invention, donnait à la même idée un commencement d'exécution, c'est un fait constaté; en 1782 il cherchait encore un protecteur et le cherchait inutilement; enfin, en 1787, Somond simplifiait son appareil en n'employant qu'un seul fil conducteur au lieu de 24, et en compliquait la manœuvre, en distinguant les lettres par le nombre et la durée des divergences des balles de l'électromètre, et, ce qu'il importe de noter, c'est que d'après une lettre de Lesage et la date de cette lettre, l'invention de ce professeur remonterait à 1750,

Est-ce donc à lui que reviendrait l'honneur de la priorité? jusqu'à la production de nouveaux documents, il me semble que C. M. et Lesage doivent être mis sur le même rang, comme ayant isolément et presque simultanément imaginé le premier télégraphe électrique.

Je ne puis mentionner que sommairement le télégraphe de Reisen (1794), où les caractères alphabétiques étaient tracés en traits lumineux, mais qui exigeait l'emploi de vingt-quatre fils conducteurs.

Celui de Sœmmering, construit à Munich en 1809, où les lettres et les chiffres étaient indiqués par couples, par des bulles de gaz oxigène et hydrogène qui se dégageaient de l'eau décomposée par l'électricité, au moyen de trente-cinq fils terminés, dans l'eau, par des pointes d'or.

Celui de Schweiger (modification du précédent), qui, n'employant que deux fils conducteurs, devait faire usage de piles de forces différentes, pour distinguer les lettres par le plus ou le moins de gaz produit, en faisant d'ailleurs varier la durée du dégagement de ces gaz.

Ceux de Coxe, proposés en 1816, devaient fonctionner, l'un par la décomposition de l'eau, et l'autre par la décomposition de divers sels métalliques.

Roualds, à la même date, revenant à l'électricité de friction, traçait les lettres alphabétiques au pourtour de deux cadrans qui, au moyen d'un masque échancré, ne montraient qu'une lettre, la même sur chaque cadran, et les deux masques tournant avec la même vîtesse, il suffisait, pour désigner une lettre, d'opérer une décharge électrique au moment où cette lettre apparaissait sur l'un des cadrans. Croirait-on que Roualds, ayant appelé l'attention du gouvernement Anglais sur son appareil, il lui fut répondu que les télégraphes n'étaient d'aucun usage en temps de paix...; ce qui n'était pas un motif de rejet; ce que d'ailleurs l'expérience a bien démenti.

Nous arrivons à l'époque où un grand progrès scientifique, la naissance de l'électro-magnétisme, a donné lieu au rapide perfectionnement de la télégraphie électrique.

Nous avons vu qu'Ampère avait attribué le magnétisme terrestre à l'action de courants électriques, et c'est lui aussi qui, ayant conçu un électro-aimant, a proposé le premier télégraphe électro-magnétique. Ce télégraphe serait parfait, au jugement de l'auteur du mémoire n° 1, s'il n'exigeait pas un fil conducteur pour chaque lettre de l'alphabet, et une aiguille pour chaque fil. Sous ce rapport, cet appareil a été simplifié par Wheatston, qui n'employait que cinq fils et cinq aiguilles, et par Cooke, qui ne conservait qu'une aiguille.

Décrire oralement tous les télégraphes qui ont été imaginés postérieurement à celui d'Ampère, répéter ici, en quelques instants, ce qui, dans le mémoire n° 1, forme la matière d'un gros volume, ce qui, pour être compris, exige le secours d'un grand

nombre de plans et de croquis, c'est ce qu'il m'est interdit d'entreprendre; je ne pourrai même ni reproduire ici l'analyse succincte de cette partie du mémoire n° 1, telle que je l'ai présentée à l'Académie, ni donner la liste nombreuse des inventeurs, en indiquant le principe de leurs appareils, que l'on peut classer de cette manière :

Télégraphes : 1° à aiguilles ou oscillants;
— 2° à cadrans;
— 3° écrivants;
— 4° imprimeurs;
— 5° auditifs;
— 6° lumineux;
— 7° électro-chimiques;
— 8° autographiques;
— 9° électro-physiologiques,
— 10° à double transmission.

J'ajouterai cependant, avant de quitter le mémoire n° 1, et d'après l'auteur de ce mémoire, quelques mots sur les télégraphes adoptés en France, pour les grandes lignes.

Dans l'origine, le gouvernement se refusait à abandonner le télégraphe aérien, et, en 1842, un savant physicien, dans un rapport présenté à la Chambre des Députés, soutenait que la télégraphie électrique n'était qu'une utopie brillante.

Arago seul protesta.... inutilement d'abord; mais, en 1845, il prit de nouveau, à la tribune, la défense du nouveau mode de correspondance, et, grâce à lui le gouvernement comprit enfin qu'il s'était engagé dans une fausse voie. Une commission fut chargée de faire un choix entre les appareils, alors connus, de télégraphie électrique, mais aucun ne lui convint; elle voulait conserver l'usage des signaux et du vocabulaire de Claude

Chappe, dans l'intérêt du nombreux personnel de l'administration des télégraphes aériens, et elle confia l'exécution de son programme à l'habile mécanicien Bréguet, dont l'appareil n'a de défectueux que son principe : la nature des signaux.

C'est là le télégraphe qui a d'abord été adopté en France et qui, par cette raison, était appelé télégraphe français ; nous verrons comment il a été remplacé.

L'auteur du mémoire nº 2, qui a pour épigraphe : *Labor improbus omnia vincit*, annonce d'abord que, se conformant au programme, il traitera séparément les deux questions posées par l'Académie ; cependant, dès les premiers pas, il s'écarte de la marche tracée.

Ainsi, après avoir parlé des signaux antiques, tels que les feux qui, d'après Eschyle, allumés sur les monts Ida et Athos, devaient annoncer à Clytemnestre le retour d'Agamemnon, des signaux emblématiques et de la télégraphie aérienne, puis mentionné l'essai de la télégraphie électrique fait à Genève, en 1774, par Lesage, il passe à la théorie de l'électricité, à la description de la pile de Volta, et revient à la télégraphie, pour citer l'invention, en 1811, de l'appareil électro-chimique de Sœmmering.

Malgré de nombreuses tentatives, dit-il, la télégraphie électrique n'était qu'un objet de curiosité, lorsqu'en 1819, une importante observation du professeur danois Oersted et les découvertes d'Arago, Ampère, Faraday, vinrent éclairer la question d'un jour nouveau. Il revient donc naturellement et nécessairement sur l'électricité, sur les courants électriques, leur vitesse, leur intensité, leur mesure ; sur les piles dont il discute la composition, sur celles de Bunzen et Daniell particulièrement, dont il donne la théorie chimique.

Ce chapitre, dont l'analyse serait trop longue pour trouver place dans ce rapport, contient d'importantes observations et de savants calculs.

La seconde partie du même mémoire a pour objet la description des appareils télégraphiques, et, d'abord, l'auteur y traite des fils conducteurs qui relient ces appareils, de la nature de ces fils, des moyens de les isoler et de les préserver de toute détérioration, soit qu'on les place en l'air ou sous terre, sur les chemins ferrés ou dans l'intérieur des villes; des cables sous-marins, de leur composition et des moyens de les immerger. Ces détails constituent un bon manuel à l'usage des entrepreneurs des lignes télégraphiques.

Le chapitre suivant est relatif aux télégraphes à aiguilles, tels que celui d'Ampère, au télégraphe à cadran de Bréguet, et, après avoir fait remarquer que les appareils de ces deux espèces, qu'il appelle *indicateurs*, transmettent les signaux sans laisser de traces, l'auteur passe aux télégraphes enregistreurs qui n'ont pas cet inconvénient. Dans les appareils de cette sorte, un barreau de fer doux, enveloppé d'un fil de cuivre recouvert de soie et mobile autour d'un axe, est aimanté par l'action d'un courant électrique; à l'une des extrémités de ce barreau est un poinçon qui, par l'effet de l'aimantation du barreau, vient s'appuyer sur une bande de papier qui se déroule graduellement, y laisse une empreinte qui est un trait plus ou moins long, suivant la durée de la pression, et qui se réduit à un point, si cette pression du poinçon est instantanée.

La succession de ces traits et de ces points permet d'indiquer toutes les lettres de l'alphabet.

L'auteur du mémoire n° 2 décrit le télégraphe enregistreur de Morse tel qu'il a été adopté en France, avec tous les perfectionnements qu'il a déjà reçus.

Mais, dit l'auteur, les télégraphes enregistreurs ne produisent que des caractères gauffrés, difficiles à déchiffrer, et c'est ce qui a fait imaginer des appareils électro-chimiques, qui tracent les signes conventionnels des lettres, en traits nets et indélébiles sur des bandes de papier ou d'étoffe, imprégnées d'une substance décomposable par l'action de l'électricité, et dont un des éléments est coloré.

Je ne puis que mentionner ce que contient le même mémoire sur les télégraphes imprimeurs, sur ceux où l'on utilise le renversement du courant, l'inversion des pôles de la pile, sur les paratonnerres qui préservent les fils conducteurs, les appareils et les employés de l'action de l'électricité atmosphérique; sur les sonneries d'avertissement, enfin sur les expériences faites pour déterminer l'intensité des courants électriques, et sur le calcul des résistances qui contrarient ces courants; mais je dois faire remarquer ce qui est dit dans ce mémoire, relativement à l'application de la télégraphie électrique au service des chemins ferrés.

Les divers procédés imaginés pour mettre les convois en communication avec les stations, et même entr'eux, sont décrits dans ce mémoire; les avantages et les inconvénients qu'ils présentent, chacun en particulier, y sont discutés très pertinemment.

Une autre application de la télégraphie électrique y est mentionnée, celle qu'on peut en faire aux observations météorologiques. Les ouragans, y est-il dit, parcourent de grands espaces avec une vitesse moyenne de 4 kilomètres par heure, d'après les observations de M. Max Lowenthal, conseiller aulique; on pourrait donc annoncer le moment de leur arrivée en des lieux fort éloignés de ceux où ils séviraient, et cet avis pourrait être utilisé pour prévenir ou atténuer leurs effets désastreux.

Je ne pense pas, avec M. Lowenthal et avec l'auteur du mémoire dont je termine l'analyse, qu'il puisse être fort utile de transmettre, avec une vitesse *électrique*, les observations sur l'état du ciel, sur la température et la pression atmosphérique.

M. Leverrier, il est vrai, a annoncé à l'Académie des Sciences que déjà des observations météorologiques se font utilement dans 25 stations télégraphiques de France, mais leur utilité n'est pas due à l'usage du télégraphe; elle ne peut être attribuée qu'à l'aptitude des employés télégraphiques pour des observations qui exigent des connaissances spéciales que ces employés possèdent sans doute.

Cette analyse des deux mémoires qui, sur la question de télégraphie électrique, ont été adressés à l'Académie, est bien succincte. Ce n'est que le résumé d'une analyse plus complète qui ne pouvait trouver place dans un rapport dont l'étendue est nécessairement bornée ; telle qu'elle est cependant, elle doit donner une idée avantageuse de ces mémoires et du mérite de leurs auteurs; tous deux, on ne peut en douter, sont des hommes de science, et, j'ajouterai, de savants praticiens qui, tous deux aussi, possèdent une connaissance approfondie de la question complexe et ardue qu'ils ont entrepris de traiter.

Dirai-je que parmi les nombreux appareils décrits par l'un et par l'autre, il en est dont plusieurs indices me portent à leur attribuer l'invention?

Mais leurs œuvres ont-elles une égale valeur? C'est ce que la commission chargée de préparer, de faciliter le jugement de l'Académie, avait surtout à examiner, et c'est l'avis de cette commission, dont je suis le rapporteur, et la décision de l'Académie, que j'ai à faire connaitre et à motiver :

On a déjà vu que le mémoire n° 1 est, je ne dirai pas

beaucoup plus étendu (ce qui pourrait n'être pas un mérite), mais plus complet que le mémoire n° 2 ; il est rédigé avec plus de méthode et avec un grand soin ; sa partie scientifique est un bon résumé de l'histoire de l'électricité, et sa seconde partie est une histoire complète de toutes les inventions qui ont élevé la télégraphie électrique au degré de perfection où elle est déjà arrivée.

C'est aussi une description détaillée de tous les appareils télégraphiques qui ont été imaginés jusqu'à ce jour, de ceux même qui n'ont pas été employés, ou dont on a cessé de faire usage (ce qui n'est pas sans utilité comme on pourrait le croire). Plusieurs feuilles de plans et une multitude de croquis très-bien faits, facilitent l'intelligence de cette description qui est d'ailleurs accompagnée d'observations très judicieuses qui signalent les inconvénients et aussi les avantages des divers appareils.

La Commission a proposé de décerner, à l'auteur du mémoire n° 1, le prix proposé, consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., et l'Académie a adopté cette proposition à l'unanimité.

Mais la Commission, considérant que, si le mémoire n° 2 porte des traces de la précipitation de sa rédaction, si le classement des matières y laisse à désirer, par une sorte de compensation, il contient plusieurs chapitres très-remarquables, des observations judicieuses, de savants calculs et d'utiles renseignements pratiques. Ainsi on y trouve la description des procédés télégraphiques en usage sur les chemins ferrés, pour la transmission des ordres de service, pour prévenir, sur ces chemins, les accidents, ou pour y remédier promptement, et un autre article qui a pour objet la constitution et la pose des câbles sous-marins, conducteurs de l'électricité.

Sur ces deux points, l'auteur de ce mémoire a l'avantage sur son concurrent, qui avoue franchement, qu'à cet égard, son œuvre présente une lacune, et qui excuse cette omission en alléguant que le temps lui a manqué pour la réparer, excuse très-plausible si l'on considère quel immense travail a exigé la rédaction de ce beau mémoire, le grand nombre d'écrits que l'auteur a dû consulter et dont il donne scrupuleusement la liste, à la suite de chaque groupe d'articles, au grand avantage de ceux qui désireraient faire une étude approfondie de quelqu'un des appareils télégraphiques imaginés jusqu'à ce jour.

Je reviens au mémoire n° 2, qui, évidemment, est le produit d'un premier jet. Le temps seul a dû manquer à son auteur pour faire une œuvre plus complète, pour modifier la distribution de ses parties; aussi, quoique l'Académie n'ait promis qu'un seul prix, la Commission, jugeant que ce concurrent ne serait pas dignement récompensé par une mention honorable, a-t-elle proposé, sans hésitation, d'accorder un second prix, et de lui décerner une médaille d'or de la valeur de 150 francs. Cette proposition a été adoptée d'une voix unanime par l'Académie.

1er prix : M. Mairesse, directeur du télégraphe à Lille.

2e — M. Dorville, attaché à l'administration générale des lignes télégraphiques.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE DE 1857,

PAR

M. ANT. LAROCHE, de Duisans,

Membre résidant.

MESSIEURS,

Vous avez adopté, comme sujet de concours, pour le prix d'histoire à décerner en 1857, *une Notice sur Grégoire-Joseph-Marie Enlart de Grandval, ancien procureur général au conseil provincial et supérieur d'Artois, considéré comme magistrat et comme homme de lettres.*

Vous deviez espérer, Messieurs, que ce sujet présenterait un attrait puissant à nos compatriotes et spécialement à tant de jeunes avocats qui s'honorent d'allier l'amour du pays, l'orgueil légitime de ses illustrations, à la science du droit et au goût des lettres.

Néanmoins, vous n'avez reçu qu'un seul mémoire portant cette épigraphe : *Usque in senectutem permansit ei virtus ut ascenderet in excelsum.* Eccl. ch. 46.

Ce mémoire unique remplit-il du moins les conditions du programme ? C'est ce que votre commission avait reçu de vous le mandat d'examiner. Nous venons vous présenter le résultat de cet examen.

Il fallait, disions-nous, d'après le programme, considérer d'abord M. de Grandval, *comme magistrat.*

L'auteur du mémoire nous a paru, sous ce premier point de vue, être tombé, à la fois, dans des erreurs de droit et de fait. En droit et en fait, ce qui a échappé à l'auteur, selon nous, c'est qu'il existe une notable différence entre les fonctions du procureur général dans notre nouvelle organisation judiciaire, et celles dont le magistrat décoré du même titre se trouvait chargé près le conseil d'Artois.

Aujourd'hui, le procureur général est le chef incontesté du parquet; il donne, en toute matière, à sa volonté, des conclusions verbales ou par écrit, à l'audience ou à son parquet: il n'en était point tout à fait de même sous la législation antérieure: en Artois, notamment, les lettres-patentes du 6 août 1772, qui avaient réglé les fonctions respectives des gens du Roi, déclaraient que le procureur général serait seul chargé de l'expédition, de la poursuite et des conclusions *dans les affaires par écrit,* et que *la plaidoirie appartiendrait à l'avocat général, en toutes causes et matières.*

On maintenait ainsi, et dans les mots et dans les choses, la ligne nette et tranchée, qui s'efface de plus en plus parmi nous, mais qui, à tort ou à raison, séparait alors les *avocats* et les *procureurs.*

L'avocat général avait donc la préséance, le pas sur le procureur général; il était inscrit au-dessus de lui dans les listes judiciaires; enfin, Messieurs, conformément au titre que portait chacun d'eux, à l'un la plume, à l'autre la parole; au parlement de Paris, à Séguier, au conseil d'Artois, à Foacier de Ruzé, *ce savant magistrat chargé du ministère public de la parole* [1], *qui portait le flambeau qui éclairait les décisions du conseil* [2].

Et voici la source des erreurs de fait dans lesquelles a été entraîné par cette première erreur de droit l'auteur du mémoire : au lieu de ne lui attribuer que les conclusions écrites qui, alors comme aujourd'hui, ne prêtaient guère plus aux mouvements oratoires que les écritures des simples procureurs, il n'a pas hésité à reporter sur le procureur général le mérite des œuvres de l'avocat général. Nous ne citerons ici que deux exemples de cette confusion de personnes, de cette interversion de rôles.

1° Dans l'affaire de l'empoisonnement, en 1777. Je la choisis, Messieurs, afin de saisir cette occasion de convaincre, par une preuve si honorable pour notre ancienne magistrature, ceux qui en douteraient, que l'on connaissait, que l'on savait proclamer et appliquer, avant 1789, les vrais principes en matière criminelle.

On lit, en effet, dans le réquisitoire de l'avocat général, ce beau passage : « la partie publique ne cherche que la vérité; son devoir est autant de faire valoir ce qui tend à décharge, que ce qui charge l'accusé. »

[1] Réponse de M. Binot au discours de réception de M. de Grandval, à l'Académie.

[2] Discours de M. Dauchez à l'audience du 13 novembre 1790.

2° Dans l'affaire du paratonnerre de St.-Omer, qui eut tant de retentissement, et qui pourtant est si peu connue et de l'auteur du mémoire et du public lettré, coupable ou complice de ses erreurs, que je vous demanderai la permission de rétablir, en peu de mots et une fois pour toutes, la vérité.

M. de Vissery, ancien avocat à St.-Omer, séduit par la découverte de Francklin, avait établi sur sa maison un paratonnerre. Rumeur générale, menaces d'émeute, de destruction, de la part des voisins. Finalement, dénonciation à la police municipale de leurs craintes que le tonnerre, attiré par l'appareil, ne le fût pas assez puissamment pour suivre la route tracée par le conducteur, et qu'il ne vint à dévier, à leurs risques et périls. Jugement du 14 juin 1780, qui fait droit à la requête. Opposition de M. de Vissery. Nouveau jugement contradictoire du 21 ordonnant l'exécution du premier. Appel de M. de Vissery devant le conseil d'Artois.

Ce fut alors que la cause s'agrandit. Deux hommes, tous deux membres de l'ancienne Académie, s'associèrent contre *ces ennemis des progrès des lumières.* L'un, M. Buissart, météréologue ardent, rédigea un long et savant mémoire pour exalter les effets merveilleux de la découverte nouvelle. Le second, devenu trop fameux depuis pour qu'il soit nécessaire de rappeler son nom [1], se chargea de développer la même thèse dans un plaidoyer passionné, livré à l'impression et répandu à profusion, dans le but de frapper de ridicule les premiers juges, et d'obtenir, sous la pression de l'opinion publique, la réformation de leur sentence.

C'est ici que nous avons à rectifier une nouvelle et double

1 Maximilien de Robespierre.

erreur de l'auteur du mémoire. Contrairement à ses assertions, le procureur général ne porta point la parole et, conséquemment, il ne se prononça point, il n'eut point à se prononcer *en faveur de M. de Vissery*. La vérité est que ce fut M. Foacier de Ruzé qui tint l'audience. Sans se laisser effrayer par le bruit qui se faisait autour de lui, l'avocat général prit même l'offensive contre l'appelant. Il prouva à son avocat qui avait si agréablement plaisanté sur le voisin *Bobo redoutant, au fond de sa cave, le tonnerre pour ses humbles pénates, pour son commerce de salades* [1], que lui aussi savait manier l'arme de l'ironie. « M. de Vissery, disait-il, craint que la foudre, qui le » respecte depuis près de quatre-vingts ans, ne vienne tout-à-» coup briser avec effort le fil usé de ses jours prêt à se » rompre de lui-même. Est-ce dans un souterrain qu'il va se » préparer un asyle? Il n'est point de la dignité de l'homme » de fuir comme les animaux. C'est sur le faîte de sa » maison que le sieur de Vissery fixe le tonnerre; c'est là » qu'armé d'une verge de fer en guise de lance, il brave la » foudre et lui commande de descendre humblement dans son » puits. Mais la question devient grave, quand on pense que ce » sont *nos têtes* qu'il s'agit de soustraire ou... d'exposer plus » que jamais aux atteintes de la foudre... »

Se résumant et attendu:

1° Que les avantages attribués aux paratonnerres n'étaient point incontestables;

2° Qu'il n'était point établi qu'ils fussent exemps de tout danger;

3° Que les juges n'étaient point essentiellement des savants

[1] Plaidoyer de Robespierre, in-8°, Paris, 1783, page 100me

capables de décider, en fait, si les paratonnerres avaient été construits selon les règles de l'art;

L'avocat général concluait à ce que, préalablement à toute décision, l'Académie des Sciences de Paris fût invitée à nommer des experts et à donner son avis sur leur rapport.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le Conseil d'Artois, sans s'arrêter à cet interlocutoire, fit droit purement et simplement à l'appel de M. de Vissery, par arrêt du 31 mai 1783.

Revenons maintenant aux véritables fonctions du procureur-général.

Malgré les retranchements que nous avons opérés, elles demeuraient nombreuses et considérables. C'était lui qui était chargé de veiller à l'ordre, à la police, à la poursuite des crimes, à tout ce qui touchait au bien public. C'était lui encore qui avait mission de provoquer, auprès du conseil d'Artois, les arrêts de règlements, de réformations, concernant la discipline des divers siéges, l'administration de la justice. Or, Messieurs, l'auteur du mémoire ne dit rien de tous ces arrêts de règlements rendus par le Conseil, sur l'initiative et *vu le réquisitoire du procureur-général contenant que...*, selon la formule d'usage, qui attestent la vigilance que ce magistrat étendit sur tant d'objets divers.

Le salaire des huissiers [1], les frais des officiers des justices seigneuriales au civil [2] et au criminel [3], les salaires et vacations des procureurs [4], la juste élévation de la taxe pour les requêtes signées par les avocats [5], le tarif des actes des notaires [6], la dé-

[1] Janvier 1772. [3] Mars 1786. [5] Juin 1774.
[2] Août 1781. [4] Août 1776. [6] Avril 1783.

fense à ceux-ci de contracter dans les cabarets [1], comme aux gens de loi d'y rendre des jugements [2], la rédaction et le dépôt des qualités de tous jugements et arrêts [3]; la construction des moulins [4], des brasseries [5], des forges et fours à pannes [6], les réparations des chemins, aux dépens des seigneurs négligents [7]; la tenue et le dépôt des registres curiaux [8], la reddition des comptes des pauvretés et des fabriques [9], la réparation des maisons presbytérales [10], la poursuite des mendiants [11], et la subsistance des indigents [12] ainsi que la bonne distribution des tables des pauvres [13].

Les mesures préservatrices contre les maladies épidémiques attaquant les bestiaux [14], spécialement contre la maladie *nommée vulgairement la morve* [15], la nomenclature des vices rédhibitoires et les délais pour les réclamations [16]; la liberté du commerce des grains et l'approvisionnement des marchés [17], la vente des fruits et récoltes par suite de saisie [18], la vente des substances [19] et la destruction des animaux nuisibles [20], la défense de laisser dans les champs les instruments aratoires à la disposition des malfaiteurs [21], la nomination de gardes messiers [22] dans l'intérêt du propriétaire, et aussi la protection du droit des pauvres au glanage et à l'éteule, contre les étrangers d'abord [23], puis contre le mauvais vouloir du propriétaire lui-même [24], comme on ne

[1] Janvier 1781. — [2] Juin 1767. — [3] Juillet 1774. — [4] Juillet 1774. — [5] Juill. et déc. 1765. — [6] Mars 1780. — [7] Février 1778. — [8] Décembre 1774. — [9] Janvier 1781. — [10] *Idem*. — [11] Octobre 1768. — [12] Août 1783. — [13] Décembre 1784. — [14] Septembre, octobre, novembre 1770, janvier 1771, octobre 1773, mars 1774. — [15] Octobre 1777. — [16] Février 1785. [17] Juin 1789. — [18] Juillet 1774. — [19] Novembre 1776, juillet 1788. — [20] Novembre 1764, janvier 1777. — [21] Juillet 1777. — [22] Juillet 1783. — [23] Août 1780. — [24] Juillet 1773.

l'entend plus, comme on ne le pratique plus, en nos temps de liberté et d'égoïsme.

La défense de se livrer, dans les campagnes, au tir des armes à feu, adoucie par les encouragements donnés aux nobles jeux de l'arc et de l'arbalète [1], l'interdiction de tous excès, désordres, charivaris [2] des attroupements et émotions populaires [3], la police des maisons de force [4] et des prisons [5].

Vous le voyez, Messieurs, d'après cette liste, qu'il nous eût été facile d'étendre davantage, l'on pouvait rendre au procureur général le témoignage qu'il avait fait preuve de la plus louable sollicitude à s'acquitter de cette partie de ses devoirs.

D'autres fonctions encore étaient dévolues au procureur-général; l'auteur du mémoire les passe également sous silence.

C'était à ce magistrat qu'appartenait le droit et le devoir de requérir la lecture et l'enregistrement de tous les actes émanés de la puissance royale.

Ces fonctions étaient devenues d'autant plus délicates et épineuses, que trois crises judiciaires vinrent successivement porter atteinte à la stabilité des divers corps de magistrature, pendant que M. de Grandval occupait le fauteuil de procureur-général.

L'auteur du mémoire n'en fait pas la plus légère mention.

Vous le savez, Messieurs, en 1771, sous l'influence du chancelier Maupeou, exécuteur des rancunes de la Cour, les Parlements furent bouleversés, et les Conseils provinciaux eux-mêmes profondément atteints.

A Arras, le premier président avait été préalablement mandé

[1] Août 1786. — [2] Mai 1780. — [3] Juil. et août 1789. — [4] Août 1766. — [5] Juillet 1789.

à Paris, et il en revint chargé de communiquer à ses collègues les résolutions arrêtées. Le Conseil s'alarma, moins pour lui-même, il faut le reconnaître, que pour le maintien des priviléges et des libertés de la province

Ce fut alors, Messieurs, que M. de Grandval reçut la plus haute preuve de confiance de la compagnie : la mission de se rendre, en son nom, à Versailles, pour soutenir ses droits et ceux de l'Artois. Il était chargé, en même temps, par le Conseil, de solliciter la place de président pour M. de Grandval père, doyen des conseillers, « comme une récompense due à de longs « et pénibles travaux, à cet assemblage heureux de talents su-« périeurs, de lumières acquises et de vertus, sur lequel la « compagnie fondait son estime et son attachement. »

Ce vœu du Conseil ne fut point accueilli, la place de président ayant déjà été donnée; mais le procureur général eut l'honneur d'être présenté au Roi, qui lui témoigna sa satisfaction de ses services, et il revint auprès de ses collègues, après avoir obtenu du moins qu'on respecterait les droits acquis, les priviléges concédés.

En 1774, Hue de Miroménil, après avoir été leur noble et courageux apologiste, obtint la réintégration des Parlements, et, en qualité de garde des sceaux, contresigna leurs lettres de rappel.

Ce fut un sujet de joie presque unanime en France : le Conseil *supérieur* d'Arras ne la partagea point, il reprenait le titre plus modeste de Conseil *provincial*, et il se plaignit hautement de ce que, pour prix de sa fidélité, de sa soumission aux ordres du Roi, seul il s'amoindrissait, seul il perdait dans ce retour au passé. Ce fut le sujet de doléances élaborées, en majeure partie, au parquet; de nombreuses suppliques et négociations,

où le procureur-général joua le principal rôle; et, à la suite desquelles, on obtint, en 1775, comme compensation ou consolation, un édit du Roi accordant la noblesse, transmissible à leurs descendants, à tous les officiers du Conseil provincial, après 20 ans d'exercice...

Quoiqu'il se prétendît déchu, le Conseil ne perdait rien de sa fermeté, ni de son indépendance, et l'on peut citer, pour preuve, cet arrêt, honorable pour tous deux, qui, sur le réquisitoire du procureur-général, défendait d'exécuter dans le ressort, avant leur vérification et leur enregistrement au Conseil, certaines lettres-patentes concernant le partage des marais communaux[1].

Le procureur-général ne montra pas moins de fermeté à l'égard de sa propre compagnie, pour défendre son droit exclusif d'instruire, dans une affaire de bris d'images, à Béthune, en 1782, et il reçut à cette occasion, les éloges du chancelier.

De nouvelles faveurs attestèrent la satisfaction du monarque lui-même. En 1783, ce fut la permission de décorer ses armoiries d'une couronne de comte; en 1787, des lettres de chevalier lui furent accordées, par ces motifs, qui seraient seuls un glorieux titre d'honneur : « qu'il remplit, depuis 22 ans, la » charge de notre procureur-général, qui est, depuis plus d'un » siècle, dans sa famille, et dans l'exercice de laquelle il n'a pas » donné moins de preuves de son intégrité que de ses talents » et de ses lumières. »

Peu après, Messieurs, survint une nouvelle crise, présage et avant-coureur de la destruction de cette magistrature qui datait, en France, en quelque sorte, de l'origine même de la monarchie, en Artois, de près de trois siècles!

[1] *13 mars 1780.*

Le fameux édit établissant la cour plénière parut avec ses annexes. L'enregistrement fut, à Arras, comme à Paris et partout ailleurs, exigé *du très exprès commandement du Roi.* Les lettres impératives de cachet furent remises à chacun, dans une réunion à huis-clos, par l'intendant de Flandre et d'Artois, Esmangart, en personne, délégué à cet effet.

L'histoire doit mentionner, au milieu de l'émotion générale, dans cette circonstance critique, l'attitude énergique du procureur-général.

Après l'enregistrement *forcé* des édits, interpellé directement, comme l'homme du roi, par l'intendant, s'il les enverrait, selon l'usage, aux sièges inférieurs, il répondit nettement que, tout s'étant fait *par ordre*, il ne ferait rien qu'en vertu des *ordres exprès* du Roi. Quant au Conseil d'Artois, quoiqu'il parût personnellement désintéressé dans la question, puisqu'on avait respecté sa juridiction criminelle, étendu même sa compétence civile, l'on connait ses généreux efforts.

D'accord avec le parquet, il présenta au Roi de chaleureuses représentations en faveur de nos parlements à la veille de périr sous les coups, moins encore que sous le dédain de ces assemblées nationales, dont ils avaient provoqué la réunion et qui les en récompensèrent, en prorogeant dérisoirement leurs vacances jusqu'à la promulgation de la loi qui constata officiellement leur mort.

Ici encore, Messieurs, nous avons à relever une erreur de l'auteur du mémoire : ce fut en 1790 seulement qu'eut lieu la dernière audience du Conseil d'Artois, séance mémorable, où l'un des membres les plus estimés du barreau, Me Dauchez, rendit un éclatant hommage aux lumières du ministère public, et se fit, en outre, l'éloquent interprète des regrets de son ordre et

des justiciables, en voyant s'éteindre « un corps si aimé, si res-
» pecté, si admiré par la sagesse de ses jugements, comme par
» le courage [1] avec lequel il avait toujours défendu les droits
» du peuple contre les abus de l'autorité [2]. »

Vous pouvez juger, d'après cet exposé, Messieurs, des lacunes que renferme le mémoire qui vous est soumis, en ce qui regarde M. de Grandval, *considéré comme magistrat.*

D'après votre programme, il restait, en second lieu, à apprécier M. de Grandval, *considéré comme homme de lettres.*

Nous nous plaisons à le déclarer de suite, Messieurs, nous n'aurons pas à demander compte à l'auteur, pour cette seconde partie, des lacunes nombreuses que nous signalions dans la première. Il s'est livré évidemment à plus de recherches sur ce point, et il les a poussées si loin qu'il porte son attention et qu'il appelle la vôtre sur divers ouvrages et imprimés et inédits qu'il attribue à M. de Grandval, bien qu'ils ne soient connus ni de votre rapporteur, ni d'aucun membre de votre commission. Nous soupçonnerions donc quelque confusion analogue à celle que nous avons constatée, relativement aux actes du procureur général et à ceux de l'avocat-général, entre les œuvres de M. de Grandval père, restées inconnues au public par sa propre volonté, et celles de son fils. La confusion, cette fois, nous paraîtrait plus naturelle et plus excusable; car, quoi de plus rare,

[1] Parmi tant d'autres preuves de ce courage civil, rappelons seulement que le Conseil d'Artois est presque le seul entre tous les corps judiciaires, qui ait protesté généreusement en faveur des droits de la justice et de l'équité, méconnus à l'égard des jésuites, victimes des *préjugés protestants, philosophiques, jansénistes et parlementaires* (pour emprunter les expressions du Comte de Maistre).

[2] Voir les *Affiches d'Artois* de l'année 1790, 2e partie.

Messieurs, que de rencontrer deux hommes portant le même nom et méritant tour-à-tour les mêmes éloges, comme magistrats et comme hommes de lettres? que de voir un fils recueillir pieusement, dans l'héritage paternel, comme le bien le plus précieux, la tradition des mêmes talents, des mêmes vertus; en telle sorte que vous serez frappés comme nous de ce que le témoignage rendu par l'un des membres de l'ancienne Académie, en 1779, au père de M. de Grandval, peut s'appliquer exactement à celui-ci. « C'était un magistrat intègre, un vertueux citoyen, » un homme de lettres estimable; c'était, pour l'honnêteté, les » mœurs et la bonne foi, un homme du vieux temps; et, pour » les agréments de l'esprit, un homme du nôtre [1]. »

Quoiqu'il en soit, il nous a paru, en tout cas, regrettable que l'auteur du mémoire n'ait indiqué aucune des sources où il a puisé ses renseignements, et vous partagerez plus vivement encore ces regrets avec nous, quand nous aurons ajouté qu'il se contente, pour plusieurs de ces ouvrages, d'énumérer leurs titres, de mentionner leur objet, sans plus ample indication analytique.

Il n'en est pas de même de la traduction des psaumes en vers français. Ici la discussion littéraire s'étend, mais d'une manière trop souvent vague et indécise, sans cette précision qui signale le caractère particulier du talent, le mérite intrinsèque de l'œuvre, qui motive et justifie les conclusions.

Nous avons, en outre, à reprocher à l'auteur de n'appuyer ses appréciations littéraires d'aucunes citations. Elles doivent, sans doute, dans une notice académique, être sobres et réservées; mais n'est-ce point dépasser les bornes de cette réserve, que de ne s'en permettre aucune, en aucun genre ?

[1] Lettre inédite de M. de Sacy.

Nous avons des reproches plus pénibles à formuler. Il ne suffit pas de mentionner l'*indécence sceptique des outrages des beaux esprits contre les livres sacrés;* il faut se garder de suivre soi-même leurs exemples, sous une forme *plus décente*, à l'aide de plaisanteries sur les récits bibliques, devenues, grâce à Dieu, de mauvais ton, de nos jours, et déplacées surtout, quand elles se rencontrent dans une notice sur l'homme profondément religieux qui avait pris, dans nos livres saints, les sujets les plus habituels de ses écrits et de ses méditations.

Nous ne vous dirons que quelques mots du style, généralement clair, souvent élégant, mais parfois déparé par des néologismes prétentieux, par des expressions d'un goût plus qu'équivoque. Il nous suffira de citer certain passage, où l'auteur peint M. de Grandval *s'asséiant résolument au-dessus des Turcarets de l'époque et les forçant ainsi à redevenir Gros-Jean comme devant.*

Enfin, Messieurs, nous l'avouons: nous ne pouvons comprendre où, ni comment, l'auteur a pu se former une opinion si erronée sur le personnel comme sur les mœurs des *Rosati;* ils figurent, d'une manière tout-à-fait imprévue, dans son mémoire pour remplir l'office de l'ombre faisant ressortir la lumière, par le contraste de l'élévation de pensées, de l'éclat de couleur du traducteur des psaumes, avec le *coloris empourpré, les allures titubantes, les joyeusetés des Alcibiades élégants de l'Artois.* Des Alcibiades élégants? qui soupçonnerait jamais, Messieurs, qu'il s'agit ici, je ne dirai pas de l'austère Carnot, du sombre Robespierre; mais de l'avocat-général au Conseil d'Artois, Foacier de Ruzé; du président à la Cour royale, Lenglet; du digne recteur d'Académie, Taranget; du secrétaire

perpétuel de l'Académie d'Arras, Dubois de Fosseux [1]; du marquis de Vaugrenant; des abbés Herbet, Honorez, Breuwart, Ménage, Haudouart; des prieurs d'Anchin, d'Eaucourt, d'Arrouaise; du vénérable archevêque de Toulouse, Primat, et de tant d'autres hommes graves, honorables et justement honorés?

Nous nous estimons heureux de pouvoir, sans sortir de notre sujet, réhabiliter, aux yeux de l'auteur, cette société de Chantres de la Rose, en citant ici quelques-uns des vers composés par un *Rosati*, précisément en l'honneur de M. de Grandval (père), qui auront, ce nous semble, le mérite de l'à-propos.

« Il est tems! il est temps qu'à nos yeux on expose
» Les titres immortels de son apothéose!
» Grandval! viens en ces lieux faire entendre ta voix,
» Viens t'asseoir à côté de David et d'Horace,
» Et qu'en suivant ta trace,
» Nos jeunes écrivains soient l'honneur de l'Artois [2].

Espérons, Messieurs, que cet appel du poète à ses compatriotes sera entendu; que cette noble émulation, que votre principal but est d'exciter et de récompenser, suscitera de plus

[1] Nous nous reprocherions de ne pas rappeler ici que M. de Grandval unit envain ses efforts à ceux du secrétaire perpétuel devenu président du département, pour faire respecter, *par la nation*, les droits de propriété de l'Académie, à sa propre bibliothèque, à son médailler, etc.

[2] Extrait d'une pièce de vers de M. Charamond, dont nous nous plaisons, d'autant plus volontiers, à rappeler le nom, qu'il est dignement porté par un fils qui, dans une ville voisine et amie, à Valenciennes, s'est concilié l'estime et l'affection publiques dans les fonctions de juge-de-paix.

nombreux athlètes à votre concours prochain ; que l'auteur du mémoire rentrera lui-même dans la lice, mieux armé, mieux inspiré par un nouveau sujet, pour mériter et conquérir cette palme, que vous regrettez de ne pouvoir lui décerner aujourd'hui.



LE PROCÈS DE JÉHOVA.

Légende.

Piece couronnée par l'Académie d'Arras, dans sa Séance Publique du 26 août 1857.

Nequando dicant gentes : ubi est Deus.....

Voici qu'un bruit étrange a traversé le monde !
Josaphat, si longtemps solitude profonde,
S'animant pour l'éclat d'une solennité,
Convoque au rendez-vous toute l'humanité.
Elle accourt, frémissante, empressée, innombrable,
Ainsi qu'elle accourra dans ce jour mémorable,
Où la trompette ira sonner aux quatre vents
Que Dieu vient pour juger les morts et les vivants.
Josaphat aujourd'hui semble un vaste théâtre ;
Du pied de la montagne à son faîte bleuâtre,
Des degrés, surmontant des degrés spacieux,
En spirale élargis, semblent gravir les cieux,

Étage d'où la foule, en cercle amoncelée,
Voit la scène qui s'ouvre au fond de la vallée.

Là, comme obéissant au magique signal,
Avec tous ses déçors s'élève un tribunal.
Juges et président, à la démarche austère,
Investis pour un jour du grave ministère,
Le sombre magistrat dont le sinistre accent
Appelle leurs rigueurs sur un front pâlissant,
De la légalité vénérable cortége,
Chacun vient à son rang, choisit sa place, et siége.

Mais pour qui ce concours terrible et solennel ?
Quel est donc le forfait ? Quel est le criminel ?
Ah ! s'il faut écouter les clameurs populaires,
Nul ne mérita mieux le poids de leurs colères !
Dans cette multitude il n'est pas une voix
Qui tout haut ou tout bas ne l'ait maudit cent fois;
Pourtant il manque encore à l'appel redoutable !
Quel motif imprévu retient ce grand coupable ?
Au formidable arrêt lui-même il s'est soumis ;
Reprend-il sa parole après avoir promis ?
Le monde est aujourd'hui réuni pour l'entendre ;
Qu'il vienne ! l'Univers n'est pas fait pour attendre !

Soudain la foudre gronde ; au centre d'un ciel bleu
S'ouvre un vaste horizon de lumière et de feu ;
Dans l'immense lointain des radieux abîmes,
Dont l'œil ne peut sonder les profondeurs sublimes,
Sur deux rangs que traça le doigt du Séraphin
Se prolongent debout des légions sans fin,
Du monarque du ciel innombrables armées,
Portant le glaive d'or aux pointes enflammées.
Tout-à-coup au signal des célestes clairons
Les anges à genoux ont incliné leurs fronts ;

Tandis qu'avec respect courbés dans la poussière,
Ils baissent leurs regards inondés de lumière,
Passe un souffle vivant qu'à chacun de ses pas
L'âme seule devine et que l'œil ne voit pas.
Puis le ciel se referme. Une nuée épaisse
Descend parmi l'azur et sur le sol s'abaisse;
Le vallon en frémit; la montagne trembla,
Et la foule frissonne et se dit : Le voilà !

II.

Depuis cette heure, où Dieu, dans sa magnificence,
A son plus noble ouvrage a donné la naissance,
De la terre féconde hôte nouveau venu,
Enfant d'un tendre père aussitôt méconnu,
L'homme aiguisa bien vite en plaintes insensées
L'organe qu'il reçut pour parler ses pensées,
Et, mesurant son être à son faible compas,
Nomma ce Dieu méchant ou dit qu'il n'était pas !

Ces débiles clameurs, s'échappant d'un atôme,
Touchaient à peine au seuil du céleste royaume,
Et, sans porter atteinte à sa félicité,
Troublaient peu l'Éternel dans sa sérénité.
Mais leur écho, frappant aux voutes immortelles,
Des anges attristés blessait les cœurs fidèles.
« L'homme ne verra plus au ciel déshérité,
» disaient-ils, qu'un désert par le vide habité ;
» Lorsque le doute impie attente à votre gloire,
» Qui vous respectera ? quelle âme voudra croire ?
» Dieu ! montrez aux humains dont l'orgueil va croissant
» Que vous êtes toujours le Seigneur tout puissant !
» Soulevez les volcans ! déchaînez les tempêtes !
» Que la foudre en éclats ruisselle sur leurs têtes !

» Que ces astres, au loin dans l'espace semés,
» Pleuvent sur l'Univers en globes enflammés,
» Et que dans le chaos du sol, du feu, de l'onde,
» Dieu montré qu'il existe, en détruisant le monde!
» Il te suffit, Dieu juste et si lent à punir,
» De nos cœurs pour t'aimer, du ciel pour te bénir! »

« Souriant avec calme aux bruits de leurs colères,
» Eh bien? dit Jehova; je cède à vos prières!
» Oui, je les confondrai, ces coupables ingrats,
» Non pas en déployant la force de mon bras,
» Non en versant sur eux par un double cratère
» Ou la flamme du ciel ou les feux de la terre;
» Mais par un tel excès de divine bonté
» Qu'il transforme en amour leur incrédulité.
» Devant leur tribunal je consens à paraître;
» Que l'Univers s'assemble et qu'il juge son maître! »

L'Éternel a parlé.

L'ange silencieux
Recueille à deux genoux l'ordre mystérieux.
Puis bientôt, emporté sur son aile rapide,
Il planait lentement dans un éther limpide,
Et, proclamant au loin l'avis de l'Éternel,
Fixait à Josaphat le débat solennel.

III.

Ainsi donc celui-là que la terre assemblée
Attendait aujourd'hui dans la sainte vallée,
Qui, de l'esprit rebelle appelant l'examen,
Soumettait sa justice au jugement humain,
C'était Dieu! Dieu lui-même!

Au milieu du prétoire
Il s'avance, non plus dans l'éclat de sa gloire,
Formidable, escorté du terrible appareil
Dont la vue éblouit les regards du soleil,
Entraînant après lui ces brûlantes phalanges
De chérubins ailés, de radieux archanges,
Mais caché sous un corps visible à l'œil trompé,
De compactes vapeurs fantôme enveloppé ;
On eût dit un mortel, mais mortel où respire
Cette splendeur intime et que Dieu même inspire,
Comme un jour doit paraître, immortel glorieux,
Le saint transfiguré dans la beauté des cieux !

A cet aspect d'un Dieu dont la forme modeste
Voile tous les rayons de sa grandeur céleste,
L'assemblée, étouffant dans son cœur sans effroi
Le respect pour le père et le souverain roi,
Sur tous les bancs pressés où les voix se confondent
Prélude, en murmurant, aux rumeurs qui répondent ;
Puis comme un bruit plaintif de tous les cœurs éclos,
Avec un rire amer, des cris ou des sanglots,
Au divin accusé, qui l'écoute en silence,
Chaque homme tour à tour reproche sa souffrance :

« Comme un germe maudit sur la terre jeté,
» J'ai depuis le berceau senti la pauvreté.
» Je mendie humblement, plein d'angoisse et d'alarmes,
» Un pain qu'on me refuse ou que trempent mes larmes ;
» Cloué par la douleur sur un grabat étroit,
» Je languis sans secours, j'ai faim ! jai soif ! j'ai froid !

» J'ai de l'or, des festins, le faste et la richesse,
» Et mon esprit s'éteint en proie à la tristesse ;
» L'existence pour moi n'a qu'un rire moqueur ;
« La glace est dans mon âme et le vide en mon cœur.

» L'ardente sciatique, en soudant mes jointures,
» Me recourbe attaché sur un lit de tortures,
» Et, de mes nerfs crispés parcourant les réseaux,
» Change en métal brûlant la moelle de mes os.

» La fièvre, en ses retours, prodigieux mystères,
» De chocs précipités fait battre mes artères,
» Répandant tour-à-tour dans mes membres lassés
» Ou des torrents de flamme ou des frissons glacés

» Cherchant en vain dans l'ombre un flambeau qui l'éclaire,
» Ma raison a perdu son guide tutélaire;
» Chaque objet, se jouant aux plis de mon cerveau,
» M'apparaît sous un jour fantastique et nouveau;
» Ma vie à chaque instant expire et recommence,
» Ici, calme stupide, et là, folle démence !

» Une femme a soumis mon esprit indompté ;
» Son caprice est ma loi, son goût ma volonté ;
» C'est un combat sans terme, une lutte sans trêves ;
» Elle brûle mes jours, elle enflamme mes rêves ;
» Ma paix et mon bonheur sont brisés sans retour ;
» Qui donc dit que l'enfer est pire que l'amour ?

» Fureur d'un court moment, mais sombre conseillère,
» Je sens dans mon cerveau bouillonner la colère ;
» Chaque veine se gonfle et tout mon sang bondit ;
» Par son son enivrement le vertige grandit ;
» Et, dans les noirs accès du transport qui m'anime,
» Il n'est souvent qu'un pas de ma pensée au crime !

» Jaloux, je porte envie à tout ce que je voi ;
» Le bonheur de mon frère est un tourment pour moi ;
» Je hais, comme le bien, le forfait qui prospère,
» Et mon cœur a pour sang le fiel de la vipère.

» L'or est mon seul amour, mon tyran, mon espoir ;
» Ma joie est d'y toucher, mon bonheur de le voir ;
» Incessante folie et torture barbare !
» Je ne suis point enfant, père ! je suis avare ! »

Le crime aussi, pâli de sa propre terrenr,
Plus haut que toute voix criait avec fureur :

» Pourquoi mes passions et mes instincts cupides ?
» Mes mains lentes au bien et pour le mal rapides ?
» Pourquoi du droit d'autrui m'a-t-il fait ravisseur ?
» Pourquoi suis-je cruel ? pourquoi suis-je oppresseur ?
» D'où vient que dans le sang ma soif se désaltère ?
» Pourquoi suis-je assassin ? pourquoi suis-je adultère ? »

Puis vinrent à leur tour tous ces fléaux divers,
Crimes des éléments, tyrans de l'Univers :

« Une étincelle part, et soudain l'incendie,
» Géant irrésistible en sa marche agrandie,
» Engloutissant mes biens sous mes toîts écrasés,
» Change mon patrimoine en débris embràsés ;
» Livré comme une proie au courant qui consume,
» Mon asile n'est plus qu'une cendre qui fume !
» Noyés dans l'eau du Ciel ou du soleil brûlés,
» A nos sillons en vain nous confions nos blés !

» Du sommet sourcilleux qui sur nos fronts se penche,
» S'échappe le torrent et roule l'avalanche,
» Et le fleuve, au rivage entassant ses assauts,
» Usurpe mon séjour étouffé sous les eaux.

» La guerre, promenant ses ravageurs serviles,
» Désole la campagne et dévaste nos villes,
» Et, sur notre ruine élevant son orgueil,

» Nous laisse, en triomphant, la misère et le deuil.

» Du fond de l'Univers s'abattent sur nos plaines
» Des impures vapeurs, de fétides haleines ;
» La peste, s'augmentant à ses exhalaisons,
» De cités en cités promène ses poisons,
» Et la contagion, dispersant ses atômes,
» Fait des peuples vivants le peuple des fantômes !

» Ainsi chargés de maux, de terreurs entourés,
» Nous passons malheureux, languissants, torturés !
» De douleurs en douleurs l'existence se traîne ;
» Toute heure a son chagrin et chaque jour sa peine ;
» Pour quelques chants joyeux mille gémissements,
» Et pour de courts plaisirs un siècle de tourments,
» Route épineuse et sombre où l'âme inassouvie
» Laisse à chaque buisson les lambeaux de sa vie !
» Désir toujours trompé, faute, crime, remord,
» Voilà l'homme, ton œuvre, et pour terme la mort !

» Hommes ! dit l'Éternel, ainsi donc votre outrage,
» Pour s'attaquer à moi, s'attaque à mon ouvrage !
» Aveuglés sur vos maux, troublés par vos malheurs,
» Vous faites jusqu'à moi remonter vos douleurs !
» Ingrats ! qui m'accusez d'oublis, d'indifférences,
» Quand rassemblant sur vous toutes mes préférences,
» Mon verbe au jour marqué vous tira du néant,
» Que n'ai-je fait pour vous, mortels, en vous créant?
» Je modelai ce front, miroir pur et sublime,
» Siège auguste où reluit votre splendeur intime,
» Vos lèvres d'où surgit la pensée, et vos yeux
» Qui règnent sur le monde et regardent les cieux.
» Rien ne gêne l'élan de votre indépendance ;
» Vous avez le sens droit, vous avez la prudence,
» L'instinct de la justice et de la vérité,

» La sévère raison qui fait la liberté,
» De vos propres désirs la saine défiance,
» Le savoir du passé, la longue prévoyance,
» Et de vos actions infaillible gardien,
» L'horreur qui suit le mal, l'attrait qui mène au bien !
» Perfections de l'homme et du ciel descendues,
» Où sont-elles ? Ingrats ! vous les avez perdues !
» Méconnaissant sur vous mes projets glorieux,
» Du bonheur, votre but, vous détournez vos yeux.
» Aliment de l'esprit, fécond foyer de l'âme,
» Des passions en vous j'ai déposé la flamme ;
» Mais je vous ai donné le pouvoir souverain
» Qui les règle, les dompte et leur impose un frein.
» La raison, guide sûr, conserve qui l'écoute ;
» Vous repoussez son doigt qui vous montre la route;
» Nés pour la vertu seule et connaissant sa voix,
» Le vice est votre pente et le mal votre choix.
» Forte en son unité, votre âme est sans entrave ;
» Elle doit commander ; vous la faites esclave !
» Vous marchez, et changeant le chemin en désert,
» Vous fuyez ce qui sauve, et cherchez ce qui perd !

» Vous pleurez ! vous souffrez, et chaque pleur blasphème ;
» Mais toutes vos douleurs vous viennent de vous-même,
» Vous qui, calomniant mes paternels bienfaits,
» Mêlez votre poison aux dons que je vous fais !
» Quand je vous invitai, royale créature,
» Au splendide festin servi par la nature,
» Quand tout dans l'Univers offre à vos sens séduits
» Les animaux leur suc, les végétaux leurs fruits,
» J'entourai vos besoins d'une limite sage ;
» Vous appellez l'abus où j'avais mis l'usage :
» Victimes de vos goûts, jouets de vos désirs,
» En monstrueux excès vous changez vos plaisirs.
» L'incendie allumé dans les liqueurs brûlantes,

» Les venins palpitants dans les chairs succulentes,
» Fardeaux laborieux pour vos courts appétits,
» Comme dans un abîme en vos flancs engloutis,
» De la destruction agens inévitables,
» Vous attendent mourants au sortir de vos tables,
» Et de votre santé dévastateurs jaloux,
» Vous inventez des maux qui n'étaient pas en vous !

» C'est peu de ces douleurs que votre sein renferme !
» Aux siècles à venir vous en léguez le germe ;
» Votre postérité qui va s'affaiblissant
» S'allaite des poisons cachés dans votre sang,
» Et ne s'informe pas, alors qu'elle succombe,
» Si l'excuse du ciel n'est pas dans votre tombe.
» Votre enfant, au berceau par le vice infecté,
» Hérite tout de vous, même sa pauvreté,
» Vous qui méconnaissant la loi des jours prospères,
» Étouffez la tendresse et le devoir des pères,
» Qui ne leur gardez point, en pourvoyeurs bénis,
» Le froment pour leur faim, la mousse pour leurs nids,
» Qui, lorsque la fourmi, votre maître en prudence,
» Amasse pour l'hyver ses greniers d'abondance,
» Ne savez même pas, de biens environnés
» Faire la vie heureuse à qui vous la donnez !
» Et moi qui vous vêtis d'amour, d'expérience,
» Vous osez m'accuser de votre imprévoyance !

» Ainsi que votre corps, votre âme a ses tourments ;
» Mais de vos fautes même ils sont les châtiments !
» Terrible, infatigable, à lui-même barbare,
» Où s'en va votre esprit qu'un vain délire égare ?
» Folles ambitions, ivresses de l'orgueil,
» Vous dévorez le but sans songer à l'écueil,
» Et, ne retrouvant plus le sens qui vous dirige,
» Vous roulez à l'abîme ou montez au vertige !

» Je vous donnai, choisi dans le trésor des cieux,
» L'amour, charme de l'âme et délices des yeux ;
» J'en comblai votre esprit, puissant d'intelligence,
» Pour choisir la bonté, mère de l'indulgence,
» Pour protéger le faible et non le conquérir,
» Pour vivre, en s'oubliant, à force de chérir !
» De ma loi de tendresse, active et fraternelle,
» Votre égoïsme a fait sa règle criminelle ;
» Enfans du même père et nés au même jour,
» Vous moissonnez la haine où j'ai semé l'amour !

» Je vous ai voulu rois de la terre profonde
» Pour labourer son sein du labeur qui féconde ;
» Au hazard des fléaux pourquoi l'abandonner ?
» Mais sur les éléments c'est à vous de régner !
» Pourquoi, la dépouillant de ses trésors utiles,
» En arides déserts changer ses champs fertiles ?
» Pour le gain d'aujourd'hui pourquoi tout appauvrir ?
» Ces sources de la vie à quoi bon les tarir,
» Et ne la point léguer à ceux qui vont éclore
» Plus riche, mieux nourrie et plus féconde encore ?
» Puisque toute existence est si lente à germer,
» Pour l'avenir prochain pourquoi ne pas semer ?
» Ces fléaux imprévus, ces étranges ravages,
» Ces fleuves révoltés surmontant leurs rivages,
» Ces flots, cet incendie, et ces contagions,
» Échange de trépas entre les régions,
» Ce sang qui coule au loin, cette guerre qui gronde,
» Comme un songe effacé, disparaîtraient du monde,
» Si, des pleurs fraternels témoins indifférens,
» Vous n'étiez tour à tour victimes ou tyrans,
» Si par le dévouement dénouant le problème,
» Vous vouliez vous aimer ainsi que je vous aime !

» Mourir ! Ah ! c'est ce but qui glace épouvanté

» L'homme, où se meut l'instinct de l immortalité !
» Mais au-dessous des cieux qui donc est immuable ?
» Tout ce qui naît subit la fin inévitable !
» Tout être qui commence est au seuil du trépas !
» Mais qu'ai-je dit ? mourir ! non, vous ne mourez pas !
» Quand vos corps, de l'esprit enveloppe grossière,
» Poussière d'un moment retournent en poussière,
» Votre âme, incorruptible et libre par sa loi,
» Se trouve, en remontant, face à face avec moi ;
» Elle rentre, de joie ou de crainte éperdue,
» Au foyer éternel dont elle est descendue ;
» Ses yeux, ouverts sans voile au jour de ma clarté,
» Verront dans sa splendeur luire ma vérité,
» Et de la vie humaine abordant le mystère,
» Ils liront dans le ciel l'énigme de la terre !

» Mais puisqu'un accusé, réclamant leur appui,
» Peut citer des témoins qui déposent pour lui,
» Abîmes éternels peuplés par ma justice,
» Que dans vos profondeurs mon appel retentisse !
» Élus de la lumière ou dans l'ombre plongés,
» Témoignez tous pour moi qui vous ai tous jugés ! »

A ces mots que l'enfer et le ciel entendirent,
Deux abîmes sans fond tout-à-coup répondirent.
Les saints, la joie au front et l'allégresse au cœur,
Chantaient l'hymne d'amour et s'écriaient en chœur :
« Gloire au Dieu tout puissant ! son équité profonde
» Éclate dans le ciel ainsi que dans le monde ;
» Heureux ! à sa clarté qui laisse ouvrir ses yeux !
» Il est juste ! il est bon ! gloire à lui dans les cieux ! »

Puis, là-bas, où du poids des peines lamentables
L'ange, jadis rebelle, enchaîne les coupables,
Les damnés, l'œil en feu, le désespoir au cœur,

Chantaient l'hymne de haine et s'écriaient en chœur :
» Gloire au Dieu tout puissant ! son équité profonde
» Éclate dans l'enfer ainsi que dans le monde ;
» Maudit ! à sa clarté qui peut fermer ses yeux !
» Il est juste, il est bon ! gloire à lui dans les cieux

Et, tandis que la foule éblouie, étonnée,
Devant ce grand spectacle à genoux prosternée,
Comme l'épi qui ploie aux mains du moissonneur,
Tremblait épouvantée au souffle du Seigneur,
Dieu, rassemblant à lui les célestes phalanges
Dans les bras des élus et sur l'aile des anges,
Au milieu des rayons de sa divinité,
Remontait invisible en son éternité !

IV.

Le monde était vaincu ! . .
La féconde rosée
Épurait des humains l'âme fertilisée ;
Leur cœur à la vertu demandant son soutien,
Revenait au bonheur en revenant au bien ;
Le vice était sans charme et le mal sans puissance ;
La terre renaissait à ses jours d'innocence ;
Les jougs étaient aimés, les devoirs étaient doux,
Et la terre disait : Dieu réside avec nous !

Mais de l'esprit mauvais irrésistible empire !
Comme aux échos lointains un bruit de voix expire,
Le temps vint effacer le souvenir pieux
Du miracle divin conté par les aïeux.
Non contents d'attaquer le prodige ineffable,
Des sages même un jour le traitèrent de fable,
Et les doutes encore, osant le défier,

Invitaient l'Eternel à se justifier.
Mais d'un œil de pitié voyant leur insolence,
Dieu ne s'abaisse plus à rompre le silence ;
En vain monte vers lui le blasphême insultant,
Caché dans ses décrets, calme et fort, il attend
Ce formidable jour où, porté sur les nues,
Devant les nations pâles, tremblantes, nues,
Il reviendra, vengeur de son nom profané,
Condamner sans appel ceux qui l'ont condamné !

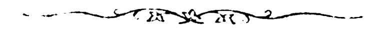
NOTICE

SUR LES

ARCHIVES DE L'ABBAYE D'ARROUAISE,

Par M. LE GLAY,

Membre Correspondant.



On aime beaucoup, dans nos villages de Flandre et d'Artois, les histoires de brigands avec accompagnement de forêts et de cavernes. Il n'est guères de localité un peu ancienne qui ne puisse se vanter d'avoir vu naître ou tout au moins apparaître au temps jadis un robuste détrousseur de passants, un célèbre terroriste de grands chemins.

La commune de Transloy, à cinq kilomètres de Bapaume, n'a rien à envier à ses voisines sous ce rapport.

Le *Tronc-Bérenger* est là, ainsi que sa légende, pour fournir matière aux sombres récits et faire peur aux petits enfants.

Quant à moi, je préfère les souvenirs plus doux des trois

ermites qui fondèrent l'abbaye d'Arrouaise, à quelques pas du même *Tronc-Bérenger*. J'ai donc, cédant au charme de cette origine monastique, recherché autour de moi les vestiges écrits de ladite abbaye qui, paraît-il, n'a plus nulle part son propre fonds d'archives.

Arrouaise n'était point une abbaye pure et simple, c'était un chef-lieu de congrégation, qui tenait sous sa règle [1] vingt-huit monastères; les uns en Artois, les autres en Flandre et en Picardie, voir même en Irlande. Des trois ermites, ses fondateurs, l'un, Heldemare, en devint le premier prévost; car ce fut seulement plus tard que les supérieurs de cette maison se qualifièrent abbés. Du reste, ce premier prévost ne siégea pas longtemps. Un des disciples qu'il avait admis, et qui n'était qu'un hypocrite assassin, le poignarda, ainsi que Roger, autre ermite fondateur. Heldemare, qui est mort le 13 janvier 1097, a été mis par l'église au rang des bienheureux. En juin 1716, des ouvriers qui restauraient une chapelle de l'abbaye, trouvèrent les restes dudit Heldemare sous une pierre portant cette inscription laconique :

Hîc jacet Heldemarus Hujus loci fundator.

Conon, deuxième prévost, fit beaucoup pour l'accroissement

[1] La bibliothèque d'Amiens possède une copie de cette règle sous le titre suivant : *Constitutiones Congregationis Aroasiensis ad verbum fideliter transcriptæ ex codice in pergameno, gothico caractere manu exarato, qui servatur in bibliothecâ abbatiæ S. Mariæ ad fontem S. Eligii ord. can. reg. diœc. Noviom, quæ fuit quondam membrum dictæ Congregationis*. Catal. des mss. d'Amiens, par M. Garnier, secrét. perp. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, p. 499.

d'Arrouaise ; ce qui ne l'empêcha pas d'être tellement molesté qu'il dut se retirer, après avoir pourvu au bon gouvernement de l'abbaye. Le pape Pascal II le manda près de lui et le fit évêque de Préneste ; ce qui lui conférait le cardinalat....

Mais défions-nous de notre penchant à écrire l'histoire ; et abordons sans plus de retard le terrain des archives.

Notre dépôt diplomatique du Nord m'offrira bien, je l'espère, de quoi composer un inventaire quelconque de chartes Arrouaisiennes, même en écartant celles qu'a publiées Dom Floride Gosse dans sa belle histoire de ce monastère.

Je m'estimerai ensuite fort heureux, si l'Académie d'Arras, qui a daigné m'inscrire au nombre de ses membres correspondants, veut bien agréer ce petit tribut de ma gratitude. L'abbaye d'Arrouaise relève à plus d'un titre de cette savante compagnie.

Mirœus, qui dans ses *opera diplomatica* parle de tout et de quelque chose encore, mentionne à peine l'abbaye d'Arrouaise, t. I, p. 167. Le seul diplôme qu'il en publie est celui par lequel Lambert, évêque d'Arras, confirme, en l'an 1097, la fondation de ce couvent par le prêtre Heldemare et son disciple Conon. Le texte que produit Mirœus diffère peu de celui qu'on lit dans l'*Histoire d'Arrouaise*, p. 413. Il en diffère peu, dis-je, pour le corps du diplôme ; mais Gosse rapporte une longue finale qui n'est point dans les *opera diplomatica.*

Le *Gallia Christiana* donne un fragment de la même charte, III, *instrum.* 90. Immédiatement avant cet extrait, nous lisons un acte de l'an 1256, par lequel le Concile de St-Quentin supprime les sœurs converses dans l'abbaye d'Arrouaise. On ne comprend pas trop pourquoi ce titre du XIIIe siècle figure là avant l'acte même de fondation, qui est de la fin du XIe. Du reste, Gosse a inséré, p. 444 de son livre, une sen-

tence de Renaud, évêque de Paris, commissaire du St-Siége, qui infirme, sous la date du 5 novembre 1258, le susdit décret du concile de St-Quentin.

Les archives d'Artois renferment peu de choses touchant notre abbaye. L'inventaire ne signale que les pièces suivantes :

1140, 5 des ides de février à Londres. Mathilde, reine d'Angleterre, comtesse de Boulogne, et Eustache, son fils, donnent à l'abbaye d'Arrouaise une terre qu'Eustache de le Grefth tenait d'eux.

1141, à Arras en la maison de l'évêque Alvise. Thierri, comte de Flandre, confirme la donation ci-dessus.

1141. Milon, évêque de Térouanne, ratifie, en ce qui le concerne, la donation ci-dessus :

Les trois actes sous le vidimus scellé de l'official d'Arras. Lendemain de St-Nicolas d'hiver MCCLXX.

Les titres reproduits par Gosse, dans les pièces justificatives de son œuvre, sont au nombre de 64, dont le plus moderne est un placet adressé au roi Louis XIV, en 1702, pour le rétablissement des chapitres généraux.

Énumérons maintenant les principaux titres arrouaisiens qui, de façon ou d'autre, jadis ou plus récemment, sont venus chercher dans nos archives du Nord un refuge hospitalier.

Dans le peu de notes dont cet inventaire sera accompagné, nous nous attacherons surtout à élucider ou plutôt à interprêter les dénominations topographiques.

1. *Actum Parisius anno incarnati verbi* MCXVII *regni nostri nono, Adelaïdis Regine* III°. Louis VI, roi de France, accorde à l'abbaye d'Arrouaise un revenu annuel de vingt muids de vin à prendre *aput Vorgiam*[1] *et Joviam*[2]. 1117. — Vorges et Jouy.

(Orig. en parchemin dont le sceau en placard a disparu.)

2. *Actum anno incarnati verbi* MCXXXIIII, *indictione* XII, *presulatus D. Lietardi.* Liétard, évêque de Cambrai, accorde à l'abbaye d'Arrouaise le domaine de *Alta-Ripa*[3], situé entre Fémy et Ors. 1134. — Alta-Ripa.

(Orig. en parch. où pend le sceau de l'évêque.)

3. *Actum anno verbi incarnati* MCXXXV, *indictione* XIII, *epactâ quartâ.* Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, accorde à l'abbaye d'Arrouaise, pour la rémission de ses péchés, comme pour la conservation de sa femme et de ses enfants, tout son domaine de Belaise[4] avec le pré situé devant la porte dudit domaine et deux charrues de terre. 1135. — Belaise.

(Orig. en parch. où il ne reste que les attaches du sceau.)

V. Dom Gosse, 52.

4. *Sans date* (1138 à 1145). Alvise, évêque d'Arras, confirme la convention faite entre le chapitre d'Arras et l'abbaye 1138 à 1145. — Ligescourt et Guallercurt.

[1] Sans doute Vorges, Aisne, arrondissement et canton de Laon.

[2] On peut croire que c'est Jouy, canton de Vailly, arrondissement de Soissons.

[3] Autripe ou mieux Hautripe, hameau de Câtillon, au Sud-Est de Fémy. Voyez *Glossaire topographique du Cambrésis*, IV.

[4] Hameau de Crèvecœur, arrondissement de Cambrai. L'abbaye de Vaucelles y avait une résidence pour quelques moines.

d'Arrouaise, pour l'échange des autels de Liegescourt [1] et Gheldelcourt [2] contre l'autel de Gouy [3] avec son appendice Bavaincourt.

(Chirogr. orig. en parchemin, dont les deux sceaux sont détruits.)

1142. — Basuel.

5. *Actum anno incarnati verbi millésimo centesimo* XLII, *presulatus D. Nicholai* VI°. Nicolas, évêque de Cambrai, accorde à l'abbaye d'Arrouaise la possession de manoirs, moulin, etc., situés à Basuel [4] moyennant certaines redevances.

(Orig. en parchemin scellé).

1157. — Hautreppe.

6. *Actum anno dominice incarnationis millesimo centesimo quinquagesimo septimo, presulatus D. Nicholai vicesimo primo.* Nicolas, évêque de Cambrai, confirme divers biens et possessions de l'abbaye d'Arrouaise, et entr'autres le domaine de Hautripe.

(Orig. en parch. auquel pend un reste du sceau de cet évêque.)

1163-1164. — Doing.

7. *Datum Senon.* XVIIII *Kal. febr. (1163-1164).* Le pape Alexandre III confirme à Lambert, abbé, et aux religieux

[1] Territoire et peut-être village voisin du lieu où se trouvait l'abbaye de Vaucelles. Voyez *Camer. Christ.* 298, *Gloss. top. du Camb.* XXXIX et 148.

[2] Village détruit, au territoire actuel de Ribécourt, arrondissement de Cambrai. Voyez notre *Lettre sur Gualtercurt, Mém. de la Société d'Émulation de Cambrai*, année 1833.

[3] GOUY en Arrouaise, canton de Beaumetz-lez-Loges.

[4] Arrondissement de Cambrai, canton du Câteau, sur les ruisseaux de l'Allouette et de St-Maurice.

d'Arrouaise l'autel de Doing [1], *Dumnio*, près Péronne, qui leur a été jadis concédé par Simon, évêque de Noyon, puis confirmé par le pape Eugène III.

(Orig. dont la bulle de plomb est enlevée.)

8. *Actum anno incarnati verbi* MCLXXVII. Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, confirme à l'abbaye d'Arrouaise tous les biens qu'elle possède dans son comté et domaine. Il lui accorde en outre le péage à percevoir sur la chaussée qui mène d'Itre à Genci [2]. 1177. — Arrouaise.

(Orig. en parch. dont le scel est enlevé.)
Mauvais état.

9. *Actum anno Domini* M°CLXXXI. Accord entre l'abbaye de St-André du Câteau et celle d'Arrouaise, au sujet de Gimbermont [3]. 1181. — Gimbermont.

(Chirogr. orig. en parch. muni encore du sceau de l'abbaye de St-André dans un reste de boëte de fer blanc. Il y a dans le fonds de St-André un chirographe semblable et de même date, par lequel les moines d'Arrouaise confessent qu'ils doivent terrage sur Basuel à ceux de St-André.)

10. *Actum anno Domini* MCLXXXVIII, presulatus D. Rogeri X°. Le chapitre cathédral de Cambrai ratifie la donation de 1188. — Ferrières.

[1] Somme, canton de Péronne.

[2] *Itres* et *Genchy* sont aujourd'hui deux communes de la Somme, arrondissement de Péronne, canton de Combles.

[3] Domaine et ferme au territoire d'Ors, vers Catillon. GIMBERMONT appartenait à l'abbaye d'Arrouaise qui y avait une résidence pour quelques moines; peut-être était-ce un prieuré. Voy. *Gloss. du Cambrésis*. Verbo *Gimbermont*. Ce lieu est nommé *Gerberti-Mons* dans une charte de St-André du Câteau.

quatre muids de terre au territoire de Ferrières [1], faite par Roger, évêque de Cambrai, à l'abbaye d'Arrouaise.

(Orig. en parch. avec le sceau du chapitre.)

1188. — Gimbermont.

11. *Datum apud Moguntiam anno dominice incarnationis* MCLXXXVIII, *indictione* VI. *Kal. Aprilis.* L'Empereur Frédéric confirme la donation de deux manses ou deux charrues de terre à Gimbermont faite à l'abbaye d'Arrouaise.

(Orig. pourvu d'un scel fruste.)

1188. — Gimbermont. Herowardi Vallis.

12. *Actum anno incarnati verbi* MCLXXXVIII. Les religieux de St-André du Câteau accordent à ceux d'Arrouaise la terre d'*Herowardi Vallis* [2] et d'autres encore avec faculté aux moines de Gimbermont d'y avoir un oratoire et un cimetière francs.

(Chirogr. orig. en parchemin où restent les attaches d'un sceau.

1192. — Rente annuelle.

13. *Actum Bapalmis anno incarnati verbi* MC *nonagesimo secundo, regni nostri, anno tercio decimo.* Le roi Philippe-Auguste accorde en aumône à l'abbaye d'Arrouaise une rente annuelle de quarante sols, monnaie d'Arras.

(Orig. muni du monogramme royal.)

1194. — Possessions au diocèse de Laon.

14. *Actum anno Domini* MC *nonagesimo quarto.* Roger, évêque de Laon, confirme les possessions que l'abbaye

[1] Domaine près du Câteau-Cambrésis, entre St-Bencie et Baudival. V. *Chronique de Balderic*, éd. Le Glay, 460.

[2] Terre située près de Gimbermont. *Gloss. du Cambr.* 145.

d'Arrouaise a acquises et celles qu'elle pourra acquérir encore dans le diocèse de Laon.

(Orig. en parch. dont le scel est enlevé.)

15. *Datum anno verbi incarnati* MCXC *quinto*. Jean, évêque de Cambrai, défend à ses serviteurs de troubler désormais les moines de Gimbermont dans la faculté de faire moudre leurs grains où il leur plaira. 1195. — Gimbermont.

(Orig. en parch. muni d'un sceau enfermé dans une boîte de fer blanc.)

15[bis]. *Actum est hoc anno dom. inc.* MCXCVII. Robert, abbé, et toute l'abbaye d'Arrouaise, déclarent que, pour subvenir à leurs dettes, ils ont vendu à l'abbaye d'Anchin neuf portions de terre situées entre Villers et Cagnicourt[1] et vers Duisemont. 1197. — Villers-Cagnicourt.

(Copie simple.)

16. *Actum Perone in ecclesia beati Fursei, anno Domini millessimo ducentesimo quarto, mense februario.* Hugues, doyen, et tout le chapitre de Péronne, déclarent que la dame Anastasie de Boissavesnes[2] s'est désistée en leur présence de toute prétention sur dix journaulx de terre au terroir de Boissavesnes, que l'abbé et le couvent d'Arrouaise avaient achetés jadis de feu son mari. 1204. Février. — Bouchavesnes.

(Orig. en parch. dont le scel est détruit.)

[1] VILLERS et CAGNICOURT sont deux communes du Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras et canton de Vitry. Quant à DUISEMONT, sa situation est ici assez indiquée ; mais si c'est un hameau, Plouvain ne l'a pas désigné dans ses nomenclatures.

[2] BOUCHAVESNES, Somme, canton de Péronne.

1217.
—
Villers.

16bis. *Actum anno Domini* MCCXVII, *mense martio*. Accord entre l'église d'Arrouaise et Hugues de Villers touchant leurs droits respectifs sur XXXIII mencaudées de terre données à la dite église par Jean, mayeur de Villers.

(Chirographe où restent les attaches du sceau.)

1273. 1217.
—
Moulin de Kikempois.

17. *Datum anno Domini* M° CC° *septuagesimo tertio feria secunda ante festum b. Mathei apostoli*. Vidimus par l'official de Cambrai des lettres (mars 1217) de l'évêque Jean, au sujet du moulin de Kikempois [1], près de Gimbermont.

(Orig. en parch., auquel pend un reste de sceau.)

1223.
Septembre.
—
Gimbermont.

18. *Actum anno incarnationis dominice millesimo ducentesimo vicesimo tertio, mense septembri*. Godefroi, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye d'Arrouaise le droit de terrage qu'il possédait sur 21 muids de terre au terroir de Gimbermont, en échange d'un bois qui lui est cédé par la même abbaye.

(Orig. parch. où il ne reste qu'un des deux sceaux.)

1231.
Octobre.
—
Gimbermont.
Kikimpois.

19. *Actum anno Domini* M° CC° XXXI *mense octobri*. Willaume, abbé de Saint-Aubert; Daniel, chanoine de Notre-Dame, et Watier, chanoine de St.-Jean de Valenciennes, choisis pour arbitres entre l'évêque de Cambrai et l'abbé d'Arrouaise, rendent une sentence explicative des lettres de l'évêque Jean, au sujet de la mouture aux moulins de Gimbermont et de Kikempois.

(Orig. parch. muni de deux sceaux.)

[1] Aujourd'hui on écrit QUIQUEMPOIS.

20. *Actum anno Domini mill. ducentesimo quadragesimo septimo, mense januar.* Simon de Villers, chevalier, bailli d'Arras, règle un différend qui existait entre les abbayes du Mont-St-Quentin et d'Arrouaise au sujet d'une chaussée menant du village d'Ittre à celui de Genchy. **1247. — Chaussée entre Ittre et Genchy.**

(Orig. parch. où le sceau manque. Altéré sur plusieurs points.)

21. *Datum anno incarnationis dominice millesimo ducentesimo quinquagesimo primo.* Échange de terres situées à Liégescourt, entre les abbayes d'Arrouaise et de Saint-Nicolas-au-Bois [1]. **1251. — St-Nicolas-au-Bois.**

(Orig. parch. dont le scel est enlevé.)

22. *Datum anno Domini mill° cc° quinquagesimo secundo mense julio.* Jean, prêtre, frère de feu Amand, dit Césaires, reconnaît devant l'official de Cambrai n'avoir aucun droit sur treize mencaudées de terre sises aux territoires du Câteau et de Câtillon, que ledit Amand, au moment de son décès, tenait de l'abbaye d'Arrouaise. **1252. Juillet. — Terroirs du Cateau et de Catillon.**

(Orig. en parch. scellé.)

23. *Datum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo, mense februario.* Jean du Four *(de Furno)* et Raoul, son frère, renoncent, pardevant l'official de Noyon, au droit de pêche qu'ils prétendaient avoir sur **1252. Février. — Droit de pêche**

[1] St-Nicolas-au-Bois est dans l'Aisne, arrondissement de Laon, canton de la Fère.

l'eau coulant entre le *Courbelieu (curvum locum)* [1] et le lieu dit *Insula de Frise* [2].

(Orig. perforé en plusieurs endroits, et dont le scel est perdu.)

1255. — Immunité.

24. *Datum Neapoli II id. aprilis pontificatus nostri anno primo.* Le pape Alexandre IV accorde à l'abbaye d'Arrouaise le privilége de ne pouvoir être appelée en cause hors du diocèse d'Arras, si ce n'est en vertu d'un indult spécial du St-Siége.

(Orig. où manque le scel.)

1255. 20 juin. — Droit de visite.

25. *Datum Anagnie* XII *kal. julii, pontificatus nostri anno primo.* Le pape Alexandre IV adresse à l'abbé d'Arrouaise une bulle confirmative de l'ordonnance du cardinal de Ste-Sabine, touchant le droit et le mode de visiter les monastères de l'ordre.

(Orig. auquel manque le scel.)

Imprimée dans l'hist. d'Arrouaise par Gosse, p. 437.

1264. — Gimbermont.

26. *Datum et actum anno gratie* MCCLX *quarto in die trinitatis Domini.* Nicolas, évêque de Cambrai, confirme la donation de Gimbermont, faite autrefois par l'évêque Liétard à l'abbaye d'Arrouaise.

(Orig. en parch. où pend un sceau mutilé.)

1266. — Compromis avec le curé de Thaiencourt.

27. *Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo sexto, feria quarta post festum b. Marie-Magdalene.*

[1] Ne serait-ce point Curlu, Somme, arrondissement de Péronne, canton de Comble?

[2] Frise, à 9 kil. de Bray sur Somme, arrondissement de Péronne.

Le curé de Thaiencourt [1] d'une part, et l'abbaye d'Arrouaise d'autre part font un compromis et nomment des arbitres pour régler le débat qui est entr'eux au sujet de certaines redevances que réclame ledit curé à l'encontre de l'abbaye.

(Orig. dont les trois sceaux ont disparu.)

28. *Datum anno Domini* MCCLXXX *quarto, feria sexta ante penthecosten.* Enguerran, évêque de Cambrai, et le couvent d'Arrouaise prorogent jusqu'à la fête de la Madeleine le terme dans lequel les arbitres doivent prononcer sur le débat qui existe entr'eux. **1284. Mai. — L'évêque de Cambrai et l'abbaye.**

(Orig. parch. scellé. Annexé à trois autres pièces sur le même sujet.)

29. *Datum anno Domini* MCC *octuag. quarto, feria quinta ante festum beate Magdalene.* Enguerran, évêque de Cambrai, et le couvent d'Arrouaise prorogent jusqu'aux octaves de la Madeleine le terme dans lequel les arbitres doivent prononcer sur le débat survenu entr'eux. **1284. Juillet. — *Idem.***

(Orig. en parch. scellé. Annexé à trois autres pièces sur le même sujet.)

30. *Datum et actum anno Domini* MCCLXXX *quarto, feria sexta post festum Magdalene predicte.* Jean de Fieffes, archidiacre de Flandre à Térouane et Hugues de Bapaume, écolâtre d'Arras, nommés arbitres *ad hoc*, règlent un dif- **1284. — Juillet. Gimbermont.**

[1] Il y a au Maisnil en Ternois, près de St-Pol, un hameau du nom de TACHINCOURT. Je n'ose affimer que ce soit bien là notre THAIENCOUT.

férend qui existait entre Enguerran, évêque de Cambrai, et l'abbaye d'Arrouaise, au sujet de Gimbermont.

(Orig. en parch. scellé et annexé avec trois autres pièces sous la même matière.)

1284. — L'évêque de Cambrai et l'abbaye.

31. *Datum anno Domini millesimo ducentecimo octuagesimo quarto, dominica qua cantatur invovit me.* Enguerran de Crequi, évêque de Cambrai, et le monastère d'Arrouaise, remettent à Jean de Fieffes, archidiacre de Flandre en l'église de Térouane, et à Hugues de Bapaume, écolâtre d'Arras, le soin de statuer, comme arbitres, sur le différend qui existe entr'eux devant la cour de Reims.

(Orig. parch. scellé et annexé à trois autres pièces sur le même sujet.)

Hommes lettrés de l'abbaye.

L'histoire littéraire d'Arrouaise ne serait pas longue à écrire : Pour mon compte, je n'y vois guères que trois personnages dignes d'être signalés à ce point de vue, savoir : Conon, l'un des fondateurs du monastère, Gautier, abbé au XIIe siècle, et enfin Floride Gosse qui, au siècle dernier, a donné la bonne et complète histoire déjà mentionnée ici plusieurs fois.

Disons un mot de chacun de ces écrivains.

Conon, d'origine germanique, était fils d'Egenon, comte d'Urrach dans le Brisgau. Déjà avant la fondation d'Arrouaise, il avait visité l'Angleterre et il était chapelain de Guillaume-le-Conquérant, lorsque ce prince vint à mourir. Plus tard, il assista au Concile de Troyes en Champagne, puis fut légat apostolique en Orient, puis encore il assista à plusieurs synodes

ou conciles, où il se signala toujours. Nommé enfin cardinal et évêque de Palestine, il mourut en sa ville épiscopale le 9 août 1122. Les productions de Conon consistent en lettres et décrets indiqués dans l'*Histoire littéraire de la France*, XIII, 37.

GAUTIER, prieur ou abbé d'Arrouaise, élu en 1179, était natif de Cambrai ou du Cambrésis. S'il fallait en croire les bollandistes et l'historien Gosse, Gautier serait auteur de divers ouvrages, tels que la relation d'un voyage fait à Rome, en 1162, par un de ses confrères, une vie de sainte Monique et une vie de saint Augustin. Mais les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, XV, 45-47, ont démontré qu'on ne peut lui garantir qu'un cartulaire d'Arrouaise avec une préface contenant un bon précis historique de l'abbaye depuis la fondation, en 1090, jusqu'à l'année 1180. Cette préface, dont Bollandus n'avait fait connaître qu'un fragment (13 janv. p. 831-833) a été publiée en entier par D. Gosse, en son histoire d'Arrouaise, p. 533 et suivantes. Gautier est mort en 1193.

FLORIDE GOSSE. Ce que je vais dire de cet historien sera emprunté à mon ami M. Arthur Dinaux, qui, dans le tome II de la 3e série des *Archives historiques et littéraires du Nord*, a fait connaître non-seulement notre religieux d'Arrouaise, mais aussi son père, médecin des eaux thermales de St-Amand, et son frère, dernier abbé de Cysoin. Dom Floride, né à St.-Amand, vers 1733 ou 1734, était doué d'un esprit brillant et facile qui le mit en relation avec plusieurs écrivains ingénieux de l'époque, et le fit admettre de bonne heure dans la société des *Rosati* d'Arras. Avant de publier l'*Histoire d'Arrouaise*, il avait mis au jour quelques poésies. Il en publia encore un recueil vers 1791, au moment où, fidèle à ses vœux de religion, il prenait la route de l'exil. Il trouva, pour la composition

de son *Histoire d'Arrouaise*, une assistance salutaire dans la bienveillance de l'abbé Mercier de St.-Léger, ancien bibliothécaire de Ste-Geneviève.

Il y a, dans ladite histoire, un hors-d'œuvre qu'on n'est pas fâché d'y trouver : c'est la généalogie de la famille Longueval dont la seigneurie était située au voisinage d'Arrouaise.

EXTRAIT

D'UNE HISTOIRE MANUSCRITE AYANT POUR TITRE :

ANTIQUITÉS PLUS REMARQUABLES DE LA VILLE ET PORT DE CALLAIS [1],

ET PAÏS RECONQUIS [2].

(Communication de M. PARENTY, vicaire général).

Membre résidant.

CHAPITRE CINQUIESME.

Arrivée du Roy Jean à Callais et ce quy s'y passa.

L'exécution du traité de paix accordé à Bretigny commença par la délivrance du roy, lequel vint desbarquer de Londres en ceste ville le huitiesme juillet 1360, et y séjourna l'espace de

[1] Cette œuvre est attribuée à Marin Bailleul, curé de Sangatte.

[2] Le pays reconquis possédé par les Anglais depuis 1347 jusqu'en 1558 comprenait les villes, bourgs et villages ci-après : Andres, Balinghem, Bonningues-lez-Calais, Boucres, Calais, Campagne-lez-Guînes en partie, Coquelles, Coulogne, Escales, Fréthun, Guemps, Guînes, Hâmes, Marck, Nielles-lez-Calais, Nouvelle-Église, Offekerque, Oye, Peuplingues, Pihen, Sangatte, St-Pierre-lez-Calais, St-Tricât et Vieille-Eglise.

quatre mois, sans aultre Cour que de quelques Seigneurs Anglois qui le gardoient dans le chasteau. Le roy d'Angleterre n'y arriva qu'au mois d'octobre. Le roy Jean luy fust au devant de son navire. Le roy prit logement dans la ville, et Edouard s'en retourna dans le chasteau. Il luy print envie quelques jours après de l'aller visiter en son logis, à laquelle visite il moienna la paix avecq le comte de Flandres: et le roy Jean, à la fin de ceste entrevue, invita Edouard et ses enfants à disner le lendemain au chasteau, ce qu'ils firent. Et, quand se vindrent à prendre place, le roy d'Angleterre s'assit le premier au hault bout de la table, le roy Jean le second, le prince de Galles le troisiesme et le duc de Lancastre le dernier.

Cependant qu'on se réjouissait, le comte de Flandre arriva en ceste ville, lequel fust conduit au chasteau, entra dans la salle où ilz disnoient, et s'advançant jusques devant la table, fist la révérence en fléchissant le genouil devant le roy de France, son médiateur, quy luy avoit procuré la paix; après salua le roy d'Angleterre sans génuflexion. Et le roy Jean quy traistoit les Anglois, leur fit très bonne chère. Après que la table fust levée, les deux filz d'Angleterre partirent de Callais pour aller en pélerinage à Boullogne-sur-Mer, et deux filz de France les y conduisirent. M. le régent, filz de France, leur fut au devant, environ demie lieue. Le lendemain, le régent laissa les deux princes d'Angleterre à Boullogne avecq ses deux frères pour compagnie, et s'achemina à Callais pour voir le roy son père, lequel avecq impatience il souhaitoit de voir. Il ne demeura que ceste journée avecq son père, et le lendemain retourna au giste de Boullogne. Il fit rencontre à mi-chemin des deux filz d'Angleterre quy revenoient à Callais, aïant accomply leur pélerinage.

Il y eust plusieurs conférences pendant quinze jours touchant quelques articles quy sembloient mal esclaircis, à cause desquelz on tenoit journellement nouveau parlement à Callais. Enfin, tout aïant esté signé de part et d'aultre, la paix fut conclue et rattifiée à Callais. Je n'ai point icy inséré tous les articles, mais seulement ce qui regarde nostre païs. Et est à notter que dans Froissart, Lachaux, Villany, Walsingham et aultres quy ont escript ceste histoire, les noms y sont tellement corrompus, qu'on ne les peut qu'à peine à présent recognoistre. Car, pour Callais, Merck, Guisnes, Sangatte, Coulongne, le mont de la Calimotte: il se lit *Salois*, *Merle* ou *Merli*, *Baines*, *Colvi*, *Stangate*, *Kalensi* ou *Karlensi*, et aultres que j'ay remis selon les noms d'à présent.

Voicy un extrait de la lettre escripte à Callais le vingtroisiesme octobre 1360, cinq jours devant que le roy Jean fut mis en liberté.

« Edouard, par la grâce de Dieu, seigneur d'Irlande, roy d'Angleterre et d'Aquitaine, à tous ceulx quy ces présentes lettres verront etc... Item, nous aïent semblablement nostre dit frère, le roy de France et son filz, promis laisser posséder le chastel et la ville de Callais; le chasteau, ville et seigneurie de Merck [1]; les ville, chasteau et seigneurie de Sangatte; Coulongne, Walle [2], Hames, Oye avecq les terres, bois, maretz, rivières, rentes, revenus, seigneuries, esglises et tous aultres appartenances et lieux entregisants entre les mètes et bornes quy s'ensuivent: C'est à sçavoir, depuis Callais jusqu'au fil pardevant la rivière

[1] Aujourd'hui Marck.

[2] La Walle ancien fief qui dépend actuellement de Guînes, a pour propriétaire M. Léon de Guizelin, membre du Conseil général du Pas-de-Calais.

de Gravelines, et aussy par le fil de la mesme rivière quy chet au grand lac de Guisnes, jusques à Frestun. Et de là par la vallée autour de la montagne de *Calculi* (sic) en élevant mesme la montagne et aussy jusqu'à la mer avecq Sangatte et toutes ses appartenances, le chasteau et la ville.

Item que posséderont aussy le chasteau, la ville et toute la comté de Guisnes, avecq toutes les villes, chasteaux et forteresses, terres, lieux, homages, hommes, seigneuries, bois, forests et droictures d'icelles aussy entièrement, comme le comte de Guisnes, dernier mort, le tint au temps de sa vie.

Et obéiront les esglizes et bonnes gens estant dedans ces limitations de la dite comté de Guisnes, de Callais, de Merck et des aultres lieux susdits, ainsy qu'ilz obéissoient à notre dit frère et au comte de Guisnes quy fust pour le temps.

Touttes lesquelles choses comprises en ce présent article, nous tiendrons en domaine; excepté les possessions et héritages des esglizes quy demeureront aux susdites esglizes entièrement, quelque part qu'ilz soient assis. Et aussy excepté les autres gens du païs de Merck et de Callais, jusqu'à la valeur de cent livres de terre par an, la monnaie courante au païs et au dessoubs. Mais les habitants et héritages assis en la ville de Callais, et leurs appartenances, demeureront en domaine à nous pour en ordonner à nostre vollonté. Et aussy demeureront aux manans et habitants en la terre, ville et comté de Guisnes, tous leurs domaines entièrement et y reviendront pleinement, sauf ce quy est dit auparavant des confrontations, mètes et bornes susdites en l'article de Callais. » Et le reste quy est des points touchant ceste paix.

Davantage, fust encore accordé à Callais que, sy quelqu'un des seises ostages, prisonniers de Poitiers, s'estoit évadé hors

d'Angleterre et ne se rendoit à Callais un mois après, sans cause légitime, le roy Jean les contraindroit à retourner en prison. Pourroit le dit roy à son partement de Callais, emmener, en sa compagnie, dix des ostages, et suffiroit qu'au lieu de quarante en demeurast trente; outre lesquelz il rendroit à Callais quatre ostages de la ville de Paris et deux des plus suffizants des dix-huit villes, nommés entr'eux. L'Anglois procédoit cauteleusement à ses affaires, et ne vouloit eslargir le roy que sa demande ne fust entérinée.......

CHAPITRE SIXIESME.

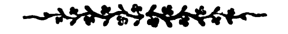
Ordre de la paix jurée à Callais entre les Roys Jean de France et Edouard d'Angleterre.

Touttes les difficultéz estant esclaircies et vuidées des deux parts, les deux roys soupèrent ensemble, le samedy 24 octobre 1360, servis par le duc de Lancastre et les plus grands seigneurs d'Angleterre, nuds testes. Après ce souper, ilz prendrent gratieusement congé l'un de l'autre et le roy de France s'en retourna en son hostel. Le lendemain, ilz entendirent la messe en un oratoire préparé pour eulx: Ilz ne furent point à l'offrande, parce que l'un ne vouloit marcher devant l'autre. Quand ce vint à la paix, on la présenta premier au roy Jean, quy ne la voulust accepter, mais la prenant en sa main la porta à Edouard, quy ne la voulust aussi prendre de sa main; et, par ainsy, ilz s'entrebaisèrent et embrassèrent avecq affection, sans prendre aultre paix. Aussitost après, ilz communièrent et reçurent ensemble la sainte Eucharistie, sur laquelle ilz jurèrent de garder

estroitement, et inviolablement observer la paix nouvellement entre eulx accordée.

La messe dit, le roy fust absolument mis hors de prison et à son libéral arbitre; pour tesmoignage de quoy, il partit de Callais la veille de St.-Simon et St.-Jude et prit le chemin de Boullogne. Le roy Edouard l'accompagna une lieue par delà le pont de Nieulay et luy bailla ses enfants, Edouard, prince de Galles, et Lionnet, pour luy faire compagnie jusques à Boullongne. Le bon roy alloit toujours à pied avecq les Anglois et ceux de sa suite, pour accomplir le vœu qu'il avoit fait à l'églize de Notre-Dame de Boullongne.

Il ne se peut dire avecq quelle allégresse il fust reçu du régent, son filz, des princes françois quy l'attendoient et de ses fidèles sujets quy ne respiroient que sa liberté. Sa prière faite, il se leva et alla loger à l'abbaïe (de St-Wulmer), où sa chambre estoit superbement préparée. Et pour les seigneurs anglois, lesquelz prenant congé du roy, retournèrent le lendemain à Callais, la veille de tous les saints. Les ostages furent embarqués et menés en Angleterre. Le roy séjourna à Boullongne jusqu'après la Toussaint, qu'il partit pour aller entrer en possession de la France.



RAPPORT

Fait à l'Académie par M. A. LAROCHE, de Duisans,

SUR

ADRIEN,

OU

LETTRES D'UNE MÈRE A SON FILS,

PAR

M. Hyacinthe CORNE.



MESSIEURS,

Les Lettres d'une Mère à son Fils portent pour épigraphe
» ces mots : « Destiné à vivre parmi les hommes, médite ces
» mots et prends les pour devise : Connaître, aimer, tolérer,
» servir. » (Extrait de la lettre IV.)

Dans un avis préliminaire l'auteur se demande si, à l'époque critique, où l'enfant se fait homme, le jeune homme aborde la vie sociale, cette vie toute nouvelle pour lui, suffisamment instruit, préparé, prémuni.

C'est dans le but louable de combler, dans l'éducation, une lacune qui l'a frappé, que M. Corne a composé le livre d'*Adrien;* d'Adrien, qui n'est autre que cet étudiant jeté, à 20 ans, loin du toît paternel, au milieu de plaisirs, de périls inconnus; que ce jeune homme, pour qui le monde s'ouvre, et qui va se donner à lui-même, en se mêlant aux autres hommes, sa suprême et décisive *éducation.*

L'auteur reconnaissant, en pratique, que le père est le plus souvent trop distrait, trop préoccupé par les affaires publiques ou privées pour pouvoir surveiller par lui-même l'éducation de ses enfants, n'a pas voulu toutefois le déclarer inhabile, impuissant à la diriger.

C'est à la mère, mais à la mère *devenue veuve*, qu'est commis le soin d'entretenir, avec le fils absent, une correspondance qui ne fait que continuer cet échange intime de confidences et de conseils prenant date des premiers jours de la vie et en restant, qui de nous l'ignore? un des plus charmants souvenirs!

L'auteur nous prouve de plus, en adoptant cette marche, qu'il a médité les leçons du plus illustre des archevêques de Cambrai. « Soyez pères; ce n'est pas assez, soyez mères. »

N'est-ce pas, en effet, en les faisant passer par l'organe si doux d'une mère, qu'il pourra concevoir plus d'espérance de faire accepter ses conseils virils ?

Le plan de l'auteur est d'une grande simplicité.

Adrien est né au fond d'une vallée des Vosges, chez son grand père maternel, M. de Lesparre.

Sa mère, Mme d'Alonville, mariée à un militaire trop absorbé par son service pour veiller à l'éducation de son fils, a senti que ce soin retombait sur elle seule et s'y est consacrée toute entière. C'est elle qui surveillait le travail d'Adrien, qui dirigeait

ses jeux, ses relations, tant qu'il suivit, comme externe, les cours du collége Louis-le-Grand. Frappée dans ses affections d'épouse, elle continua, depuis son veuvage, avec plus de dévouement encore, le même rôle, jusqu'à la fin des études scholaires et pendant les deux premières années des cours de l'école de droit.

Mais ce fut alors que Mme d'Alonville, appelée auprès de son vieux père tombé en paralysie, se vit obligée de se séparer de son fils. De là, cette correspondance, embrassant un espace de temps de huit mois, « où l'on s'est proposé de peindre ce qui » s'agite au fond de la pensée d'un jeune homme de 20 ans, et » d'exprimer ce qu'une mère aimante et éclairée peut dire, avec » l'autorité de sa raison et l'élan de sa tendresse à son fils » arrivé au seuil de la vie sociale. »

Nous pensons, Messieurs, qu'une revue rapide des quarante lettres qui composent le livre, est le moyen le plus sûr de vous en donner un aperçu fidèle, et nous nous plaindrions moins d'être forcément resserré dans les limites ordinaires d'un rapport, si nous pouvions vous inspirer le désir de lire l'ouvrage textuellement et en entier.

I. La première lettre de Mme d'Alonville est consacrée aux soins de l'installation de son fils à Paris.

Comme relations, Adrien pourra compter sur l'affection et l'expérience de M. Varin, vieil ami de sa famille.

Pour la vie matérielle, mise en seconde ligne par tant de parents et de jeunes gens, une femme solide et sûre est chargée de s'en occuper.

Comme préservatif d'entraînements répréhensibles, on croit pouvoir compter sur sa conscience, sur son amour profond du bien et du beau ; et, plus encore, sur son amour pour

sa mère; enfin, sur une mémoire bien chère... Adrien n'attristera jamais celui qui du haut du Ciel veille encore avec amour sur eux deux.

II. Dans la deuxième lettre, la polémique s'engage : en exposant à sa mère son plan de vie, Adrien annonce la résolution de négliger beaucoup le monde, cette année; d'abord, pour pouvoir se livrer au travail, puis, parce qu'il trouvera une distraction plus agréable dans la société de ses anciens camarades de Louis-le-Grand, qu'au milieu de l'étiquette et du genre toujours un peu guindé des salons.

III. Mme d'Alonville félicite Adrien sur son esprit d'ordre, sauvegarde des études et de la conduite, sans lequel tant de jeunes gens gaspillent leurs plus belles années.

Elle l'exhorte à ne s'engager, en amitié, qu'avec la plus grande circonspection, lui traçant le portrait des faux amis, divisés en *spéculateurs*, en *vaniteux*, et en *consolateurs*, sous les noms d'Edmond, de George, d'Anselme.

Je dois déclarer, à ce sujet, que le livre abonde en tableaux de mœurs, en portraits que l'auteur peint d'après nature, avec un grand talent d'observation et une piquante originalité d'expression.

IV et V. Les deux lettres suivantes sont destinées à combattre le projet d'Adrien de se tenir éloigné du monde; cette sauvagerie, trop commune, sous laquelle s'abrite l'égoïsme de tant de jeunes gens de nos jours. Le monde toutefois que Mme d'Alonville désire lui voir fréquenter, c'est le monde où les femmes ont conservé leur légitime empire, où elles donnent seules le ton. Ici se place une critique amère et malheureusement trop juste d'un travers de la jeunesse, préférant aujourd'hui la tabagie aux salons de la bonne compagnie.

VI. La lettre sixième combat un autre travers de notre époque.

On nous montre un jeune homme doué des plus heureuses dispositions, victime de l'orgueil insensé de ses parens et de l'exploitation abusive d'un chef d'institution, ne parvenir à se faire ouvrir les portes de l'école polytechnique, qu'au prix de sa santé épuisée, de ses facultés avortées par l'excès du travail, et survivre ainsi misérablement à la ruine et de sa santé et de son intelligence.

L'auteur, dans un mouvement de généreuse indignation, fait ressortir ce contraste honteux entre tant de soins donnés, dans notre pays, au perfectionnement, à l'amélioration de toutes les races d'animaux, et cette profonde et si générale insouciance à l'égard de la race humaine. « Ne se trouvera-t-il donc pas,
» dans les régions du pouvoir, quelqu'un d'assez de sens et
» d'énergie pour défendre enfin nos fils, la fleur du pays, l'es-
» poir de l'avenir, contre un régime d'éducation qui tend à
» étioler, à épuiser leur jeunesse. »

VII. La lettre suivante appelle l'attention du jeune homme sur l'importance pour lui de s'aguerrir de bonne heure à la vue de la souffrance d'autrui, pour ne point faire partie de ces hommes faibles qui prennent tant de soin de s'en détourner « parce qu'ils sont trop sensibles, » tandis que l'homme fort se dévoue pour soulager son semblable.

S'occupant, à ce propos, de la santé en elle-même, Mme d'Alonville s'étend sur l'extrême légèreté avec laquelle la plupart des jeunes gens usent et abusent de ce premier des biens, dont on peut dire, comme du temps, que c'est l'étoffe dont la vie est faite... Il y a là des conseils excellents, tout-à-fait usuels, à l'adresse de ceux que l'auteur classe et divise spiri-

tuellement en *prodigues*, en *imprévoyants* et en *superstitieux* dans le gouvernement de leur santé.

VIII. Adrien, dans la huitième lettre, exprime à sa mère sa vive satisfaction de ce que les *soirées* du monde se sont enfin terminées avec l'hiver. Il n'a pu s'y plaire. D'abord, c'est vainement qu'il a cherché à se défaire de cette malheureuse timidité qui le rend gauche et ridicule. De plus, au lieu de les encourager par quelque semblant de bienveillance, le monde se montre plein de dédain pour les jeunes gens, et l'on est convenu de ne les trouver bons qu'à garnir les salons et à figurer en patients dans les valses et contredanses.

Donc, et, en résumé, il persiste dans ses premières appréciations et déclare tout comme au premier jour, que le monde est à ses yeux *quelque chose d'assez laid*.

IX. La réponse de Mme d'Alonville tend à combattre ces exagérations.

Elle réhabilite d'abord la timidité, dont Adrien s'était avoué coupable. A son âge, si ce n'est pas une qualité positivement, c'est incontestablement un charme et presque toujours un heureux indice, auquel ne se méprennent, ni les beaux esprits, ni les belles dames...

L'assurance est certes une bonne chose, mais les sots en ont dégoûté Mme d'Alonville, et à ce sujet elle esquisse, avec son talent ordinaire, le portrait du genre *présomptueux*, avec ses variétés.

Ce qui ne l'empêche pas de déplorer l'excès de timidité qu'on rencontre quelquefois chez l'homme parvenu à l'âge mûr, sans avoir jamais pu acquérir foi en lui-même; ou su se placer, ni se maintenir modestement, mais avec fermeté, au rang qui lui appartient dans la société.

X. Nouvelle lettre d'Adrien, avec nouvelles attaques satyriques contre le monde de *Paris*, où l'on ne pense qu'à soi, où l'on n'est accueilli avec prévenance que par ceux qui ont découvert que vous pouvez leur être bon à quelque chose... où l'on voit des parents ne pas balancer à sacrifier leur fille, tout le charme, tout le bonheur de sa vie, pour lui assurer de l'or... où l'on méconnaît tellement l'amitié, qu'on se contente d'apercevoir ses amis au milieu d'un tourbillon qui vous en sépare.

XI et XII. Les deux lettres suivantes sont destinées à combattre le penchant à la satyre, dont l'œil maternel a découvert le germe dans la lettre d'Adrien. Elle l'avertit qu'il vaut mieux se faire aimer que se faire craindre ; que le monde lui-même, tout en aimant l'esprit qui brille, condamne et repousse celui qui blesse.

Elle s'étend sur les charmes de ce sentiment en action qu'elle appelle la *bienveillance*, mélange de bonté et de savoir-vivre, qui est un des plus forts liens de la société humaine et dont le vrai champ est le monde.

Aujourd'hui, c'est le contrepied que l'on prend : on veut montrer une certaine réserve, une certaine fierté de caractère, et l'on ne se donne ainsi qu'un travers d'esprit, au lieu de cet abandon, de ce laisser-aller, de ce commerce doux et facile, qui avaient valu à nos pères ce titre de *peuple aimable*, contre lequel nous semblons avoir pris à tâche de protester, à notre honte et à la douleur de Mme d'Alonville. L'on ne daigne même plus conserver les dehors de la politesse, pas même les égards pour la femme...

L'auteur entre, à cet égard, dans des détails de faits notoires et publics, sans omettre la fumée, les cendres du cigare

jetées sans gêne à la face des dames, jusque dans les lieux de promenade du monde élégant.

XIII. Vive réplique d'Adrien. Il se récrie contre l'importance que sa mère veut attacher aux formes extérieures de la politesse qui ne sont trop souvent qu'un mensonge, tandis que le sans-façon qu'elle blâme a du moins le mérite de la franchise.

Pour lui, il ne voit le plus fréquemment dans la bienveillance, qu'une molle complaisance à supporter les vices.

Cet esprit satyrique qu'elle flêtrit est une protestation courageuse contre les lâchetés qui pactisent avec le mal.

XIV. A l'occasion du succès obtenu par son fils, à son troisième examen, Mme d'Alonville le félicite sur sa persévérance dans le travail. Puis, à ce sujet, se trouve exposé, avec l'autorité qui appartient à celui qui a écrit le beau livre du *Courage civil*, ce qu'est, ce que doit être aujourd'hui *le devoir*, pour l'honnête homme : une lutte incessante contre la paresse et la volupté, contre la faiblesse et l'égoïsme.

XV. Dans la quinzième lettre, Mme d'Alonville revient, en les développant, sur les précieux avantages de la bienveillance, qui prend ses sources les plus pures dans l'amour de l'humanité, dans la divine charité. C'est de là que dérive la vraie politesse, l'urbanité.

On trouve ici un noble hommage rendu à la mémoire de l'ancienne société française : « Quand par malheur cette urba-
» nité se perd chez un peuple, rien ne dédommage du grand
» vide qui s'y fait. On a des mœurs plus rudes et même gros-
» sières, mais non plus franches ni plus pures... Quand éclata
» la colère du peuple dans ces châteaux dont il brisait les
» écussons..., cent fois il s'arrêta ému de respect devant de

» nobles vieillards... et quel était le prestige de ces hommes ? » Leur prestige, leur force, leur supériorité, dirai-je, sur leurs » vainqueurs, c'était la culture exquise de leur esprit, la par- » faite courtoisie de leurs manières, et une aménité de mœurs » charmante, alliée à la loyauté chevaleresque. La société dont » ils étaient les derniers représentants disparut ; vint la Con- » vention, vint le directoire, vint l'Empire. Ce furent des » mœurs toutes nouvelles : celles du démocrate, du munition- » naire, du soldat. Au point de vue qui nous occupe, ce que » gagna la société française, en acquérant ces nouveaux types » et en perdant celui du vrai gentilhomme et la vieille politesse » de nos pères, je ne l'ai pas encore entendu dire [1]. »

Mme d'Alonville ne réfute pas, avec moins de puissance, ce système de critique, de satyre contre les vices d'autrui, pré- conisé par Adrien comme des actes de courage. « Oh ! de » combien s'élève, au-dessus de cette fausse justice du monde, » la sereine morale de l'Évangile résumée dans ces mots : « Aimez-vous les uns les autres ! » Quels admirables germes » de vertu et de toute félicité dans cette parole sortie d'une » bouche divine... Tout ce qui fait la dignité, la douceur et le » charme de la vie humaine, tout est là. Mon Dieu ! faut-il » donc aux hommes un si grand fonds de foi religieuse ou de » philosophie, pour se ranger à la voix qui les conjure de

1 Il suffit, pour montrer que M. H. Corne est resté un rare exemple d'équité dans les jugements et de fidélité à ses principes, de rappro- cher de ce passage l'extrait suivant d'un livre publié par lui en 1828 : « Placés au-dessous de l'antiquité, sous le rapport du courage civil, » il semble encore que nous soyons par ce point inférieurs même à » nos pères, sujets de la vieille monarchie. Jamais du moins l'absence » de cette vertu ne se fit autant déplorer chez eux que parmi nous. »
(Du *Courage civil*, p. 84.)

» s'aimer et d'être heureux!... Quand le voyage est si court, la » route bien rude et le terme fatal à tout instant près de nous, » n'est-ce pas folie de ne remplir ce rapide passage que de » bruits discordants, de querelles et de haines. »

C'est aux jeunes gens à couronner l'œuvre de leurs pères en plaçant les conquêtes de la raison, les prodiges de la science, les droits et le bonheur des hommes, sous la sauvegarde de cette sainte fraternité enseignée par Dieu lui-même.

XVI, XVII, XVIII. Ces trois lettres sont consacrées à l'exposition d'un drame émouvant, qui commence par la séduction, et se termine par le suicide de Sarah, belle jeune fille juive, devenue la victime, malgré sa pureté, des manœuvres d'un étudiant, Camille Spinger.

Nous signalerons le développement de la juste part faite dans la cause du mal, aux parents mêmes de ce jeune homme, qu'ils idolâtraient avec une faiblesse dont il existe tant d'exemples, la narration pathétique, navrante du suicide et de ses suites lugubres, de manière à rendre plus profond encore le sentiment d'horreur que doivent inspirer les infamies du vice mises à nu, et à montrer combien est condamnable la legéreté avec laquelle on les excuse parfois chez les jeunes gens.

XIX, XX, XXI. Il s'agit dans ces lettres d'apprécier, de juger cette littérature des Dumas, des Balzac, des Eugène Sue, des George Sand, qui joue, ou plutôt qui a joué un si grand rôle, de nos jours.

Adrien se déclare frappé de leur hardiesse courageuse à braver bien des préjugés, à déchirer bien des voiles.

Mais Mme d'Alonville n'approuve pas, pour un jeune homme, la lecture des romans. C'est un délassement superficiel, éphémère. Ce n'est pas là, surtout, une bonne préparation pour

les devoirs sérieux de la vie. A cet égard, il vaut bien mieux se retremper constamment, par le commerce des écrivains des grands siècles, des Descartes, des Pascal. des Bossuet, des Montesquieu.

Pour l'école moderne de ces grands réformateurs de la société, à laquelle si souvent ils s'attaquent, le véritable danger, c'est qu'elle fausse les idées, en paraissant les élever.

Adrien, en concédant à sa mère qu'elle a raison sous quelques rapports, essaie encore de sauver l'honneur de l'école qu'elle déprécie; en lui attribuant le talent de la forme et l'art de peindre, à l'imitation des Lesage, des Molière, des La Bruyère, des Larochefoucault, la société telle qu'elle est, sous les mêmes types de vanité, de cupidité et d'égoïsme.

XXII et XXIII. Mme d'Alonville combat cette disposition trop commune à envisager toujours l'homme, par son mauvais côté. Elle entreprend l'apologie de l'amour propre, considéré comme *amour de soi-même*, et examine toutes ses modifications, soit qu'il devienne, en s'élevant, la fierté, en s'abaissant, la vanité, soit qu'il se traduise en orgueil, en égoïsme, qu'elle flétrit sous tous ses masques.

Quand il serait vrai d'ailleurs que l'homme, comme on l'en accuse, mêle toujours l'alliage d'un intérêt personnel, même à ses actes de vertu et de dévouement; l'auteur adjure ses accusateurs d'imiter ce genre d'égoïsme, qui fait les héros et les saints.

XXIII. Continuant à étudier l'amour-propre, sous ses diverses faces et dans ses effets, Mme d'Alonville signale la susceptibilité comme la cause du malheur de plusieurs, comme déplacée surtout dans la jeunesse, et la dépouillant de cet abandon, de cette confiance, de cette douce liberté qui fait le charme des relations sociales.

XXIV. Enfin, il faut encore se défier, se défendre des excès, des écarts de la sensibilité, dont se montrent quelquefois tributaires, les plus riches natures, les hommes de génie : Le Dante, Molière; J.-J. Rousseau, Lord Byron...

Le meilleur remède, c'est de s'appliquer à se façonner une vue courte, une oreille dure, pour la malice d'autrui, à notre égard.

XXV, XXVI, XXVII. Les trois lettres suivantes nous transportent aux eaux de Bade, qui ont été conseillées à M. de Lesparre, et où Mme d'Alonville l'a accompagné.

L'auteur, après avoir montré la souplesse de sa plume dans l'art descriptif, en peignant ce pays, si riche, si varié, si pittoresque, revient à ce genre de talent dans lequel il excelle, comme nous l'avons déjà fait observer, en retraçant les ridicules des habitués des eaux ; puis, animé d'une vertueuse indignation, il burine un tableau hideux, dramatique, saisissant des jeux, des passions et de la fin des joueurs, terminé par cet appel aux sentimens honnêtes du grand-duc de Bade : « Le » grand-duc est un loyal chevalier, le modèle des époux, la » fleur des bons pères de famille ; on le dit, et je suis tout » disposé à y croire : il tient nécessairement la main à ce que » dans ses états les usuriers, les filoux, les brigands, tous ceux » qui cherchent à s'enrichir de la fortune d'autrui, de la ruine » d'autrui, des pleurs et du désespoir d'autrui, soient traqués, » jugés, punis et flétris comme ils le méritent. Mais alors, » pourquoi cette monstrueuse anomalie ? pourquoi ce prince » honnête homme est-il si débonnaire envers la criminelle in» dustrie des maisons de jeu ? comment a-t-il perdu en cet » endroit le sens moral, au point de prélever son pot-de-vin » sur d'infâmes produits, et d'ériger en une sorte d'institution

» sociale, ce qui dévore la substance et pervertit l'âme de tant
» de malheureux [1] ?... »

En France, à Paris, les maisons de jeu ont été fermées, mais, si le gouvernement a fait son devoir, tout le monde fait-il le sien? Le jeu ne s'en étale pas avec moins d'impudence, avec moins de frénésie, dans les salons et dans d'honnêtes salons de la bonne compagnie. Ce n'est pas tout, il s'est fait, à la bourse, sous le nom plus décent de *spéculation*, un champ immense. Ce que Mme d'Alonville déplore le plus, c'est de voir qu'une bonne partie de ces *joueurs* sont des jeunes gens, des fils de famille. « On est joueur, en effet, quoique jeune,
» parce qu'on veut aller vite à la fortune et qu'on hait le travail
» et l'économie, les deux seules voies cependant pour y arriver
» sûrement, si Dieu le veut bien. »

XXVIII. Mme d'Alonville, revenant sur ce sujet, attribue en partie à leur participation habituelle à ces passe-temps d'un autre âge, le ton grave de tant de jeunes gens qui semblent n'avoir rien plus à cœur que de supprimer leur jeunesse et de se dépouiller de la gaité, de la naïveté, de l'ardeur de leur âge: elle regrette que cette manie gagne tout, les grands et le peuple, la ville et les champs, et qu'on ne sache même plus aujourd'hui se mêler aux jeux, aux exercices qui demandent de la force et de l'adresse et qui faisaient la joie de nos pères.

XXIX. On ne sera pas étonné d'entendre une femme de tant d'esprit et de distinction réclamer en faveur de la conversation, dont l'art se perd de plus en plus... Combien peu l'entendent, combien en abusent... Ici se place le portrait piquant

[1] Cet épisode, contre le jeu sous toutes les formes, aurait pu, 30 ans plutôt, disputer au loyal et regrettable Vivien, le prix que lui a valu, en 1825, *le Joueur à Paris*.

des variétés du genre ennuyeux, sous les titres du *contredisant*, du *dogmatisant*, du *magnétisant*, enfin des *commères*, comme du quadruple fléau des salons.

XXX. Dans la lettre trentième, nous retrouvons encore les principes de l'auteur du *Courage civil*... Il gémit sur la perte des croyances de *la foi au devoir*, parmi les hommes de fortune et de loisir, et sur l'oisiveté stérile dans laquelle s'écoule leur vie, sans but utile... Il les exhorte à travailler pour eux-mêmes et pour leurs semblables, et offre même un but pratique à leur activité, à l'exercice de leurs facultés.

Vous ne me reprocherez pas, Messieurs, de vous citer textuellement ces nobles et chaleureuses paroles: « Vous ne » savez que faire, me dites-vous! Eh bien! demandez à votre » cœur qui s'attriste bien souvent au spectacle d'innombrables » misères, demandez-lui s'il n'y a rien à faire pour les adoucir, » rien pour l'enfance du pauvre abandonnée sans soins et sans » direction; rien pour sa jeunesse livrée à la contagion du » vice; rien pour sa maturité immodérée dans le plaisir, impré- » voyante dans le travail; rien enfin pour sa vieillesse délaissée » et impuissante à se défendre contre les infirmités et la faim. » Je ne vous parle pas de jeter seulement quelques pièces de » monnaie dans la sébille du pauvre; je vous parle de la cha- » rité active [1], de la charité qui travaille de ses propres mains

[1] On sait que ce vœu de l'auteur se réalise partout en France, sous le auspices de la société de St-Vincent-de-Paul: l'illustre évêque de Liége, Mgr de Montpellier, a dit aussi: « Jeunes gens, ô vous qui » passez une vie oisive, dans les distractions du monde, vous ne savez » comment utiliser la vie, comment faire le bien? entrez dans les » conférences de St-Vincent-de-Paul, visitez les pauvres, faites-vous » leur ami; accoutumez-les à trouver en vous des consolateurs dans

» à une œuvre sainte, celle d'éclairer, de relever, d'encourager
» et de soutenir tant d'âmes que la misère tient toujours au
» voisinage de l'immoralité et de l'abrutissement. Enfin, vous
» avez une patrie, vous l'aimez, je n'en doute pas ; le titre de
» citoyens d'un pays libre chatouille agréablement votre fierté ;
» c'est bien. Mais alors, travaillez donc et mettez-vous en
» mesure. Ce n'est pas chose si simple que de faire vivre son
» pays d'une vie saine et robuste, il faut pour cela beaucoup
» savoir, étudier chaque jour et se tenir constamment à l'œuvre.
» La liberté d'un peuple, parce qu'elle est de grande valeur,
» a beaucoup d'ennemis qui la menacent ; pour la défendre il
» lui faut de grands cœurs de citoyens, et ces cœurs-là ne se
» forment guère parmi des habitudes de mollesse et d'oisi-
» veté. »

La conclusion de cette lettre, c'est que notre seul vrai mérite, est celui qui est le fruit de nos œuvres et que, dans quelque condition que l'on se trouve placé, il faut demander toujours son bonheur au travail et mettre son honneur à être un homme utile.

XXXI, XXXII et XXXIII. Perplexité maternelle : une lettre d'Adrien, portant le cachet de la gêne et de l'embarras, l'inquiète. Elle se demande ce qui a pu tout-à-coup altérer cette franchise, cette confiance qu'elle avait jusqu'alors toujours remarquées dans la correspondance de son fils. C'est le préambule de l'exposition de la passion honnête qui l'a captivé.

M. Varin, le vieil ami de la famille, se charge de révéler le

» leurs peines, des soutiens dans leur misère. Vous étiez à leurs yeux
» des mortels plus heureux qu'eux, des objets d'envie, de haine :
» Ils vous aimeront, vous révèreront comme un Dieu ! quelle œuvre
» plus digne d'intéresser votre cœur, en ennoblissant votre vie ! »

mystère à Mme d'Alonville : l'âme naïve d'Adrien a été séduite par la beauté unie au malheur, chez Mlle Blanche Hévéline.

Adrien ne tarde pas à faire appel à la tendresse maternelle pour cet amour pur, profond, qui doit compléter sa vie... Une crainte toutefois l'agite, c'est celle de voir la sévère raison de Mme d'Alonville le condamner; car, il le sent, il y va de sa destinée...

XXXIV. Rien ne touche plus Mme d'Alonville que cette crainte d'Adrien succédant à une confiance si entière... Voilà cet amour né d'hier qui domine jusqu'à ses filiales affections. Déjà il pressent que le cœur d'une mère sera profondément affecté, en voyant son fils chéri demander son bonheur à l'amour d'une autre femme. Qu'il apprenne à mieux juger le désintéressement, l'abnégation du sentiment maternel; mais c'est à sa propre raison qu'elle en appelle. Est-il possible, qu'à vingt ans, sans se connaître, sans connaître le monde, sans position, sans aucune des ressources personnelles par lesquelles on subvient aux charges d'une famille, Adrien pense à se marier ? La voix de la passion serait-elle assez forte pour le porter à répondre qu'il attendrait; c'est donc à dire qu'il se résignerait à s'absorber dans cette passion fiévreuse, à y consumer les plus belles années de sa jeunesse, à lui sacrifier son repos, son travail, le fruit de ses études, sa carrière et sa considération dans le monde. »

Qu'il attende, oui; mais qu'il attende pour laisser au nuage qu'il a devant les yeux le temps de se dissiper; et, en attendant, qu'il oppose, à la voix de la passion, le sentiment d'un juste orgueil et celui de la tendresse filiale.

XXXV. Une nouvelle lettre de M. Varin vient éclairer la situation : il trace l'historique des progrès de cette passion devenue dominante. Il se plaît à rendre justice aux sentiments de

délicatesse de Mme Hévéline et de sa fille Blanche. Il ne veut point dissimuler à Mme d'Alonville quel est l'état d'exaltation de son fils, non plus que son irritation croissante contre la tyrannie du monde, qui repousse, comme une inconvenance et une folie, le mariage entre jeunes gens qui se conviennent et qui s'aiment...

XXXVI. Adrien porte bientôt ses plaintes à sa mère elle-même, dont la froide raison condamne, sans avoir vu. Il s'étend, avec plus d'amertume, sur les inconséquences du monde qui, en toute autre matière, vous fait une loi de ne prendre pour guide dans vos actions, que la conscience. Mais s'il s'agit d'un mariage, le monde s'écrira : « mais votre conscience n'a que » faire ici... votre conscience tiendra-t-elle lieu à votre femme » de cachemires et de voiture ? vous vaudra-t-elle, à vous, » un accueil distingué dans les salons ? ce n'est pas avec votre » conscience que vous obtiendrez un rang, des honneurs, une » bonne place, et qu'un jour vous doterez richement vos filles. » N'en parlez donc plus. » Et pourtant « bien des hommes » consument leur vie dans toutes sortes de misères conjugales, » dans l'ennui, dans l'humiliation, dans les haines et les scandales » domestiques, parce qu'au jour du mariage, ils n'ont demandé » qu'une seule chose : « est-elle riche ? » — et moi je sacri» fierais une femme... qui a tout mon amour, et de qui me » doit venir tout mon bonheur, parce qu'on aurait le droit de » me répondre : « elle est pauvre ! » non, ce sacrifice là n'est » pas possible. »

Après avoir fait ressortir ce contraste entre la morale et les mœurs du monde, Adrien adjure sa mère de ne pas condamner sans avoir vu, et il la presse de venir à Paris.

XXXVII. M. Varin forme le même vœu, après avoir rendu compte à Mme d'Alonville d'une entrevue qu'il s'était ménagée

avec Mlle Blanche, en laquelle il n'a trouvé qu'abnégation personnelle et une noblesse de sentiments, qu'on retrouve dans la lettre suivante qu'elle lui a adressée, et qu'il envoie à Mme d'Alonville.

XXXVIII. Par cette lettre, en effet, Blanche déclare qu'heureuse de rendre, au prix de ce sacrifice, la tranquillité à la mère d'Adrien, elle quitte Paris avec sa mère, sans laisser aucun moyen de découvrir et de suivre leurs traces.

XXXIX. Mme d'Alonville s'est décidée à se rendre à Paris. C'est à son père qu'elle écrit pour lui rendre compte de son voyage. Il était temps qu'elle arrivât; elle avait trouvé son fils exaspéré, attribuant la disparition subite des dames Héveline au résultat d'un complot entr'elle et M. Varin. Elle se détermina alors à faire lire à Adrien la lettre de Blanche, et elle profita de son émotion à la suite de cette lecture pour attaquer à la fois sa raison et son cœur. Elle lui fit sentir qu'il n'était pas mûr pour le mariage, en lui laissant toutefois entrevoir la possibilité de son union avec Blanche plus tard, s'il prouvait qu'il s'agissait, non pas d'un élan, d'une effervescence de jeune homme, mais d'un sentiment vrai, sérieux, profond. Cette déclaration a excité ses transports, il s'est écrié : « l'avenir est à moi; ce bonheur refusé à ma jeunesse ne fait que reculer. Cette espérance sera désormais toute ma force... »

Mme d'Alonville ne cache point à son père ses inquiétudes maternelles, qu'Adrien n'ait pris, vis-à-vis de lui-même, de trop sérieux engagements. Son orgueil de mère souffre à la pensée de voir son fils, s'il persiste à descendre ainsi de sa position à un niveau inférieur, exposé à ne plus trouver, dans un cercle vulgaire, qu'une existence médiocre *et sans relief*. Après tout, elle aura fait son devoir, le reste appartient à Dieu, et elle

devra toujours être assez fière de son fils, s'il est un honnête homme.

XL. Nous touchons à la conclusion. Mme d'Alonville annonce à son père qu'enfin Adrien est reçu licencié, il en a fini avec l'école de droit, avec le séjour de Paris, il ne quittera plus sa mère. Dieu lui rend son fils selon ses vœux, sur le seuil du monde ouvert devant lui, et pourtant elle lutte contre un invincible sentiment de tristesse. « Pauvres mères, s'écrie-t-elle, » pour nos fils que ne rêvons-nous pas ? Nous rêvons le monde » sympathique et bon, la vie facile, calme, embellie, honorée, » heureuse pardessus tout ; et l'avenir, dans ses profondeurs que » leur réserve-t-il hélas ! la tourmente, le naufrage, un calice » de douleurs peut-être !...

Ce qui la rassure, néanmoins, c'est que « chez Adrien, le » travail de l'éducation n'a en rien altéré le caractère simple » et vrai qu'il tient de la nature; que la vie de famille, cette » chose précieuse et qu'il n'a pas, pour ainsi dire, cessé un » instant de connaître, a entretenu dans son cœur la sainteté » des attachements *primitifs*. Préparé pour le monde autant » qu'on peut l'être à 20 ans, Adrien voit la vie à peu près ce » qu'elle est; il présume peu de lui-même et il n'attend pas » trop des autres. »

Quant à son amour pour Blanche, Mme d'Alonville a lu, dans son âme, qu'il l'aime comme au premier jour.

L'auteur abandonne donc à l'imagination du lecteur le dénouement du roman et la liberté de se figurer Adrien distrait, comme le plus grand nombre, de ce premier amour, par les divers incidents de la vie, ou, au contraire, se montrant, d'après de plus rares exemples, jusqu'à la fin, persévérant et fidèle à son premier, à son seul amour !

Je termine cette analyse, Messieurs, avec la crainte que vous ne la trouviez trop longue, avec le regret de l'avoir fait trop courte pour ne pas encourir le reproche d'omissions : j'ai voulu, du moins, en citant plusieurs extraits de l'auteur et en empruntant fréquemment ses propres expressions, vous donner une idée exacte, non-seulement de l'économie de l'ensemble, mais aussi de la forme de son œuvre. En résumé, nous estimons que ce livre est au rang de ceux auxquels peut s'appliquer la maxime d'Horace... : *ubi plura nitent, non paucis offendar maculis.*

Au milieu de matières si variées, traitées avec un intérêt constamment soutenu, l'on doit savoir particulièrement gré à l'auteur d'avoir maintenu son élève sur un terrain toujours honorable, et de ne l'avoir pas laissé descendre au détail de périls trop vulgaires... C'est ce caractère de distinction attribué à Adrien qui sans doute a autorisé Mme d'Alonville à exhorter les pères et mères des jeunes étudiants à ne pas resserrer les dépenses de leurs fils dans des limites trop étroites; sans apprécier peut-être assez, pour beaucoup, sinon pour la plupart, la suprême raison de la nécessité [1].

L'auteur nous semble avoir fait beaucoup d'honneur aux romanciers du jour, en leur consacrant une si large part dans un livre sur l'éducation.

Nous regrettons qu'il se soit, bien que rarement, écarté des habitudes de son style, en général clair, pur, élégant, classique, pour sacrifier, par quelques expressions recherchées et préten-

1 *Hos præcipuè quorum virtutibus obstat res angusta domi* (comme le proclamait M. Guérin, à une distribution solennelle des prix de l'université.

tieuses, au goût du jour. Peut-être, au surplus, est-ce encore là un artifice ingénieux pour se rendre plus acceptable à cette jeunesse qu'il veut instruire. Je dis acceptable, avec intention, car destiner des lettres sur leur éducation à des jeunes hommes de vingt ans, n'est-ce pas s'exposer à leur dédain? Leur éducation n'est-elle pas, à leurs yeux, bien complètement faite et terminée, dès qu'ils ont secoué la poussière des bancs du collége et aspiré, dans l'enivrement de leur émancipation, l'air de la liberté ? Aussi, est-ce aux mères de famille que s'adresse l'ouvrage, d'après la déclaration même de l'auteur, et nous ne doutons pas qu'elles n'en acceptent l'hommage, qu'elles ne le lisent, non seulement avec intérêt et plaisir, mais aussi avec profit pour elles-mêmes et pour leurs fils .Grâce à leur influence et à leurs suffrages, le livre de notre compatriote sera honorablement classé parmi les ouvrages *utiles aux mœurs*. C'était son but, ce sera sa récompense.

RAPPORT

Sur l'ouvrage de M. l'Abbé CARTON,

intitulé

L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS

Mise à la portée des instituteurs primaires et des parents,

Par M. A. PARENTY,

Membre résidant.

MESSIEURS,

Dans notre séance du 24 octobre 1856, notre honorable collègue, M. de Linas, a offert à l'Académie, au nom de son auteur, un livre publié par M. l'abbé Carton, directeur de l'institution des sourds-muets de Bruges, chanoine honoraire de Bruges et de Paris, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie royale de Bruxelles et docteur en philosophie de l'Université de Louvain. Ce livre a pour titre : *l'Instruction des sourds-muets mise à la portée des instituteurs primaires et des parents ;* mémoire qui a remporté la médaille d'or au concours de la Société centrale des sourds-muets de Paris, en 1855. Vous m'avez confié le soin d'en faire l'examen et de vous présenter,

dans un rapport, le résultat de mes appréciations. Ignorant jusqu'aux premiers principes de l'enseignement tout spécial des sourds-muets, il y avait peut-être témérité de ma part à accepter une telle mission. Je n'ai rien négligé, toutefois, pour remplir vos intentions: non seulement j'ai étudié avec une sérieuse attention l'intéressante publication de M. l'abbé Carton, mais encore j'ai interrogé la longue expérience de M. de Songnis qui, pendant près de 30 ans, a dirigé l'institution des sourds-muets d'Arras avec autant de distinction que de dévouement, et j'ai eu la bonne fortune d'avoir sous la main un mémoire qui a été présenté, en 1856, à l'Académie des Sciences, par M. le docteur Blanchet, chirurgien de l'institution impériale des sourds-muets de Paris, sur les moyens d'universaliser l'éducation des sourds-muets sans les séparer de leurs familles et des parlants. C'est donc avec la confiance que doit inspirer le témoignage d'hommes compétents que je viens vous dire aujourd'hui que M. Carton a bien mérité de l'humanité par la conception et la publication de son mémoire sur l'instruction des sourds-muets, et qu'il est acquis désormais que ces infortunés peuvent, sinon compléter, au moins commencer avec succès leur éducation dans les écoles primaires et même dans leurs familles.

On compte en France, Messieurs, près de 30,000 sourds-muets dont 6,000 environ, âgés de cinq à douze ans, devraient recueillir les bienfaits de l'instruction. Mais, parmi les 6,000 jeunes sourds-muets, 2,000 à 2,500 au plus sont admis dans les institutions spéciales, qui, au nombre d'une cinquantaine, sont dispersées sur le territoire de l'Empire. Près des deux tiers d'entre eux restent donc privés même de l'enseignement élémentaire qui leur est cependant bien plus nécessaire qu'aux autres enfants, puisqu'il est l'unique moyen de les appeler de la

vie purement matérielle à la vie intellectuelle et morale. L'enfant doué de tous ses sens, à qui l'on n'apprendrait ni à lire ni à écrire, peut encore devenir un homme, et un homme de bien. Il n'est pas absolument indispensable qu'il aille à l'école pour apprendre qu'il a une âme; qu'il a des devoirs à remplir; qu'il a des droits; qu'il y a des lois divines et humaines, et ce qu'elles enseignent d'essentiel. « Il apprendra tout cela, dit le » docteur Blanchet, aux champs, à la ville, dans le coin du » feu, dans la rue. Tout devient instruction pour celui qui en- » tend et qui parle. » Le sourd-muet, au contraire, sans autre langage que quelques signes confus, compris à peine de sa mère, reste placé, par son infirmité, dans la sphère des appétits et des instincts, et ne ressemble aux autres hommes que par le côté inférieur de la nature humaine.

L'instruction des sourds-muets a donc une sérieuse importance, et les avantages en sont si bien compris en Belgique, en Suède, en Danemarck et dans presque toute l'Allemagne, qu'on n'y trouve plus un seul enfant atteint de surdi-mutité, privé des bienfaits de l'enseignement. En Belgique, la loi communale du 30 mars 1836 dispose que le conseil municipal de chaque commune est tenu de porter annuellement au budget de ses dépenses les frais d'entretien des aveugles et des sourds-muets indigents, sans préjudice des subsides à fournir par les provinces ou par l'État, en cas d'insuffisance des ressources locales. Dans la plupart des États que je viens de citer, les sourds-muets ne sont admis généralement que dans les écoles spéciales à titre d'internes ou d'externes; mais ils y sont tous admis. En Allemagne, presque toutes les écoles de sourds-muets sont des externats; les enfants les fréquentent avec la même facilité que les parlants suivent les cours des écoles primaires.

Convaincue, d'une part, de l'incontestable utilité d'universaliser l'enseignement des sourds-muets, et désireuse d'obtenir cet heureux résultat sans aggravation des charges publiques, la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets, établie à Paris, sous la haute protection du Gouvernement, avait, dès 1853, mis au concours la question suivante : *Indiquer les meilleurs moyens théoriques et pratiques propres à mettre les instituteurs primaires et toutes les personnes instruites en état de commencer l'éducation d'un sourd-muet.*

Un tel sujet devait exciter une ardente émulation parmi les concurrents; cependant la première épreuve ne fut pas décisive; deux mémoires, adressés à la Société, ne parurent pas répondre aux conditions du programme, et la question fut de nouveau mise au concours. Ce second appel fut plus heureux ; la Société reçut cette fois dix-huit mémoires, et la Commission chargée de les examiner trouva, dans tous ceux qui étaient entrés dans la lice, une rivalité louable d'intelligence et de véritable dévouement pour les sourds-muets. Parmi ces concurrents si habiles, M. l'abbé Carton fut celui qui comprit le mieux la question posée. « Son travail, dit le rapporteur, se distingue par beau-
» coup de simplicité et une grande clarté; des observations
» pleines de sens et toujours mises à la portée des personnes
» qu'on a en vue, en rendent la lecture attrayante et instructive ;
» les points de l'enseignement sont classés dans un ordre logi-
» que; ils se lient et se développent les uns par les autres.
» Vous voulez mettre les instituteurs primaires en état de com-
» mencer l'éducation d'un sourd-muet ? eh bien ! dans le mé-
» moire n° 3 (celui de M. Carton), on voit un professeur placé,
» par le fait du hazard, en présence d'un instituteur primaire,

» modeste et éclairé, qui n'ose entreprendre l'éducation d'un » sourd-muet, pour lequel il a une vive affection, et non-seu- » lement le professeur lui démontre, par des raisons très-judi- » cieuses qu'il doit remplir ce devoir, mais encore que rien » n'est plus facile pour lui. L'instituteur, persuadé, se met à » l'œuvre, toujours guidé par le professeur qui le suit pas à pas; » on assiste aux efforts de ce maître, novice dans ce genre » d'enseignement, et on prend part à la joie que lui font » éprouver ses rapides succès. Des préceptes d'une exactitude » incontestable, des réflexions philosophiques pleines d'à-propos » répandent sur tout cet ouvrage un intérêt auquel ajoute en- » core l'élégance, quoique un peu trop dramatique, du style. »

En effet, M. l'abbé Carton raconte l'histoire d'un jeune sourd-muet qu'il prend à sa naissance. Il montre les alternatives de joie et de désespoir des parents qui, tantôt le croient doué de tous ses sens et tantôt trouvent en lui tous les caractères de la surdi-mutité. Enfin, il expose leur désolation lorsqu'il ne leur est plus possible de mettre en doute l'infirmité dont le petit Paul (c'est le nom de l'enfant) est atteint. A cette occasion, l'auteur dépeint la position malheureuse du sourd-muet au sein de sa famille; il la compare à celle des autres enfants et il en fait ressortir toutes les regrettables conséquences.

Le père du petit Paul, maire de sa commune, était lié d'une étroite amitié avec l'instituteur du lieu, M. Thomas, nouveau Nestor, qui avait vu naître et avait reçu dans son école tous les habitants de la commune.

Cet honorable instituteur avait une vive affection pour le jeune sourd-muet; cependant ce n'est pas sans peine que l'abbé Carton, qui passait une partie de ses vacances dans le village, le décida à entreprendre l'éducation du petit Paul, en lui pro-

mettant de guider sa marche dans cette œuvre dont il s'exagérait la difficulté.

L'instituteur se mit à l'œuvre, et, de son côté, M. l'abbé Carton tint sa promesse. Ce dernier donne dans son livre, avec netteté et précision, l'explication historique et pratique de l'enseignement du jeune sourd-muet, qui n'est autre, en réalité, que celui que l'on suit dans les institutions spéciales.

Dans une première leçon, le maître fait voir à son élève la lettre O; il l'écrit sur une ardoise ou sur un tableau noir; il la fait écrire par l'élève, et, dès que celui-ci est parvenu à la tracer à peu près, il lui apprend à la représenter d'après l'alphabet manuel du sourd-muet. Le maître indique alors à toute la classe comment se forme la lettre O par l'alphabet manuel, afin que les autres élèves puissent faire la répétition avec le petit Paul et s'exercer ensemble. Cette première leçon dure tout au plus un quart-d'heure; à peine sortis de la classe, tous les élèves en font la répétition le long du chemin par lequel le jeune sourd-muet rentre chez lui; tout bâton sert de plume; tout pied de terre ou de sable un peu uni sert de tableau; les répétiteurs en font un jeu; mais ils apprennent et enseignent en même temps la leçon de leur nouveau condisciple. Le lendemain, le précepteur ajoute à l'*o*, un *e*, puis un *i* et enfin un *l*, et voici l'élève en possession du mot : *œil*. Le maître lui fait comprendre que cette réunion de quatre lettres représente pour nous l'organe de la vue. Il lui fait voir le mot écrit, puis son œil, et *vice versâ*, et il renouvelle cette pantomime jusqu'à ce que l'enfant sache bien que le mot écrit est la représentation de l'organe qu'il lui indique.

M. Thomas procède de même pour le mot *oreille*, et pour tout mot représentant des objets sensibles placés sous les yeux de l'élève.

Peu après, cet enfant prend la langue pour ce qu'elle est en effet, pour une représentation conventionnelle des idées, pour des gestes arbitraires tracés sur l'ardoise ou le papier et rappelant aux yeux l'idée que l'on est convenu de leur faire exprimer, pour un moyen de fixer un geste et de le transmettre au loin, ou enfin pour un moyen de parler sans gesticuler. Dans les premiers temps, Paul pouvait à peine imprimer par leçon un seul mot dans sa mémoire, mais au bout de quelques leçons, il en apprenait jusqu'à dix par jour. Dès ce moment, M. Thomas, toujours guidé par M. Carton, exerce le jugement de son disciple; il provoque des actes de cette faculté et contrôle son action. Paul connaît déjà une série de mots. « Montrez-lui, dit » M. Carton, comment, au moyen d'un article, nous parvenons » à donner à ces mots un sens indéfini, défini ou partitif, et » commencez par l'article *un*, *une;* opposez-y les articles dé- » finis *le*, *la*. Un livre, c'est le livre à son choix, pourvu qu'il » n'y en ait qu'un. Le livre c'est le livre que vous montrez et » pas un autre. »

Dès que le singulier est bien compris, ce dont l'instituteur s'assure par la pratique, on fait un pas en avant et l'on montre à l'élève l'usage du pluriel. Alors l'enseignement de tout ce qui se rapporte au substantif, cesse d'avoir quelque chose de plus mystérieux ou de plus difficile que si l'enfant possédait tous ses sens. Mais il ne faut d'abord apprendre que le strict nécessaire, la combinaison, par exemple, de ce que l'on appelle génitif, au moyen des articles *de*, *du*, *de la*, *des*. Peu après, l'intelligence de l'enfant se développe; le maître lui enseigne l'emploi du verbe et celui du pronom; il lui fait distinguer l'homme de l'animal, de la plante ou de la chose; il l'amène graduellement à la connaissance des objets matériels, et il le

conduit lentement, mais d'une manière sûre, au but qu'il veut atteindre. Il se garde de faire un pas en avant sans avoir été bien compris, et bientôt Paul est parvenu jusqu'à la connaissance de Dieu; il sait qu'il a une âme; qu'il est né pour l'éternité; qu'il a des droits; qu'il a des devoirs à remplir; en un mot, il est sorti du cercle du monde matériel, pour entrer dans le monde des idées; il est devenu un être intelligent, et la société a conquis un membre qui pourra lui devenir utile, malgré son infirmité.

M. l'abbé Carton a écarté habilement de son travail les difficultés sérieuses que présente l'enseignement des sourds-muets. On doit l'en louer, puisqu'il avait pour but de mettre cet enseignement à la portée des instituteurs et des familles elles-mêmes. Le programme ne demandait pas d'ailleurs le moyen de mettre les instituteurs en état de faire l'éducation des sourds-muets, mais seulement de la commencer. Il promet, au surplus, de compléter son œuvre par l'exposé des principes et des règles d'un enseignement plus étendu. La manière dont il a rempli la première partie de sa tâche est le meilleur augure du succès de la nouvelle publication qu'il a en vue. On ne saurait donc trop l'engager à réaliser son projet. Depuis longtemps l'utilité d'une méthode bien arrêtée et de livres de lecture appropriés au sourds-muets se fait vivement sentir; ce sera pour M. Carton un nouveau mérite d'avoir comblé cette lacune. Son travail complémentaire ne sera plus sans doute destiné aux instituteurs primaires, mais aux instituteurs des sourds-muets. Il le fait entendre, puisque, malgré le zèle de M. Thomas, les bonnes dispositions de son élève et ses progrès si sensibles, il songeait à faire admettre le jeune Paul dans une institution spéciale, lorsque la mort vint l'enlever à l'affection de sa famille et de son maître.

Toutefois, M le docteur Blanchet va plus loin que M. l'abbé Carton. Il ne veut plus d'institutions spéciales. Selon lui, ces établissements ont rendu de véritables services; ils étaient utiles et peut-être même nécessaires dans l'origine, parce qu'alors tout était nouveau dans ce genre d'enseignement, tout y était merveilleux. « Ce fut, dit-il, une bonne et charitable pensée de » rassembler, dans une même école, autour des premiers maî- » tres, autant de sourds-muets qu'on put en réunir et de prou- » ver aux incrédules, par le nombre et la continuité des » exemples, l'aptitude des sourds-muets à recevoir toute espèce » d'instruction. » Aujourd'hui que les méthodes sont bien connues, tout instituteur pourrait, dans un temps très-court, apprendre à l'appliquer Il suffirait d'encourager, par des primes, le zèle des maîtres qui, pendant les vacances, se prépareraient à cet enseignement, et qui, à l'ouverture des classes, recevraient dans leurs écoles les sourds-muets de la commune. On exige des instituteurs des connaissances plus difficiles à acquérir et peut-être moins utiles; ce serait, pour l'avenir, un article à ajouter au programme des examens. Le moment serait donc venu, selon l'honorable docteur, d'envoyer les sourds-muets dans les écoles primaires et il verrait dans cette réforme de nombreux avantages. L'enfant ne serait pas sequestré, à dix ans, entre quatre murailles, et séparé, pour des années, de la vie de famille. Il ne serait pas sevré, à l'heure où son cœur s'ouvre, des soins, des affections dont l'enfance a presque autant besoin que de l'air et de la lumière; la famille elle-même s'instruirait en quelque sorte avec lui, s'initierait à son langage et lui apprendrait à lire la parole sur les lèvres avec cette patience qu'on ne saurait attendre des étrangers. Il finirait par obtenir ainsi le don de la parole. Il pourrait fréquenter l'école à l'âge

de cinq à six ans, et, par conséquent, entrer en apprentissage en même temps que les parlans de son âge. Il vivrait avec ces derniers, dans l'école ; il grandirait avec eux et serait leur émule dans les exercices de l'esprit et du corps. Au lieu d'élever une muraille entre lui et les parlants, on le rapprocherait d'eux. Il n'aurait plus, après s'être douloureusement accoutumé à la séquestration, la peine de s'habituer à la liberté dans le monde ; sa vie ne serait pas deux fois brisée et changée, mais elle se continuerait paisiblement, sans secousse, au sein de la famille et des amis du jeune âge.

L'expérience a été faite dans le département de la Seine : Quatre écoles mixtes ont été adoptées par la ville de Paris, qui possède en outre quatre externats libres, distribués de telle sorte que tous les enfants sourds-muets de la capitale peuvent recevoir l'éducation comme les autres enfants.

Quelque séduisant que soit ce nouveau mode d'enseignement, je pense, Messieurs, qu'il serait imprudent de supprimer les institutions spéciales des sourds-muets. Elles ont rendu des services incontestables et elles conservent leur caractère d'utilité ; c'est dans ces institutions seulement que peut s'achever l'éducation du sourd-muet, parce que c'est là seulement que le langage mimique, toujours vague et incolore, quand l'enfant est isolé, acquiert, par l'usage journalier, la fixité et l'étendue nécessaires, parce que c'est là enfin qu'il rencontre des maîtres qui, lui donnant des soins exclusifs et s'occupant uniquement de son instruction, ont plus de chances de réussite que des instituteurs qui ne s'en occuperaient qu'accessoirement. Quant à l'exercice de la parole, que M. Blanchet range parmi les avantages de son système, on l'a essayé dans les institutions spéciales comme dans les familles, et rarement le succès a couronné

les efforts de ceux qui l'ont tenté. La plupart des familles des sourds-muets sont d'ailleurs dans un tel état d'indigence, qu'elles ne pourraient subvenir à leurs besoins, même pendant leur instruction à l'école primaire; d'où la nécessité de maintenir des bourses créées dans les institutions spéciales.

Quoiqu'il en soit, le livre de M. Carton aura fait faire un grand pas à l'art d'instruire les sourds-muets, si on le met entre les mains des instituteurs primaires et si on décide ces maîtres à s'en servir pour les jeunes sourds-muets de leurs communes. Il sera utile aux enfants admis dans les institutions spéciales qui, initiés aux premières notions de l'enseignement, ne perdront plus la moitié du temps de leur éducation à les acquérir. Il permettra donc de multiplier les admissions, en rendant possible la réduction de la durée des cours. Il sera utile surtout à ceux qui ne peuvent trouver place dans les écoles spéciales, en ce qu'ils pourront au moins désormais connaître Dieu et apprendre leurs devoirs. Ainsi limités, les avantages du mode d'instruction indiqué par M. l'abbé Carton seront encore considérables, et l'on pourra dire avec raison, ce que je disais au commencement de ce rapport, que cet honorable ecclésiastique a bien mérité de l'humanité.

M. l'abbé Carton recommande la patience à chaque page de son livre. Tous les instituteurs ne trouveront pas des sujets si avides de s'instruire et doués de si heureuses dispositions que l'élève de M. Thomas. Ils rencontreront quelquefois des enfants à qui le désir d'apprendre, l'aptitude et surtout la mémoire feront défaut; mais qu'ils ne se découragent pas; qu'ils aient de la patience; le succès est à ce prix.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, 1° de remercier M. l'abbé Carton d'avoir fait hommage de

son livre à l'Académie ; 2° d'émettre le vœu que M. le Préfet veuille bien appeler l'attention de ses administrés sur cette utile publication.

Ce vœu a été réalisé : par une circulaire insérée au recueil des actes administratifs, M. le Préfet a signalé à MM les Sous-Préfet et Maires l'ouvrage de M. l'abbé Carton, comme un guide très-précieux pour l'instruction des sourds-muets.



HISTOIRE DU RÈGNE DE CHARLES-QUINT,

Par ROBERTSON.

Traduite de l'anglais par M. SUARD.

Lecture faite par M. BILLET, avocat, dans la séance de l'Académie d'Arras, du 27 novembre 1857.



Lorsque Robertson entreprit d'écrire l'histoire du règne, ou plutôt du siècle de Charles-Quint, il choisit, sans contredit, la plus mémorable époque des temps modernes. Ce fut alors que l'Europe prit une nouvelle face. La renaissance des lettres qui, en popularisant, parmi des nations encore à demi-barbares, l'amour de la science et le goût de l'érudition, révéla les choses passées aux hommes du présent, pour servir d'abord à leur plaisir et ensuite à leur instruction; l'invention de l'imprimerie, dont les types, en multipliant les monuments de la pensée, en firent présent à la fois à tous les temps et à tous les lieux; la réforme de Luther, *si funeste à l'église*, mais si remarquable par l'activité prodigieuse qu'elle sut imprimer aux esprits; la découverte d'un nouveau monde, dont la conquête et les trésors devaient exercer sur les destinées de celui-ci une influence ex-

traordinaire; enfin, le système de la *balance politique*, imaginé et établi pour maintenir par des contrepoids habilement ménagés, toutes les puissances de l'Europe dans un état d'égalité et d'indépendance réciproques, garant de leur éternelle conservation; tels sont les éléments de la grandeur et de la prospérité, où la société s'est élevée sur le continent; tels sont les fondements sur lesquels repose l'édifice actuel de la civilisation.

Il appartenait à un écrivain philosophe de s'emparer d'un si beau sujet. Le génie de Robertson l'a embrassé dans toute son étendue. D'un coup-d'œil rapide et sûr il parcourt l'échelle des siècles précédents; il y démêle les causes et montre les effets de la ruine de ces institutions vicieuses, nées de la force et détruites par la raison : il fixe l'attention de l'observateur sur le phénomène de cet esprit de famille particulier à l'Europe moderne. On dirait, en effet, qu'un même instinct dirige tous les peuples; tant les progrès de l'éducation politique ont été égaux et uniformes entre eux! Quand le Français s'éclaire, l'Allemand, l'Anglais, l'Italien ne reste pas dans l'ignorance, il semble qu'une même raison tombant à la fois sous les yeux des millions d'individus dont ces différentes nations sont composées, les illumine et les conduise presque de front à la civilisation. A mesure qu'un de ces peuples marche, l'autre avance; mais presque toujours le français a la gloire de donner l'exemple et de faire le premier pas dans cette carrière qui sépare à jamais l'Europe de la barbarie. Cette gloire, il la doit à la plupart de ses souverains. Examinez leur conduite successive. Vous les voyez, apportant souvent le flambeau dans les ténèbres, entraîner leurs sujets hors du cercle étroit et avilissant des institutions féodales; méditer, préparer, consommer d'utiles réformes, substituer des usages raisonnables à des coutumes absurdes, et

créer une opinion publique pour s'en faire un support contre l'effort des préjugés toujours prêts à combattre leur ouvrage. Louis-le-Gros affranchit les communes, dont les priviléges sont confirmés et augmentés par Philippe-le-Bel. Saint Louis substitue dans ses domaines la preuve judiciaire à la preuve par l'épée. La justice longtemps méprisée, n'acquiert d'empire qu'à l'aide de nos rois : c'est par elle et pour elle qu'ils ont souvent régné. Disons plus : c'est à la passion du bien public qui semblait les animer presque tous comme un seul homme, c'est à leur désir de perfectionner sans cesse l'état social, que la philosophie du siècle dernier a dû la liberté de proclamer tant de maximes hardies, en criant à l'intolérance et en se plaignant de l'oppression [1].

Après avoir passé en revue avec le coup-d'œil et de la hauteur de l'aigle, cette avant-garde de rois et de nations, qui suivent Charles-Quint, François Ier et leurs peuples, Robertson examine à son tour la marche de ce grand siècle dont il juge les opérations en arbitre digne de l'être. Ce qui frappe le plus dans l'histoire raisonnée de cette époque, c'est la multiplicité des guerres ruineuses et inutiles ; c'est l'importance des projets et la petitesse des résultats ; c'est l'état de convulsion où l'Europe fut réduite pendant tant d'années pour ne rien enfanter. Ainsi la vie des hommes, les trésors des états, le repos des nations, tout était perdu à ces grands jeux de la politique, où des couronnes et des sceptres étaient les prix destinés aux plus heureux, mais finissaient toujours, après avoir passé de mains en mains, par retourner au premier possesseur.

[1] Voir sur la France de cette époque l'*Ancien Régime et la Révolution*, par M. Alexis de Tocqueville.

Combien de fois l'Italie, objet de l'ambition des deux plus grands souverains alors existants, fut-elle disputée, prise et reprise avec acharnement! Par combien de scènes d'horreur et de dévastation fut occupé ce sanglant théâtre, qui ne resta ni aux vaincus ni aux vainqueurs. Tandis que les passions précipitent Charles-Quint et François Ier l'un contre l'autre les armes à la main; tandis que tous les peuples du continent sont entraînés à leur suite sur les champs de bataille pour y verser un sang destiné à venger des querelles étrangères à l'intérêt comme au bonheur des nations; on voyait d'autres passions agiter le sein de l'Angleterre qui se détachait du siège pontifical à la voix de son souverain. Une femme changeait la religion d'un peuple. Pour la faire entrer dans le lit conjugal, Henry VIII renversait l'autel du Dieu de ses pères. Ailleurs, des princes armés de la doctrine de Luther, mettaient leur ambition sous l'abri de leur conscience et se soulevaient pieusement contre le chef de l'Empire, lui demandant à haute voix le libre exercice de leur nouveau culte et réclamant tout bas la possession de nouveaux droits pour fortifier leur puissance temporelle. Mais ces mêmes passions qui bouleversaient les Etats, les sauvaient aussi. En résistant au génie dominateur de Charles-Quint, les Électeurs assuraient la liberté de l'Allemagne, de l'Italie et peut-être du monde. C'est aux jalousies de l'empereur et de Henry VIII, non moins qu'à la valeur de ses enfants, que la France a dû plus d'une fois de n'être pas envahie. Il devient bien difficile aux ambitions modernes d'usurper des royaumes que la politique défend, quand la générosité les abandonne. Combien les souverains seraient plus disposés à la paix, s'ils considéraient attentivement le peu d'utilité qui résulte pour eux de leurs rivalités meurtrières! qu'il y a loin du premier jour des hostilités au

dernier! que d'événements durant le cours de la guerre changent la disposition des peuples et des rois! que de haines s'amortissent! que d'alliances inattendues se forment! combien les intérêts se croisent et se renouvellent! Ne croirait-on pas, en voyant, dans l'histoire, la provocation de Charles-Quint et de François Ier, que ces deux princes, si divisés d'ailleurs d'intérêts et d'inclinations, sont des ennemis irréconciliables? Non-seulement ils se rapprochent mais ils contractent des liens de famille. Non-seulement ils font la paix, mais ils se donnent réciproquement des marques de confiance qui dérangent tous les calculs du raisonnement humain. S'ils reprennent les armes c'est pour se réconcilier de nouveau, mais après avoir fait beaucoup de mal à l'humanité. Quelle lutte singulière! qu'elle serait inexplicable, si l'on n'étudiait pas profondément l'esprit du siècle, et surtout le génie de ces deux souverains [1]!

François Ier, placé à la tête d'une nation brave, belliqueuse, brillante, amie des entreprises téméraires et toujours prête à se dévouer pour l'honneur, offrait le mélange de toutes les qualités et de tous les défauts de ses sujets; inférieur à son flegmatique rival dans l'art des combinaisons politiques, il le surpassait par une générosité chevaleresque qui répandait sur ses actions le plus grand éclat. L'un et l'autre attiraient les regards de l'Europe : l'un et l'autre cherchaient à envahir l'admiration universelle : et pour y parvenir, chacun empruntait à son compétiteur, pour s'enrichir et se compléter, tous les beaux traits qu'il avait vu applaudir dans le caractère qui excitait sa jalousie. De là ces petites perfidies de François Ier, persuadé qu'en trom-

[1] *Rivalité de Charles-Quint et de François Ier*, par M. Mignet (*Revue des Deux-Mondes*).

pant son ennemi il avait acquis la science de la politique, où celui-ci passait pour son maître. De là ces accès de grandeur d'âme qui emportaient Charles-Quint hors de la sphère du machiavélisme dans laquelle il se plaisait comme dans le siége de son véritable empire. Tous deux se transformaient, pour ainsi dire, l'un dans l'autre. Ils se disputaient l'empire. De ce combat moral est résulté pour eux une répartition de gloire à peu près égale, et pour leurs peuples une balance de biens et de maux qui se compensent.

A ne considérer que l'étendue des projets, l'immensité des ressources, la profondeur des combinaisons, Charles-Quint paraîtra plus grand que son rival; mais s'il était plus capable de méditer, de suivre, d'exécuter de vastes plans, le défaut de résultat ne permet pas d'y attacher une admiration exclusive. Il laissa l'Espagne riche et puissante; mais il n'abaissa point la France, ne conserva point l'Italie, et ne put transporter sur la tête de son fils la couronne impériale qui l'avait placé au premier rang parmi les princes de l'Europe. François Ier, au contraire, presque toujours malheureux par ses imprudences, dut à ses malheurs sa plus belle gloire, celle de déployer toute la magnanimité du caractère français. Ce mot : *Tout est perdu fors l'honneur*, retentira éternellement dans les siècles. Il attestera le sentiment dominant d'un roi de France; il ira chercher au fond du cœur tout ce qu'un grand sentiment peut y faire naître d'idolâtrie pour celui qui l'a exprimé. Quelle est donc la puissance de ce mot, puisqu'il a élevé le vaincu au-dessus du vainqueur, et qu'il n'est aucun homme sur la terre, s'il a quelque idée de la dignité de son être, qui ne préférât le rôle de l'intrépide François Ier dans les fers, à celui du politique Charles-Quint, maître alors du monde ! Après un tel mot, il

fant renoncer à l'espérance de conquérir une nation : le secret de sa force est révélé ; elle est devenue invincible. On ne triomphe que des peuples assez lâches pour désespérer d'eux-mêmes.

François Ier fut le restaurateur des lettres en France, et cette autre gloire qu'il s'acquit a placé son nom sous la protection de tous les talents. On blâmera la témérité de ses entreprises belliqueuses et les persécutions exécutées par ses ordres contre les sectateurs de la nouvelle religion ; mais la voix des poètes et des historiens redira sans cesse ce qu'il a fait pour éclairer la France, qui lui a pardonné des fautes couvertes par les plus brillantes qualités. Charles-Quint a trouvé des juges moins indulgents dans la postérité ; cependant la grandeur de sa fortune attestera toujours la puissance de son génie ; et si l'on doit de l'admiration à ce qui n'est pas de la vertu, ce prince aura toujours des droits à celle des hommes, que subjugue l'idée du grand, même lorsqu'il ne s'allie pas avec le juste.

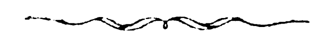
Il serait superflu de se répandre en éloges sur l'ouvrage de Robertson si bien apprécié depuis longtemps. Personne parmi nous, pour peu qu'il ait appris à penser, n'est resté indifférent au mérite d'une composition qui sert aujourd'hui de modèle à tous ceux, qui veulent écrire l'histoire, non comme une nomenclature de faits, destinés à charger la mémoire des érudits, mais comme un cours d'observations utiles à l'instruction éternelle des hommes. Personne aussi, pour peu qu'il apprécie un style pur, élégant, facile et nerveux tout à la fois, n'a pu être insensible au service rendu par M. Suard [1] à notre

[1] M. Suard voulut bien nous accorder son amitié, nous avions été recommandé, près de lui, par M. Daunou, que nous avons aimé et vénéré, et dont l'affection honora notre jeunesse.

littérature comme à la philosophie, en naturalisant parmi nous l'œuvre de Robertson, ce chef-d'œuvre qui, grâce à lui, nous appartient par droit de conquête, et semble nous appartenir par droit de naissance [1].

[1] « J'ai connu très peu d'hommes d'un naturel aussi libéral et aussi » doux que M. Suard, quoique d'un esprit minutieusement délicat et » difficile ; il trouvait dans le talent de M. de Chateaubriand plus à » critiquer qu'à louer ; mais c'était du talent, un grand talent, et à ce » titre il restait pour lui bienveillant, quoique toujours et finement » moqueur. M. Suard était de plus un talent plein d'indépendance, » engagé dans l'opposition et en butte à la redoutable humeur du » pouvoir impérial. M. Suard me laissa donc, dans le *Publiciste*, libre » carrière, et j'y pris parti pour les *martyrs* contre leurs détracteurs »

(*Mémoire pour servir à l'Histoire de mon temps*, par M. Guizot, tome 1er, pages 9 et 10.



COURTE NOTICE

SUR

L'INSTITUT DES PETITS FRÈRES DE MARIE,

PAR

M. L'ABBÉ ROBITAILLE,

Membre résidant.

Le 20 mars 1789, naissait à Marlhes, commune située sur les montagnes de Pila, canton de Saint-Genest, département de la Loire, Joseph-Benoît-Marcellin Champagnat, destiné à former, à côté des enfants du bienheureux Lasalle, une nouvelle famille d'instituteurs, auxquels il donnera pour but principal l'humble, mais importante mission de moraliser et d'instruire les populations des campagnes. Sa naissance, dans une condition ordinaire, dans un pays pauvre et au milieu de peuplades grossières et ignorantes, était un premier trait de la Providence, qui voulait lui donner l'expérience des besoins qu'il devait soulager.

Son père, homme honnête et actif, cultivait de ses propres mains un petit fonds de terre, et savait imparfaitement quelques-uns des états les plus utiles, comme la charpenterie, la menuiserie et la maçonnerie. Il voulut que son fils en eût lui-même quelque connaissance, comme s'il avait prévu qu'il dût un jour être l'architecte et le constructeur de la maison destinée à devenir le berceau de sa congrégation.

Le jeune Champagnat avait 15 ans, lorsque, par un de ces hasards providentiels, un ecclésiastique lui demande s'il ne veut pas devenir prêtre. Je le veux bien, répond-il; et, sans retard, il part pour le petit séminaire du diocèse de Lyon, fait ses études littéraires avec succès, entre au grand séminaire, où il montre autant d'aptitude pour la théologie, que de zèle pour la vertu, et reçoit la prêtrise à 25 ans.

Nommé vicaire, il s'occupe des fonctions du saint ministère avec une ardeur soutenue; mais on remarque sa prédilection pour celles de catéchiste. Bientôt les vues du ciel se dessinent de plus en plus. Il réunit deux jeunes gens de la paroisse et leur demande s'ils ne veulent pas devenir instituteurs. Ils savaient à peine lire. Cela n'arrête pas l'abbé Champagnat; il se fait leur maître, et, en peu de temps, il les met en état d'enseigner les autres. Il achète une maison, qu'il transforme en école, et où il donne lui-même l'instruction à de nombreux enfants, aidé de ses deux sous-maîtres.

A peine avait-il ainsi jeté les fondements de son œuvre, que des vocations se manifestent en foule pour la carrière de l'instruction. Il faut donc songer à leur procurer un local plus vaste. Mais comment penser sérieusement à réaliser un pareil projet, sans ressource, sans protection d'aucune sorte, rencontrant au contraire des difficultés qui paraissent insurmontables?

Il n'hésite pas néanmoins. Encouragé par quelques personnes charitables, aidé de ses premiers disciples, il élève les murs d'un premier noviciat, qui, en peu d'années, devient trop petit ; puis en construit un second, dans de vastes proportions, à l'Hermitage, près Saint-Chamond, où il meurt, en 1840, à la fleur de l'âge, après avoir eu la consolation de voir son institut approuvé par le Souverain Pontife. Il avait formé, avant de mourir, 45 maisons d'école.

Fondée en 1817, la Société des Petits Frères de Marie n'avait d'établissements que dans le Midi de la France. En 1838, l'abbé Champagnat faisait des démarches á Paris pour obtenir sa reconnaissance légale. Je lui écrivis dans le but d'obtenir deux de ses religieux pour diriger une école libre à St-Pol. Malgré sa vive répugnance à s'établir si loin de sa maison-mère, il céda à mes desirs, et m'envoya plusieurs frères qui ouvrirent des classes, et un pensionnat qui, quelques années après, était composé de 40 internes et de 200 externes environ.

La maison de Saint-Pol devint un petit noviciat, pour le Nord de la France, à l'aide duquel furent successivement fondées les écoles communales de Carvin, de Lens, d'Hénin-Liétard et de Beaucamps, canton d'Haubourdin, département du Nord.

Cette dernière commune était destinée à devenir à son tour le principal centre d'action de la société. M. et Mme de la Grandville y firent bâtir une maison qu'ils dotèrent d'une rente annuelle de 1,800 fr., pour les enfants du village ; peu de temps après, un pensionnat, qui renferme 150 élèves, auquel ils ajoutèrent de nouvelles constructions, dans l'intention de former un noviciat pour tout le nord de la France ; enfin une magnifique église, à trois nefs, complète l'ensemble des bâtiments et lui donne un aspect monumental. Aussi Beaucamps est devenu une

pépinière d'instituteurs religieux. Il a fondé 24 écoles dans le département du Nord, et 4 nouvelles dans le Pas-de-Calais, à Fruges, à Pas, à Fauquembergue et à Arques, près St-Omer.

La reconnaissance légale de cette societé, sollicitée vainement pendant plusieurs années par son pieux fondateur, fut enfin accordée, en 1850, aux pressantes instances des députés du Pas-de-Calais, du Rhône et de la Loire, qui furent unanimes à proclamer les services rendus par elle aux populations, et surtout aux actives démarches de Mgr Parisis, qui lui portait un vif intérêt, qu'il n'a pas cessé de lui témoigner depuis.

Par cet acte important, le caractère religieux de la congrégation était constaté, son existence civile reconnue pour toute la France sans entrave ni restriction aucune. Avec le droit de présentation de sujets aux écoles publiques, l'exemption du service militaire, la faculté de recevoir des legs, tant pour l'institut que pour les écoles, d'acquérir et de posséder, lui furent entièrement assurés. Il est bon de faire remarquer que cet acte fut un des premiers fruits de la loi sur l'instruction de 1850, qui autorisa le gouvernement à reconnaître civilement, par un simple décret, les congrégations enseignantes.

Depuis cette époque, la société des petits frères de Marie a pris de grands développements; elle possède maintenant en France plus de trois cents écoles, contenant ensemble cinquante-deux mille enfants et seize cents frères.

Les règles de cette congrégation diffèrent peu de celles des frères des écoles chrétiennes sous le rapport de l'enseignement et du régime intérieur; mais à deux points de vue elles présentent des avantages inappréciables pour les localités dont les revenus sont minimes, en permettant à ses membres d'aller deux à deux, et de diriger des écoles non gratuites.

———

NOTICES ET EXTRAITS

DE

LIVRES IMPRIMÉS ET MANUSCRITS

de la Bibliothèque d'Arras.

AN SENI SIT UXOR DUCENDA?

Pogius salutem plurimam dat Cosmo de Medicis, viro præstantissimo.

Disputatiunculam, dudùm inter doctissimos viros, Nicolaum Nostrum ac Carolum Aretinum, an seni conduceret uxorem ducere, habitam, cum nonnullos locos ejus memoriæ commendassem, decrevi nunc otiosus litteris tradere, tum propter dignitatem hominum, tum quia in sententiam meam conferre videbantur. Sunt enim quidam ignari, qui nephas esse dicunt matrimonium quærere eum qui sit ætate provectior, cum illi maximè tempori adsit domesticæ rei gubernandæ prudentia, et adjumentum uxoris ferè necessarium existat. Quamquam autem pluribus verbis ac sententiis à Carolo causa senectutis defensa fuerit, quàm ex me referantur, tamen hiis paucis, quæ in mentem venerunt,

aliquâ ex parte, satisfactum adversus Nicolai judicium puto. Ad te autem virum, cum sapientissimum, tum litterarum doctissimum, disceptationem mitto, ut, eâ lectâ, abs te eliciam utrius sententiam magis probes. Quæ si jejuniùs à me dicantur quàm aut Nicolai disputandi vis, aut Caroli eloquentia poscit, imbecillitatem ingenii mei culpabis, quod ultrà nequit progredi quàm vires ferant. Malui enim, quantùm assequi potui scribendo, complecti, quàm sinere ut doctissimorum hominum verba, in re præsertim scitu necessariâ, in oblivionem laberentur. Vale. Florentiæ XV aprilis.

Quum viri doctissimi michique summâ amicitià conjuncti, Nicolaus Nicolus Carolusque Aretinus, mecum, post acceptam uxorem, ut fit inter amicos, eranderent, inter edendum, in eum sermonem devenimus ut quæreretur, an seni (in me autem hæc interrogatio vergebat) esset uxor ducenda. Cum vero in utramque partem afferrentur, ego autem, ut propriam causam tuerer, assumptis, inquam, epulis, latiùs hæc disputanda censeo. Nam inflatæ repletæ que tibiæ sonare, ut dicitur, consueverunt modulatiùs; mensâ igitur remotâ, quum hoc de negocio oritetur sermo, Nicolaus vero in eam sententiam cupere videretur, quid, inquam, Nicolae, causæ affers, cur senem conjugii privandum putes? Tum ille Paulùm subridens, ut erat promptus ad facetias. omnes michi profectu, inquit, non Solùm Stulti, sed etiam vos insanire videmini, ut elleboro opus esset ad purgandas tantâ vesaniâ hominum mentes. Quæ enim stultitia est, qui usquè ad senium uxorem contempseras, liber ac tui Juris vivens, postmodum te subjicere voluntariæ servituti, ac novarum molestiarum causam quærere, quas neque commodè ferre queas neque ullo pacto rejicere? Hunc certè Carolum laudo quem, suo

et ab Aristotele in suis politicis præfinito tempore, novum maritum vidimus. Iste vero (me designans) duram, ut videor, provinciam sumpsit, qui tunc novam artem iniit, cùm desinere oporteret. Hæc una quidem res est, quæ maximè adolescentiam ac juventutem decet, senibus præcipuè fugienda. Laudent alii rem uxoriam quantùm libet; mea quidem semper fuit opinio, eam rem tum omnibus annis gravem, tum vero senectuti adversam plurimùm esse, quam, cum sublevanda aliquo præsidio esset, pondere uxoris opprimere stultissimum videtur : Nam ea ætas, cum neque sibi neque matrimonii muneri possit satisfacere, quietem potiùs quàm novum laboris genus videtur appetere; satis negocii in ipsâ senectute consistit, absque quàm eâ supervacuâ molestiâ implicetur.

Atqui, inquam ego, tu cæteros forsan ex tuâ naturâ judicas, qui semper uxoris nomen, tanquam Sisyphi exhorruisti, nescius quid in eâ sit commodi, aut voluptatis, quæ, si cui dulcis est, tum maximè senibus procuranda. Michi quidem ad hunc diem nulla satietas, nulla pœnitentia uxoris tenet; quin potiùs in illâ consolor, ità lœtor in dies magis, ut qui absque uxore vivant, penitùs stultos putem, judicemque eum, qui uxoris commodo caret, maximo omnium bono carere.

Istud fortassis usu tibi venit, qui nactus es adolescentem optimis educatam moribus, tibi morigeram atque obsequentem; ut magis tibi fortuna in eâ deligendâ commendanda sit quàm consilium in deliberando. Sed cum rara sit avis in terris, non quid tibi contigerit, sed quid tibi ætatis dignum erat quærendum duco, factum vero tuum quo modo quidem ex sententiâ accidit, vehementer probo; sed eo quo modo quidam (pro ut dudum retulisti) amici factum probavit; Narrasse te etenim memini quemdam in Angliâ ab amico consultum an fæminam,

quam occultè anteà desponderat, uxorem sumeret, atque ille (parum enim pudicitiœ mulier consuluerat) rem fieri prohiberet, amicus autem sibi integrum non esse diceret, cùm eam jam dudum despondisse fateretur; ille statim, mutatâ sententiâ, tanquam in mulieris nomine errasset, matrimonium suasit, optimè id factum asseverans. Itidem ego, quod factum est approbans, quoniam tibi res ex voto cecidit, quod tamen raro evenire solet, fortunatum puto. Verum tamen parùm mente constare michi videtur, qui quinto et quinquagesimo anno, (quæ tibi nunc ætas est), conjugem quærit, ingravescentes jam suâ sponte annos graviori curarum mole deprimens. Quid enim si uxor tuis moribus contraria ac perversa domi fuerit, quæ te redeuntem torvo gravique excipiat Vultu, exeuntem jurgio prosequatur? Domi morantem verbis obtundat ac mordeat? Quæ te cura, quæ anxietas, qui metus cruciatus vexabit? quid si ebria (accidere enim hæc possunt) fuerit? si impudica, ignava, sompnolenta? satius emori esset quàm cum hâc vitam degere. Adde quod aut virgo aut vidua, et ea vel adolescens, vel ætate prevectior seni erit jungenda. Virgo, cum diversi sunt adolescentum et juvenum mores, varii appetitus, longè alia natura, raro conveniet cum viro. Varietas morum reddet diversitatem vitæ, ut idem sentire non possint. Altera risu, ludis, jocis; alter austeritate et rebus seriis delectabitur. Illa appetitu erit meliusculo, vir stomacho debilis; altera in causam virum vocabit, alter forum declinabit. Ita affectionum disparitas, affectiones primo, deindè Odium pariet, ut michi quidem in lubrico versari videatur senex cui virgo copulata sit. Vidua vero, si juvenis fuerit, juvenem virum experta, dolebit ætatis commutationem, queretur cibum diminutum, semper prioris viri memor, et dulcis antè actæ vitæ ægrè senectutem animo feret, suspirans ac mentem referens ad supe-

riorem vitam, ut planè intelligatur, etiam si id non audeat proferre, præsentium rerum pertæsam, amissi viri desiderio commoveri. Sin tuæ ætati vetulam matrimonio conformem tibi junxeris, neque filii creabuntur, et duo imbecilles, alter alterius onere succumbent. Cumque unius debilitas magnum onus afferat, accumulata postmodum duplici torquebitur calamitate. Emergunt prætereà sexcentæ in diem improvisæ molestiæ, quæ nedum senes, sed juvenes quoque ad pœnitentiam uxoris adducant. Loquor de hiis quæ domum pudicam servant; nam viris infidæ nullo pacto uxoris merentur nomen. Quod si pudicitiæ vel suspicio vel crimen addatur, nullum erit gravius tormentum, nulla major infelicitas. Michi quidem has difficultates animo volventi, rectius visum est in tuto versari procul ab hujusmodi curis, quàm periculum facere hujus rei, quam multi sapientes ut suspectam vitârunt. Sunt autem multi qui vergente ætate uxorem quærant quasi senectutis quietem. O insulsos homines qui, fessi ac requiem petentes, in lectum se projiciunt quiescendi causâ, vepribus ac rubis repletum.

At vero hii magis errare michi videntur, quibus adsit aliquod doctrinæ genus, cui honestè vacent, et animum bonis artibus imbuantur. Nam liberior est multo ad litterarum studia, sui arbitrii vir, quàm impedimento muliebri impeditus. Adde quod eo liberi tempore senibus suscipiuntur, ut eos virtutibus imbuere, aut certum quoddam exercitii genus tradere nequeant, antè morte preventi quàm instet tempus rationi percipiendæ accommodatum. Tutorum certè curæ commendandi sunt qui sæpiùs quæstum quàm parentum benevolentiam prosequuntur. Quo pacto neque dum vivis, ulla solida ex filiis, quos nondùm noris quales evasuri sint, percipitur consolatio; neque in morte spes datur certa futurorum, quâ morientis animus acquiescat.

Scio multis hæc alio modo posse cadere. Nam te beatum puto, si vera sunt quæ de uxore retulisti, vacuus hiis quæ plurimos hominum pessumdant. Sed tamen tutius consilium ambiguo præferendum ducunt.

Hîc cùm paulùm ridere cœpissem, ad purgandam Nicolai accusationem intentus, sine, Carolus inquit, ut pro te cæterisque senibus respondeam Nicolao. Liberiùs enim honestiùsque senum causam tuebitur is, quem extrà senium positum, nulla propria affectio, sed veritas, ad dicendum impellit. Video Nicolaum nostrum eam legem probare quam ipsam sibi indixit, nullâ quidem ratione, sed timore nescio quo supervacaneo, et austeritate quâdam subagresti, quam communis vitæ usus repudiavit. Qui enim non improbare debemus eam vivendi consuetudinem, quam si omnes sequerentur, unico sæculo genus hominum interceptus interiret. Etenim maris et fæminæ conjunctionem ad conformationem nobis necessariam natura ipsa instituit, nedum inter homines sed in reliquis quoque animantibus. Itaque rectissimum puto malle communem vitam vivere, et se accomodare ad civilem vitam, prolemque gignere, ad amplitudinem civitatis, quàm solitarium degere, sterilem, remotum à consuetudine cæterorum, verâ ac perfectâ amicitiâ, quam maximè conjugium præstat, ac cotidianâ benivolentiâ privatum. Turpe quidem est, ac præter naturâ nobis insitam rationem, cum homo sociabile sit animal, ad procreationem natum, respuere gignendi facultatem, et eam societatem spernere, quæ sit omnium optima ac jucundissima. Cætera animalia ratione carentia, vis ipsa impellit naturæ ad conjunctionem, procreandi gratiâ, ut sua species cuique conservetur. Quid? homo ratione utens, cujus fæcunditas utilior est brutis an erit cæteris deterior, et facultate cælitùs propagandæ sobolis datâ, ad delendum genus hominum abutetur?

Vide ne erres nimiùm, mi Nicolae, si id etiam viro sapienti suadere velles, quod ad exstinguendum, non solum civitates et hominum cœtus, sed et orbem quoque terrarum spectaret. Quanquam sapiens nullo modo esse potest, qui naturæ ordini institutoque contrà iret, à quâ benè vivendi omne principium duxerunt.

Neque vero illos à studio litterarum matrimonium avocabit. Non Socrati, Platoni, Aristoteli, Theophrasto, et è nostris Catoni illi prisco, M. Tullio Varroni, Senecæ, reliquisque doctissimis viris uxores impedimento exstitêre, quominus cæteros qui conjugia respuerunt, omni virtutum et doctrinæ genere superarint. Quid quod matrimonio qui abstinet, vel adulter, vel fornicator evadet, aut alteri vitio detestabiliori involvetur. Neque tu mihi vitæ continentiam præ te feras; et quidem pauci admodùm existunt qui eam virtutem amplectantur. Itaque præter honestiorem quoque vitam, uxoris muneri hærendum est. Iis ergo de causis, etiam si cætera commoda adessent, omni ætati ad progeniem aptæ nuptias suaderem; neque vereor nescio quid inane servitutis nomen, quod subesse in conjugio censes. Summa quidem libertas est vivendi ut velis, quod solum conjugium præstat, in quo non servis, sed imperas. Liber es enim à vitiis quæ undique innuptos circumfluunt. Imperas mulieri, quæ tibi parere ac servire suâ sponte condiscit. Maximè vero senibus, quod tu paulo antè verbis abhorrebas, matrimonium esse utilissimum judico, cùm eo tempore uxorem quærant, quo lasciviis, inscitià, levitate, incurià vacua ætas, rebus autem augendis et consilio apta, optimum ac præcipuum fructum ex re uxorià potest percipere. Hic solus novit quæve appetenda, quæve fugienda. Inscitiam alterius suo regens consilio, appetitus prudenter moderabitur, labentem retinebit, rudem vitam in suos mores traducet.

Hîc cùm ridere cæpisset Nicolaus, atqui, inquit, tu senes omnes laudas, tanquam non multi pueris deteriores atque imprudentiores reperiantur. Omnis enim ætas, inquit Carolus, tam seni quàm juveni, si stulta fuerit, molesta est; sed nos non de uno, aut altero, sed de communi senum causâ quærimus. Michi quidem rationem vivendi ducem consideranti, et senis conjugium approbo, et ei rectiùs quàm adolescenti uxorem arbitror collocari. Primùm, nullam legem neque consuetudinem video, quæ uxorem senibus interdicat. Sed quemadmodùm videmus navium gubernacula rectiùs credi senioribus, sic in domesticâ curâ aptior erit qui diutiùs vixerit; nam in juvene rarissimum illud genus prudentiæ inesse potest. Tum vero, quemadmodum novi palmites, nisi claviculis, tanquam manibus, hæreant sustentaculo, decidunt, neque possunt consistere, sic adolescentulæ ætas, nisi senum prudentiâ regatur, labitur persæpè, ac se ipsam prosternit : adolescentes quippe ac juniores nedum alios, se ne ipsos quidem norunt regere, incerti rerum et rationis ignari ; ut inter cætera incommoda sæpius contingat uxorem pro viro esse. Ea quoque est ætas, ut nullum suî periculum fecerit, incertum est quibus moribus, quâ prudentiâ, quo genere exercitii, quâ vivendi ratione sit vitam acturus. Duorum insuper inscitia simul juncta, ætate ad vitium tenerâ, magna incommoda affert in vitâ. Alter alterum in errorem trudet, dum indulgebunt suis cupiditatibus, quibus obsistere infirmo animo, nullo usu, nullâ prudentiâ didicerunt. Plurimi, ut alia omittam, ampla patrimonia à parentibus relicta dissipant, ut postmodum egentes vitam inopem cum liberis ducere compellantur; quâ ex re mulieres fieri deteriores necessitas cogit ; non nullas etiam labi adolescentium iniquitas et stulticia impulit, ut parùm tutum sit filias suas junioribus credere. At vero in senibus vita omnis antè acta cognita est et perspecta : in promptu

sunt mores, victus, fortunæ, questus, prudentia, valetudo, vel ad vitium vel ad virtutem spectantia, in quibus mutandæ deteriorandæve consuetudinis nulla suspicio supersit. Senis namque ætas prudentiâ, consilio viget, ut non facilè in errores labatur. Hic uxorem, rem imbecillam, reget ordine et domesticis institutis, effervescentes annos compescet atque instruet; fortunas non solùm servabit, sed augebit in suum et filiorum usum; benè vivendi præceptis futuro tempori prospiciet atque instruet; nichil aget cujus postmodum pœnitentia ducatur. Etenim ut pomorum, sic ætatis nostræ maturitas quædam est; qui fructus est uberrimus senectutis.

Neque tu michi nonnullos senes afferas valitudinarios, difficiles, ac morosos, qui pueris aliquando sunt deteriores. Omnis ætas insaniam redolens repudiandia est; sed insaniorem ætatem juvenum efficit ignorantia veri, et regendæ rei familiaris desuetudo. Cum igitur experientiâ rerum, virtute, consilio, senectus excellat, cùmque domesticâ in re accuratior, diligentior que soleat esse; propter publicam utilitatem, propter societatem vitæ communis, propter mutuum vivendi præsidium, propter mutuam tutelam, etiam si filiorum spes absit, seni uxor erit appetenda, neque vero uxor tantùm, sed juvenilibus quoque annis, et ætate floridâ. Primùm ejus ætatis anhelitus purus atque incorruptus senectam vivificabit, conservabitque integram. Deindè adolescens, tanquam cera, teneris adhuc annis, viri moribus et consuetudine imprimetur, ut brevi momento assuescat viri desiderio parere, id appetat, id refugiat, quod virum optare animadvertat. Ut enim tenellæ plantæ, quo velis flectuntur, magis quàm corroboratæ, adolescentiores faciliùs redigas ad tuam consuetudinem, quàm illas quas vel ætas vel alterius viri usus reddidit callidiores. Tibi obsequentem finges, ad tuum nutum

inclinábis, assuesces nullis malis imbutam moribus tibi morigeram obsequi, vereri ætatem, sapere quid sit laudi, quid vitio internoscere, et ammonitione continuâ et vivendi usu. Rei vero uxoriæ, nisi superiorum annorum culpa obsistat, tantùm impartietur, etiam uxore id, si pudica fuerit, postulante, quantùm rationi et procreandis liberis satisfaciat. Videmus pueros in religiosis locis abditos, demptâ exeundi evagandique facultate, et voluntatem quoque, per desuetudinem, ludendi evagandique abjicere, et externorum quæ non vident nullâ moveri cupiditate. Licet ætas ac natura repugnare videatur, tamen prodest usus contrarius. Simili modo de Virginibus conspicitur, quas seclusas ab hominum mulierumque congressu, si benè instituantur, nulla ejusmodi cura movet. Quid igitur mirum est, nuptas senibus virgines, virorum monitis et consiliis imbutas, multas voluptatum illecebras, quas non norunt, arpernari, obtemperantes desiderio senioris, id rectum putantes, quod agendum ratione et prudentiâ didicerunt. Id optimum ducent quod viderint viri valetudini conferre, existimabuntque ejus incolumitatem rebus cæteris, quæ cito labuntur, esse præferendam. Gaudebunt se junctas eis viris qui, quod maximum est in conjugali fructu, et rectè vivendi præcepta et facultátes rerum ad vitam de more degendam suppeditare valeant. Ità, meâ sententiâ, meliùs seni quàm adolescenti Virgo nubet. Nam quamvis pares cum paribus veteri proverbio facilè congregentur, tamen sapientiùs est hærere ei ætati à quâ absit suspicio paupertatis, insit autem virtus ac regendi sapientia, ex quâ benè vivendi ratio ac disciplina percipi possit, quàm ei in quâ subsit agendi timor, quæ fragilis est, nullo usu, nullâ sapientiâ, nullo vivendi ordine suffulta, maximèque inscia ad liberos educandos. Etenim cùm unius stulticia sit satis ad evertendam rem familiarem, quid si duo lubricâ

ætate stulti copulentur ? Quanta erit domûs illius calamitas, quanta desolatio ! Atqui nullam prudentiam, nullum rerum usum, nullam vitæ degendæ rationem esse in adolescentibus satis constat, ut id, cùm experimento ipso confirmetur, nulla indigeat probatione.

Nam quod parentes dixisti voluptate liberorum carere, cùm priùs è vita sit abeundum, quàm ad virtutem institui queant, non video cur adolescentes liberorum jocunditate fruantur. Siquidem nulla certior junioribus ætas quàm senibus promittitur : sed diuturniorem ac propè firmiorem vitam fata spondere videntur contrà morbos, ac corroborasse diuturnâ curâ ad perferendos labores. Plurimos quidem morbi conficiunt in ætate teneriori, quos anni corroborati contemnunt. Faciliùs enim subrepunt prioribus annis, qui tanquam cera ad calidiorem auram liquefiunt. Omne tempus nostrum dubium est et variis ægritudinibus subditum, sed magis dubium pluribusque subditum periculis juvenum quàm senum; tum quia naturà ipsâ per se fragilis est ea ætas, atque imbecilla, tum quia servare modum nescit, neque temperare à voluptatibus, quæ sæpe magnarum sunt causa infirmitatum. At vero senes, corroboratà ætate, usu firmiores, experientiâ peritiores, tum valetudinum impetum fortiùs suscipiunt, tum cautiùs declinant; quo certior et longior vita senum esse videtur. Insuper non est repudianda ætas, ad quam viginti vel triginta anni possunt adjici, qui satis superque satis sunt ad educationem filiorum. Nam tum adulti, et intelligere et sapere possunt, si fuerint à doctis et sapientibus, quales sunt senes, parentibus instituti. Id vero maximum commodum in senibus ex educatione liberorum percipitur, quod meliores multo moderatioresque ac perspicaciores videmus illos qui à senioribus, quàm eos qui à junioribus, qui nullam filiis neque doctrinam, neque prudentiam, neque certam vitæ rationem pos-

sunt tradere, ipsi omnium ejusmodi rerum expertes. Sed fac senis vitam esse breviorem, numquid non percipiunt in filiis immensam ac præcipuam voluptatem? Si quidem eo tempore pueros nutriant, quo anni teneriores existant, quo patrem vereri, honore persequi, parere, præsto adesse, nutum observare parentum disciplinâ didicerunt, ut nulla eis causa mæstitiæ oriatur, robustiores vero contumeliosiores licentia efficiat: frena parentum respuunt, voluntatem aspernantur, præcepta contemnunt: Reprobi ac contumaces suo more vivunt, quæ res persæpè maximo dolore parentes premit. Qui ergo breviore sunt vitæ munere solam ex filiis voluptatem sumunt, nullâ calamitate admixtâ.

Verùm quæ te ratio, Nicolae, impellit ut matrimonium senibus dissuadeas? Numquid filios non procreant? Numquid familiæ curam ignorant? Numquid ad prolem gubernandam inepti videntur? Numquid vel corpore vel ingenio debiliores? Ut antiquiores M. Catonem, priscum, M. Tullium, multosque præterea doctissimos ac sapientissimos viros obmittam, qui, exactâ ferè ætate, adolescentulas matrimonio sumpsêre, paulo superius, ætate nostrâ, Galeotus Maletesta, cujus nomen ob res bello paceque præclarissimè Gestas, apud Italos longè latèque viget, quarto et septuagesimo ætatis anno uxorem adolescentem sumpsit, exque eâ quatuor filios genuit, qui posteà viri totius Italiæ præclarissimi habiti sunt; quorum Carolum ipsi vidimus litterarum studis florentem, bellique ducem præstantissimum ætatis nostræ. Hos cum natura ad virtutem edita adjuvit, tum paterna institutio, virtus atque auctoritas, per omnem vitam antè ipsorum oculos obversata. Multùm quidem valere et magnum pondus habere arbitror in liberis educandis, parentis senis auctoritatis ac sapientiæ plenam cohortationem, quæ etsi juvenibus vigeant, minùs tamen ponderis habere videntur, cum ab illâ ætate aliena

quodam modo credatur esse prudentia. Maturitatem in senibus, gravitatem, consilium, rerum experientiam esse arbitramur. Ea res auctoritatem quamdam parit, ut ii plus cæteris providere ac sapere existimentur. Hoc multùm proficit ad coercendam ætatem lubricam filiorum, qui parentum vestigia imitati, se ad eorum, quibuscum vivunt mores et vitam componunt, mandatis obtemperant, nutum observant; non obscenitatem aliquam, non turpitudinem, non insulsos jocos domi condiscunt, sed modestiam, gravitatem, quibus rebus ab ineunte ætate imbuti, etsi parentum præsidio destituantur, tamen prioribus annis perceptam disciplinam, per omnem vitam conservant. Hoc pacto viri sæpiùs præclari evadunt, et cæteris præstantiores. Itaque dicam iterum quod sentio. Seclusâ privatâ utilitate, publici commodi gratiâ, senibus uxorem et quidem adolescentem habere expedit; conducit enim maximè rei publicæ viros graves, prudentes, bonos, esse in civitate, qui suâ sapientiâ cæterorum stultitiam sustentent. Adde quod magnum est vitæ nostræ adjumentum habere, cui vitam tuam rectè credere, cum quâ cogitationes communicare, consilia conferre, gaudium impartiri, ægritudines lenire possis, quem te alterum, quod in perfectâ est amicitiâ, verè queas dicere. Neque vero verendum est ut non te amet, si abs te amari, ut decet uxorem, si castam fidem servari, si se ut alteram tuî partem, non ut servam tractari senserit, quæ senes facillimè præstant. Nam quotusquisque est ex hiis junioribus qui conjugalem fidem non abrumpat ac distrahat? Effervescit libido latiùs quàm æquum est, neque se continet intra domesticas metas. Pellex potior uxoris loco habetur. Furfur, ut inquiunt, domum, alio farinam exportari queruntur, ex quo jurgia, contentiones, odia indigna matrimonio subsequuntur, et vindicandæ quoque contumeliæ appetitus. Seniorum moderata voluntas, fides conjugii incorrupta,

affectio in conjugem singularis, integritas mentis. Cessat rei alienæ appetitus. Mutua benivolentia et conjugii sacra fides eam voluptatem præbet, quâ nulla queat esse major inter mortales.

Quid quod alacrior ac multo jocundior senectus ex conjugio junioris. Nam quod senes in venerem imbecilles culpasti, id quidem summa est illius ætatis laus ac præcipua virtus. Tantùm enim voluptati impartiri debemus, si modo homines sumus, non belluæ, quantùm satis est ad procreandam prolem, cujus causâ etiam bruta, coitum appetunt. Quod ultra appetitur magis bestiarum est quàm hominum utentium ratione. Æquum est tantùm in voluptate progredi quantùm ratio matrimonii poscit. Luxuriam non solùm in senibus, sed etiam in adolescentibus turpem ac vitiosam esse sapientes volunt. Senibus igitur in hoc moderatio maximè est commendatione digna, quæ rationem præcipuam vitæ ducem sequens, necessaria atque utilia respicit. Quod si uxoris aliquem vehementer appetitum noverit, sicut infirmis quandoque contigit, qui, morbo ingravescente, multa inutilia licet gustu suavia, appetunt, moderabitur ratione; et id conferre docebit quod naturæ et honestati fuerit necessarium. Quod vero neque Virginem, neque viduam, neque ætate maturam ducendam existimabas, pace tuà, Nicolae, dixerim, nimis michi aberrare videris à recto judicio, et tuis moribus favere. Ducet quidem Virginem, et eo magis quod annos teneros nullâ alterius, præterquam domesticâ, parentum consuetudine doctos, flectet quo volet, in suam institutionem inducet, suis moribus coaptabit, auctoritate et consilio reget; id esse optimum docebit quod fuerit honestum, ostendet quanta sit pudicitiæ virtus, quid pudicæ ab impudicis differant, quatenus voluptati indulgendum sit, quatenus abstinendum. Ità virtus, nisi animal stupidum

fuerit, assequetur, ut quod anni aliquando poscunt ratio moderetur, et quod vir suaserit id potissimùm censeat faciendum. Vidua autem si virum juvenem fuerit experta, recordabitur quoque se quandoque ab eo spretam ac contemptam fuisse, alteram quæsitam, se adulteræ postpositam, lacessitam jurgio et verbere aliquando appetitam. Venient in mentem vestes persæpè aut venundatæ aut condonatæ pellicibus. Adolescentiæ levitas succuret, difficultas morum ac inconstans animi fides, ut cum ad senem pervenerit, ubi hæc omnia cessant, in portum tranquillum ex procelloso mari se existimet pervenisse. Maturos quoque annos senex non reformidabit, et absque liberorum spe, propter ipsam naturæ societatem, communisque vitæ adjumentum, appetet vetulæ conjunctionem, ut duorum imbecillitas communibus viribus validior fiat. Nam sicut, quod robustissimus sæpè vir nequit, unius debilis accessione conficitur, ità quod aliquis impotentior solus non potest assequi, alterius, licet parvulum, auxilium subministrat; manus unica manca est ad opus conficiendum, duæ, alterâ alterius fultâ adminiculo, perfectam rem efficiunt; ità quod uni deest alterius subsidio fulcitur. Dixisti tibi quoque vitam senum videri breviorem. Non possum negare termino, quo proficiscuntur propinquiorem esse. At ea vita est perfectior, majorique agitur cum laude. Præstat enim brevi vivere cum virtute, quàm vitam cervorum ducere cum ignaviâ, stultam, erroris atque inscitiæ plenam, quæ et sæpius labitur quo est fragilior et flexibilior ad vitia. Ætas senis, eos vero senes appello, qui id nomen sustinere possunt, quantulacunque superest, perfecta est, in quâ viget animus, mens, consilum, quæ virtutis est habitaculum, et fructus vitæ superioris. Itaque, quoquo verteris, necesse est concedas ætatem senis ad matrimonium utilem, ad vitæ usum accommodatam, ut ea nobis appetenda sit, si volumus perfectè et cum virtute vivere.

Hæc quum dixisset, cur, inquit Nicolaus, tu, Carole, non exspectasti senectutem in uxore ducendâ, si tibi ea ætas adeo comprobatur? Non, inquit, superiori ætati matrimonia denego, si aptè et commodè fiant; sed senectutem non esse alienam ab eo munere ostendo, quandoquidem ea certior perfectiorque ætas videtur. Quilibet, inquit Nicolaus, suum appetitum sequatur, sua cuique sententia est. Hæc vero à te arbitror dicta ut huic nostro satisfacias. Voluisti, ut opinor, pro cibis verba reddere, ne illi aliquid deberes. Sed satis confabulati sumus. Id optimè prospiciam ne mihi reliquorum insania obsit. Quæ cum dicta essent, surreximus.

QUALITER PATER FAMILIAS DEBEAT SE HABERE.

(AUCTORE INCERTO.)

Audi et attende, qui curam habes rei familiaris.

Si enim in domo tuâ sumptus et redditus sint æquales, casus inopinatus poterit destruere statum ejus.

Status hominis negligentis est ruinosa.

Negligencia enim gubernantis domum est ignis in domo validus et accensus, et similia, quæ nichill afferunt utilitatis nisi cineres.

Ideo primùm discute eorum diligentiam et propositum, qui tua ministrant. Labenti, nondum lapso, facultatibus minùs est verecundum abstinere quàm caaere, testante Boecio de consolatione, dicente: infelicissimum quidem genus est infelici fuisse felicem. Sæpiùs videre et revidere quæ tua sunt et quomodo sint, magna est prudentia. Considera insuper de cibo et potu animalium tuorum quæ esuriunt et non petunt. Nupciæ sump-

tuosæ dampnum sine honore conferunt. Sumptus pro milicià honorabilis est. Sumptus pro juvando amico rationabilis est. Familiam grosso, non delicato cibo nutrias. Qui gulosus affectus est vix aliter quàm morte mores mutabit. Avariciam fuge quæ suî homicida est. Semper in paupertate vivens et paupertatem timens rectè se regit avarus, in se non perdendo divitias sed aliis reservando : melius est enim aliis reservare quàm in se perdere. Si habundas blado non diligas caristiam. Nam caristiam diligens cupit esse pauperum homicida. Vende bladum dum satis valet, non quum per pauperem emi non potest. Vicinis minori precio vende, etiam inimicis, quià non semper gladio sed sæpe servitio vincitur inimicus. Ab inimicio tecum conversante cito decipieris. Conversationem non habeas cum ignotis. Semper cogita inimici insidias, quià debilitas inimici non est loco pacis, sed treuga ad tempus. Si te securas inimicum cogitare, quæ tu cogitas, periculo te exponis.

DE CONCERNENTIBUS ANIMAM.

Sæpè tua tuo confitere confessori peccata. Decimam ecclesiæ debitam nullo modo retineas, quià nisi restituatur, in sempiternum non remittitur, et missam diebus singulis audire non omittas, et primo regraciare creatori tuo de beneficiis tibi per eum collatis et periculorum evasione. Cum fueris ociosus potiùs ad ecclesiam fuge quàm ad tabernam. Cum pertransieris et audieris ad elevationem pulsari non te teneat negligentia, quin omnino accedas ad sacramentum venerandum. De tuo prælato vel rectore non prædices nisi bonum publicè et secretè. Cum fueris in ecclesià non perturbes divinum cultum. Non facias ridiculum de paupere et maximè de consueto in meliori statu

fuisse. Quià judicia dei ab ipso sunt multa, et fortè ignoras quid accidere possit ante mortem. Pauperibus christi et maximè verecundosis, secundum facultatem, manum porrige adjutricem, quià deo multum est gratum.

DE FÆMINIS.

De fæminis tuis suspectis quid agant ignoranciam, non scientiam quæras. Postquam tuum sciveris crimen malæ uxoris, à nullo medico curaberis. De malâ uxore dolorem tunc mitigabis quum idem audies de uxoribus alienis. Cor nobile et altum non requirit de operibus mulierum. Malè jacet in muliere continuare convivia et tabernam. Mulierem de facili dona petentem et recipientem, aut importunè petentem, lubricam et lascivam esse præsume. Fæmina quæ sæpius crapulatur cito luxuriæ petitiones exaudit. Si habeas filiam maritandam, potiùs hodiè quàm cras eam nube: periculosus enim est thesaurus ad servandum. Malam uxorem potiùs risu quàm baculo castigabis. Femina senex meretrix, si lex permitteret, sepelienda viva esset.

DE VESTIBUS.

Vestis nimis apparens vicinis cito tædium parat. Stude bonitate placere non veste. Mulieris petitio vestes habentis et vestes quærentis non indicat firmitatem.

DE AMICIS.

Teneas eum qui magis est amicus et potiùs eum qui sua tribuit, quàm qui seipsum offert verbis. Magna est copia ami-

corum. Amicum non reputes qui te præsentem laudaverit. Si consulas amico tuo, noli placere ei, sed rationem ei dicas consulendo. Modicùm de homine continuo loquente confidas. Lauda hominem submissâ voce loquentem, et alios pacienter loqui audientem.

DE JOCULATORIBUS.

Homo joculatoribus intentus cito habebit uxorem cujus nomen erit paupertas. Sed quis erit filius ejus? Derisio. Placent tibi verba joculatoris? Finge te audire et aliud cogitare. Joculatoris instrumenta deo non placent.

DE FAMULIS.

Famulum alti cordis repelle tanquàm futurum inimicum. Famulum suis moribus blandientem repelle. Famulo te vicino laudanti resistas, aliàs cogitet te decepisse. Famulum de facili verecundum dilige ut filium. Si vis ædificare domum inducat te necessitas non voluntas; nam cupiditas ædificandi ædificando non tollitur, insuper inordinata ædificandi cupiditas parit et expectat ædificiorum vendicionem. Turris completa et area evacuata faciunt tardè sed valdè hominem sapientem. Vis aliquid vendere? Cave ne partem hæreditatis tuæ vendas te potentiori, sed potiùs minori precio te inferiori. Tectum autem vende plus offerenti. Meliùs est gravem pati famem, quam patrimonii venditionem, sed meliùs est vendere quàm se usuris subjicere. Nichil emas in consortem potentioris te. Parvum consortem patienter feras, ne societ tibi fortiorem.

DE USU VINI.

Qui in habundanciâ et diversitate vinorum sobrius est, ille terrenus deus apellari potest. Ebrietas nichil rectè facit, nisi cum cadit in luto. Sentis vinum ? Quære sompnum, fuge consorcium et omnimodum colloquium. Qui ebrium verbis excusat ebrietatem suam apertè accusat. Malè sedet in juvene vina cognoscere. Fuge ebrium medicum. Cave te à medico volente in te experiri qualiter alios à simili morbo curabit. Caniculos valdè parvos dimitte clericis et reginis. Canes custodes utiles sunt. Canes ad venandum plus constant quàm conferunt. Habes filium? Dispensatorem bonorum tuorum ne constituas, ne fortè dicas, si adversetur fortuna, quid prodest vivendi doctrina. Audi quid de hoc: Vidi stultos omittentes contingentia et tandem se excusantes sub fortunâ. Sed servans doctrinam raro accusabit fortunam. Raro enim diligentiam cum infortunio sociabis. Sed rariùs infortunium à pigritiâ separabis. Expectat piger sibi subveniri à deo qui præcepit in hoc mundo vigilare. Quin ergo vigila, et levitatem expendendi cum gravitate benè lucrandi recompensa. Appropinquat senectus? Consulo quod deo potiùs quàm tuo filio te committas. Diligentibus personam tuam non committas animam tuam. Committe animam tuam diligentibus animam tuam. Disponere debes antè morbum. Sæpè quis efficitur infirmitatis servus, et servus testari non potest : liber ergo testare antequàm servus efficiaris. Sufficiat tibi quod de te dictum est : De filiis audi hæc : mortuo patre quærunt divisionem filii si nobiles sint ; melior est sæpè per mundum dispersio quàm hæreditatis divisio : nam sæpè est generis dissolutio hujus mundi hæreditatis divisio. Si laborantes sint faciunt quod volunt. Si mercatores sint tutior est eorum divisio quàm conjungatio, ne

fortè unius infortunium aliis imputetur. Tria præfatis filiis tuis mercatoribus et aliorum sæcularium gestoribus, quum volunt per mundum itinerare, in mandatis exhibeas, videlicet, quod habeant os porci, pedes muli, et costas asini : os porci comedendo quæ haberi possunt, pedes muli itinerando, et costas asini in dormiendo, non in lectis mollibus, nec recordari quod sic in domo patris solebamus habere. Clausuram possessionem tuarum juxtà tuum palacium de arboribus fructus portantibus fieri non permittas, quià fructus provocat juvenes ad constructa destruenda.

Mater filiorum tuorum , te defuncto , fortè remaritari quærit. Stultè agit, sed ut peccata sua deploret, utinam ipsa senex accipiat juvenem ; nam non solùm ipsam, sed et quæ sua sunt abjicit ; quibus abjectis, bibet cum eo doloris calicem quem optavit, ad quem eam perducat sua dampnabilis senectus. — Amen.



LES DIS DES MORS ET DES VIS.

DU PREMIER MORT.

Se nous vous aportons nouvellez
Qui ne soient ne boinez ne belez,
Ou plaisans ou à desplaisanche,
Prendre vous fault en patience;
Car estre ne puet autrement.
Biaus amis, tout premièrement,
Non obstant quilcunque riqueche,
Poissanche, honneur, force ou joneche,
Nons vous denonchonz tout de voir
Qu'il vous convient mort rechevoir ;
Une mort, las ! si doloreuse,
Si amère, si angoiseuse,
Que les mors, qui en sont délivre,
Ne vaurroient jamaiz revivre,
Pour mourir encore de tele mort.
En aprez quant vous serez mort,

Tout ensi que povre truant,
Vous serez hideus et puant,
Dez nostrez et de nos livrées,
Et vos amez seront livrées,
Je n'en di plus maiz ; c'est du pire.
Il me souffit assez de dire
De vos meschanz corps la misère,
Qui ne sont pas d'aultre matère,
Sachiez le de vray, que nous sommez :
Naguairez estions poissanz hommez ;
Or sommez telz com vous véez :
Se vous volez, si pourvéez.

LE SECOND MORT.

Pourvéez y, se vous volez,
Aultrement que vous ne saulez ;
Car certez la mort vous espie,
Pour vous oster du corpz la vie,
Plus briefment que ne cuidez,
Qui estez si outre cuidiez,
Pour un peu de joye vaine,
Un peu de plaisanche mondaine,
Qui est de si courte durée,
Tost venue et plus tost alée,
Volés perdre la joye fine
De paradis qui point ne fine ;
Et qui pis est damnez serés,
Aultrement n'en escaperez,
Mais ce sera sans délivrance.

Comment avez vous tel plaisance,
Ditez moy, meschanz orguilleux,
En ce monde chi périlleux,
Où il n'a que divisions,
Diverses tribulacions,
Puis guerre, puis mortalité ?
Toujours nouvelle adversité
Revient avant que l'aultre faille ;
Vous ne savez homme sans faille,
Tant soit poissant, voelle ou ne voelle,
Qui ne seuffre, et qui ne se doelle :
Ailleurs donques repos requerez,
Car ci point ne le trouverez.

LE TIERCH MORT.

O fole gent, mal avisée,
Quant je voy ainsi desguisée
De divers habis et de robes,
Et d'autrez coses que tu robez,
Ta puante charogne à vers,
Et prens de tort et de travers,
Il ne te caut dont il te viengne,
Fors que ton estat s'en maintiègne ;
Quant je revoy tez faulz delis,
De vins, de viandez, de lis ;
Lez granz exsès, lez granz oultrages,
Dont ceuls, qui font les labourages
As camps, et pour toy se travaillent,
Tous nus, de faim crient et baillent :

Quant je voy tel gouvernement,
Je doubte que soubdainement
Tèle venjance ne s'en face,
Que tu n'auras ne tampz, n'espasse,
Seulement de crier merchy.
Cuidiez vous tousjours régner chy,
Folz meschanz, de mal'heure nez,
Qui en tel point vous demenez ?
Nenil nenil; vous y morrés.
Faitez du pis, que vous poéz
Lors arez perdurable vie,
Boine ou mal, n'en doubtez mie :
Dieu est justez; il paiera
Selon ce que chacun fera.

LE DIT DU PREMIER VIF.

O sainte crois, par ta poissance,
Dont je voy cy la ramenbrance,
Garde mon corpz, et ne consens
Que je perde au jour d'uy mon sens,
Pour ceste gent hideuse et morte,
Qui tellez nouvelez nous apporte;
Nouvelez durez et perversez.
Las ! entre les coses diversez
Touchanz à no fragilité,
De quoy nous ont dit vérité ?
Le premier dist, bien m'en souvient,
Que mort rechevoir nous convient
A grant angoisse, à grant doleur,

Dont il me fit muer couleur ;
Et dez amez dist une cose
Que déclairier ne veult ou n'ose :
Je croy, c'est de leur dampnement,
En infer perdurablement ;
Telz nouvelez ne sont pas bonnez.
Lassez ! nous, chetivez personnez !
Pour quoy nous fist onquez dieux naistre,
En ce meschant monde, pour estre
Si tost livrez à tel ordure !
De ma vie n'ay jamaiz cure,
Car je voy que les gens, qui vivent,
Tant de maleuretez ensuivent,
Que je prise trop mieulx assez
Le povre estat des trespassez.

DU SECOND VIF.

Es-che donc en boin ensiant
Que la mort nous va espiant,
Et qu'il nous fault ainsi morir ?
N'est-il homme qui secourir
En puist, pour or ne pour argent ?
Hélas ! convient-il Jouene gent
A tel horribleté venir ?
Onquez maiz ne m'en poet souvenir,
Maiz je voy bien que c'est à certez ;
J'en voy les ensengnez apertez.
De mort passerons les destrois,
Et devenrons comme ces trois :

C'est la fin de nostre besongne.
Hélas! hélas! meschant carongne,
Maiz que tu faicez tez plaisirs,
Tez volontez, tes faulz desirs,
Il ne te caut du remanant.
Or véons nous bien maintenant
Que par toy sommes déchéu,
Qui jusques cy t'avons créu ;
Car de nos ames peu te chaut,
S'elles auront ou froit ou chaut.
Fy! charongne, qui riens ne vauls,
Tu aimez mieuls les biaus chevaus,
Lez biaus habis si pau durablez,
Et telez cosez si corrrompables,
Pour ton malvaiz corpz et rebelle,
Que tu ne fais une ame bèle.

DU TIERCH VIF.

Certez, c'est bien dit, maiz au fort
Il n'y a point de desconfort ;
Tous nous convient passer ce pas ;
Je croy que dieus ne nous het pas,
Mez biaus signeurs, mez biaus amis,
Quant ces trois mors nous a tramis,
Qui donné nous ont cognissance
De la mort et de la meschance,
Qui nous vient finer nostre joye.
Hélas ! Jamais je ne cuidoie
Que ce tamps nous déust falir,

Ne que mors osast assalir
Telz gentilz gens comme nous sommez;
Maiz je voy bien que richez hommes
Sont telz et de nulle value,
Ne plus ne mains que gens menue :
N'en parlons plus, c'est tout noyant.
Maintenant je suis cler véant
Que la joye du monde est briève,
Et la fin d'elle point et griève.
En infer est horrible paine,
En paradis a joye plaine,
Sur toutes joyes délitable,
Et l'une et l'autre est perdurable.
Or eslisons, je vous en prie,
Des or maiz la milleur partie :
Folz est qui coisist ou depart,
Quant il eslit, la pieur part.

Explicit.

Cançons : li Kastelains de Chouci.

La douce vois du louseignol sauvaige,
K'oi nuit et jour chantoier et tentir,
Me radoucist mon chuer et rasouage.
Lor ai talent ke kant, pour esbaudir.
Bien doi kanter, puis k'il vient à plasir
Celi, qui jai de chuer fait lige oumage :

Si doi avoir grant joie en mon chorage,
S'ele me veut à son oes retenir.

Onkes vers li n'oi faus chuer ne volage,
Si m'en deveroit pour çou miex avenir.
Ains l'aim et serf, et auour pour usage,
Se ne li os mon penser deschouvrir ;
Kar sa biautés me fait si esbahir,
Ke je ne sai devant li nul langage,
Nis regarder n'os son simple viage.
Tant en redout mes ieus à départir !

Tant ai en li ferm' assis mon chorage,
K'ailleurs ne pens' ; et diex m'en laist goïr !
C'onkes Tristrans, cil ki but le bevraje,
Si coraument n'ama sans repentir,
Ke g'ymet tout, chuer, et chors, et desir,
Sens et savoir. Ne sai se fai volage ;
Encor me dout k'en trestout mon éage
Ne puisse assés li, et s'amour servir.

Je ne dis pas ke je faice folage,
Ni, se pour li me devoie morir,
K'el mont ne truis, si bele, ni si sage,
Ne nule riens n'est tant à mon plasir.
Moult aim mes iex ki m'i firent chosir.
Lues que la vi, li laissai en ostage
Mon chuer, ke puis y a fait long estage,
Ne jamais jour ne l'en qir de partir

Cançon va t'en pour faire mon mesage,
Là u je n'os trestourner, ne guencir,
Ke tant redout la male gent ombrage,
Ki devinent ains ke puist avenir.
Les d'amours diex les puist maléir,
K'à maint amant ont fait ire et outrage,
Mais de ç'ai jou toujours male avantage,
K'il le m'estuet sus men gré obéir.

Li Castelains de Chouci.

Li nouviaus tans, et mais, et violète
Et rouseignaus mi semont de kanter ;
Et mes fins chuers me fait d'une amourète
Si douc présent, ke ne l'os refuser.
Or me laist dieus en cèle ounur monter,
Ke cèle, u j'ai mon chuer et mon penser,
Tiègne une fois entre mes bras nuète,
Ains ke voise outremer !

Au chumencier le trouvai si doucète,
Jà ne quidai, pour li, mal endurer;
Mais ses dous vis, et sa bele boucète,
Et se bel oel, ki sont riant et cler,
M'orent ains pris, ke me peusse douner.
Mais s'or me veut retenir et quiter,
J'aim miex à li falir, si me promète,
K'à une autre aciever.

Las ! pour koi l'ai de mes iex resgardée
La douce riens, ki fause amour a non.
Ele me rist, et je l'ai tant plourée!
Si doucement ne fut traïs nus hom !
Tant con fui miens, ne me fist se bien non :
Et or sui siens; si m'ocist sans raison;
Et pour itant ke de chuer l'ai amée ,
N'i set autre achoison.

De mil soupirs, ke je li doi par dète,
Ne mi veut pas d'un tout seul aquiter.
Ne fause amour ne l'aist, ke s'entremète,
Ne ne mi l'aist dormir, ne reposer.
S'ele m'ocist, mains aura à garder.
Si ne m'en sai vengier fors à plourer.
Kar qui amours destruit et desirète
Ne l'en doit en blamer.

Sur toutes choses est cele chourounée,
Qui d'amours vient. Dieus! i faurai-je donc ?
Oïl par Dieu ! tieus est ma destinée;
Kar tel destin me dounent li felon.
Si sevent bien ki font grand mesproison ;
Kar qui ce taut, dont ne puet faire don,
Il en conquiert anemis et mellée
N'i fait se perdre non.

(Manque un couplet.)

Li Castelains de Chouci.

Mout m'est bel la douce commençance
Del nouvel tanse, à l'entrant de paschour,
Ke bos et pré sont de mainte samblance,
Vert et vermel, chouvert d'erbe et de flour.
Et jou suis las du tout en tel balance,
K'à mains jointes auour
Ma bele mort, ou ma haute richour.
Ne sai lequel, s'en ai joie et pauour.
Si qe souvent chant là, u de chuer plour ;
Kar lons respis m'esmaie et mesceance

Jà de mon chuer n'istra mais la samblance,
Dont me conquist, à mos plains de douçour,
Cele qui j'ai du tout en ramenbrance :
Si ke mes cuers ne sert d'autre labour.
É douce riens! en qui j'ai m'espérance,
Merci pour vostre honour;
Kar, s'en vous truis le samblant menteour,
Vous m'aurés mort à loi de traïtour,
Si en vauront moult mains vostre valour,
Se m'ociés ensi pour decevance.

Las con m'a mort, de deboinaire lance !
S'ensi me fait morir à tel dolour !
De ses biaus ieus me vint sans desfiance
Férir el chuer, ki n'i ot autre tour ;
Moult volontiers en presise vengeance,

Par dieu le creatour,
Tel ke mil fois le peusse le jour
Férir au chuer d'autre tele savour!
Ne jà certes n'en feisse clamour,
Se jou eusse de moi vengier poisance.

Ne quidiés pas, dame, ke je rechroie
De vous amer, se mort ne me le deffent ;
Kar fine amour tient mon chuer et maistroie,
Ki tout me doune à vous entierement.
Si ke jou n'ai confort de moi, ne joie,
Et k'il m'avient souvent ke je m'oublie,
Pensant entre la gent ;
Et tel délit ai en mon pensement
De vous, dame, à qui amours me rent,
Que s'à vous n'ert, jà parler n'en qerroie.

Ha ! franke riens, puis k'en vostre manaie
Me sui tout mis, trop me secourés lent,
Kar nus dous n'est courtois contre delaie.
Si s'en esmaie cil ki trop si atent
C'un petit biens vaut miex, se diex me voie,
C'on fait chourtoisement,
Que cent grenour fait anieusement.
Kar ki le sien done retraiaument,
Son gré en pert, et si chouste ensement
Comme fait cil ki boinement otroie.

Li Castelains de Chouci.

Merci clamans de mon fol errement,
Ferai la fin de mes kançons oïr.
Kar traï m'a et mort à ensient
Mes jolis chuers, ke jou tant doi haïr.
Ce mal m'a fait, pour le gré d'autre gent.
Tout sont de moi parti joious talent ;
Et qant joie me faut, bien est raisons
K'aveuc ma joie faillent mes kançons.

Bien sai k'il est tans, et lieus, et raisons,
K'à tous les biens du mont doie failir.
K'ar pourquis l'ai, et moie est l'achoisons.
Et ki mal quiert, il doit bien mal soufrir.
Dieus doint ke mors en soit mes gueredons,
Ains ke de moi faice lies les felons !
Mais pour mon pis vivroie, et pour veoir
Ma bele perte et pour plus mal avoir.

De poi me sert ki me veut conforter,
D'autrui amer ; mieus l'en veroit taisir ;
Kar en mon chuer ne poroie trouver
Ke je de li partisse mon désir.
Se ce me fait, ke me veulle grever,
Puis ke s'amours m'a faite comperer,
Tout li pardoing à mon definement ;
Et si mes cuers li faut, m'amour li rent.

(Ces deux derniers vers manquent au manuscrit.)

S'ains nus amans ot de meffait pardon,
Dont me devroit bien par droit lieus tenir ;
Kar je fourfis en bone entencion,
Et bien quidai ke me deust mérir ;
Mais ma dame ne quiert se mon mal non,
Pour ce si hac moi et ma garison.
Et qant mi mal li sont bel et plaisant
Pour ce me fui et sui mes malveillans.

As fins amans pri k'il dient le voir,
Li qais doit miex par droit d'amour joïr,
U cieus ki aime de cuer, à son pooir,
Ne ne se set mie très bien deschourir,
U cil ki prie de chuer, sans decevoir,
Et bien si set garder par son savoir ;
Dites, amant, ki vaut miex par raison
Loiaus folie, u sage traïson.

Cançons : Adans li boçus d'Arras.

D'amourous cuer voel canter
Pour avoir aïe.
N'os autrement réclamer
Celi ki m'oublie,
Dont ne me porroie oster
Coument c'on m'ait assailli,
Moi voelle, u non, à ami,
Tant l'ai enchiérie,
Et tant m'en sont abeilli
Li penser.

Tant est sage pour blasmer
Chelui ki folie,
Tant bèle pour esgarder,
Ke cose c'on die,
Ne m'en pourroit desseurer.
Conment meteroie en oubli
Tant de valours, ke je di!
Male gent haie,
Ki à tort m'en voles si
Destourber.

Je n'i puis merchi trouver :
C'est çou ki m'aigrie,
Pour chou le boin espérer
Ne perderai mie ;
Je ne saroie u trouver :
Kar, puis ke premiers la vi,
M'a tenu le cuer joli,
La grans baarie,
Ke j'ai d'un regart en li
Recouvrer.

Ançois voit on refuser
Celui ki trop prie,
Ke celui de samonter
Ki bien s'umelié.
Pour chou soeffre, sans rouver,
En espoir d'avoir merchi,
Et bien voeil ki soit ensi.
Car en signorie

A on maintes fois failli
Par haster.

Cil me veut bien desnuer
D'amourouse vie,
Ki m'enorte à désamer
Dame si jolie,
Et ki tant fait à loer.
Mais si voirement li pri
C'onkes teus gens ne krei,
Tant i voi d'envie,
K'ele ait volonté de mi
Conforter.

Ma kançon voel présenter,
Madame envoizie
K'ele le voelle eskouter,
Espoirs le m'afie,
Ki m'i fait asseürer
Et sa grans valours ausi
De mieudre ains parler n'oi.
Kar en courtoizie
Sont de li maint enrichi
Par anter.

Adan li Boçus.

Il ne muet pas de sens celui ki plaint
Paine et travail, ki atrait avantaje.

Pour çou ne puis veoir, ke cil bien aint,
Ki pour goïr d'amours soufrance gaje;
Ki n'est souffrans et de stable corage,
Il ne se doit entremètre d'amer.
Kar cors ne puet en amour pourfiter,
Ki est acompaigniés à cúer volage.

Cil, ki d'amours essauchier ne se faint,
Ne puet avoir en li servir damage.
Ki bien le sert, cis bien fais li remaint.
Ki mal, drois est, ki li tourn à hontage.
Dont ne fait pas ciex c'on le tiengne à sage,
Ki sert sa dame et amours de giller,
Kascuns le doit haïr et eskiever,
Con celui ki sa loyauté engage.

Voirs est k'amours toute valour ataint,
Et par li sont furni tout vaselage.
Les siens garnist, toute crualté vaint.
Dont sacent tuit ke g'ère en son servage.
De bien amer voel maintenir l'usage.
Plus doucement ne puis mon tans user.
Kar j'en vail miex d'un savereus penser,
Et d'un espoir joli ki m'asouage.

N'est pas petis li maus ki me destraint ;
Mon taint viaire en trai à tesmoignaje,
Par vo cuer l'ai, dame, qant il ne fraint
Vers moi, ki rien ne demanc, par haussage,
Et ki sui tous vostres à iretage

De ce ke vous m'avés fait endurer,
Véist on tost autrui désespérer:
Mais jà pour çou ne penserai folaige.

Merchi, dame, la cui biauté sourvaint
Mon cuer, ki vous en a fait lige houmage,
Si voirement k'en vous le pooirs maint
De bien et tost alégier mon malage,
Et k'en autrui n'en voi le signouraige,
Me voelliés vous d'un resgart conforter!
Et souffrance ne me pourra grever,
Car boins secours fait bien tenir estage.

Coument k'a moi soit madame sauvage,
Pour son voloir acomplir sans véer,
Me voel à li boinement présenter.
Par toi cançon, n'i quier autre mesage.

Adan li Boçus.

De cuer pensieu en desirant
Muet ke bouche muet à parler.
Kar ele sert de çou moustrer
Ke cuers vait premiers devisant.
D'itel samblant
Me fait estre en jolivetè
Amors, dont j'ai si grant planté
K'alégement proi en kantant.

Je ne puis dire k'en avant
Ne viègne de madame amer,
Se ce n'estoit fors del penser ;
Mais ce me va moult esmaiant
K'apercevant
Me vois si de sa cruauté
D'espoir vient, ke j'ai tant duré
Ki reconforte maint amant.

Quant plus me voit madame engrant
De li servir et hounerer,
Mais douçours me fait espérer,
Et plus me va contraliant.
Damage grant
Ne doi avoir, s'ai haut pensé,
Pitié et vraie humelité
En trai plainement à garant·

Ma douce dame, cui j'aim tant,
Ke pour kascune autre oublier,
Gens cors, faitis pour esgarder
Parés d'un regart atraiant.
En esperant,
Sans goïr, ai mon tens usé.
Par coi comparer en durté
Vous puis, et doi à l'aïmant.

Pour koi me vois si dolou....

(Le reste du couplet manque au manuscrit).



LIVRES IMPRIMÉS A ARRAS.

SUITE.

ROBERT MAUDHUY (sans date), in-18.

Histoire des amans volages de ce temps, où sous des noms empruntez sont contenus les amours de plusieurs princes, seigneurs, gentilhommes et autres personnes de marque, qui ont trompé leurs maîtresses, ou qui ont été trompez d'elles. Dédiées au Roy par F. de Rosset.

573 pages, plus 16 pages non chiffrées pour le titre, l'épistre au Roy et la table des histoires. — Au titre : Vignette sur bois représentant une femme couchée, blessée d'un trait que vient de lui lancer l'Amour.

Il est facile de trouver la date du livre, car l'auteur dit au Roi Louis XIII, dans son épitre :

Nous avons un monarque qui, en l'aage de 15 ans, égale la valeur de David et la sagesse de Salomon.

16

Il écrivait donc en 1616. Il ajoute :

Le ciel veuille accomplir le présage de ce que j'ai autrefois chanté de vous par ces vers :

De mesme en ferez-vous, quand domptant les Sophis,
Ou lorsque foudroyant les haut murs de Memphis
Ou qu'ouvrant une armée
La Grèce vous tendra les bras en gémissant,
Ou bien lorsque la croix chassera le croissant
Des plaines d'Idumée .

Nous nous contenterons de citer le titre suivant de l'une de ces histoires :

HISTOIRE V[e] : *Les volages Amours de Dorizel et de Fleurie.* - Cette histoire nous fait paraistre que tout ce qui est contenu sous le globe de la lune, est sujet au changement, que l'homme et la femme sont des girouettes prêtes à tout vent, puisque pour un peu d'absence et par la veüe d'un nouveau subjet, ils laissent emporter par les vents toutes leurs promesses et leurs jurements frivoles.

BARBIER, 1738, In-4°.

Modèles pour la forme des actes des batêmes, mariages et sépultures, conformément à la déclaration du Roy du 9 avril 1736, avec des observations les concernant.

26 pages.

Pour l'acte de naissance : « Il n'est pas nouveau, ni impos-
» sible d'attribuer un enfant à un homme qui n'en est pas le
» père; notre siècle est fertil en ce genre de malice, si sou-
» vent exercé par haine ou par intérêt. »

On prévoit le cas d'ondoyement à cause du péril de mort, par la sage-femme... Comme le cas de sépulture d'un enfant ondoyé et même celui d'un enfant inconnu, décédé chez sa nourrice.

RIBOULET, 1741, in-4°.

Oraison funèbre de M. de Milly, prêtre et curé de l'église paroissiale de Ste-Croix d'Arras, décédé le 27 juillet 1741.

24 pages.

« En un mot, formé par les mains de la charité, il fut un pasteur charitable et zélé; il fut le père des pauvres. Voilà le plan de ce discours, propre à édifier et à ranimer le zèle des ministres du Seigneur. »

1741 (sans autre indication), in-4°.

Critique de l'oraison funèbre de M. de Milly, prêtre et curé de l'église paroissiale de Ste-Croix d'Arras.

18 pages.

« La nature a gravé dans tous les cœurs une inclination secrète pour la vertu; de là vient que non-seulement nous nous sentons forcés de l'aimer, mais même d'admirer et de combler de nos éloges ceux en qui nous l'apercevons; mais la nature nous prescrit aussi de refuser nos applaudissemens à qui ne le mérite pas. La même loi nous ordonne de condamner le mauvais et d'approuver le bon. On conçoit dès-lors qu'il n'est pas moins difficile de resister à l'envie de critiquer qu'à celui de louer. . . »

. . . . Quand le sujet sera digne par son rang des éloges qu'on donne aux grands hommes après leur mort, j'applaudirai. Mais autrement je me ferai toujours un plaisir de critiquer. Je dirai toujours après un poëte satirique:

Il ne faut point au ciel placer un ridicul.
D'un nin faire un atlas et d'un lâche un hercul.

GUY DE LA SABLONNIÈRE, 1744, in-4°.

Déclaration du Roi portant que les cures du diocèse de Boulogne,

situées en Artois, seront conférées par la voie du concours (26 mars 1744).

4 pages

« En s'appuyant sur les avantages que retirent du concours les provinces d'Artois, où les cures vacantes sont conférées par cette voie, S. M. s'était déterminée à le maintenir par sa déclaration du 29 juillet 1744, dans le diocèse d'Arras, où il venait d'éprouver des contradictions; et les représentations de l'évêque de Boulogne, sur l'établissement, notamment dans son diocèse, comme dans les Pays-Bas par le roi d'Espagne, du concours conformément au Concile-de-Trente, reçu sans modifications sous ce rapport dans les dits pays, ont paru à S. M. d'autant plus dignes d'attention, qu'elles tendent à ne confier le soin des âmes qu'aux ministres de la religion qui joignent aux connaissances de leur état toutes les qualités pastorales dans le degré le plus éminent. . . »

CORNU, 1745, In-4°.

Vers présentés au Roy, à son retour de Flandre, par les PP. de la Compagnie de Jésus du collége d'Arras, le 6 septembre 1745.

15 pages.

Ces vers consistent en une ode, des stances, deux autres pièces *au Roy*, et un compliment au Roy, par les pensionnaires du collége d'Arras.

L'avant dernière pièce se termine ainsi :

A peine la Déesse (la renommée) eut fini l'étalage
De tant de miracles pompeux.
Ecrivez, me dit-elle, et jusqu'au dernier âge,
Faites passer chez nos neveux
De tant d'exploits brillans la peinture animée.
Vous vous trompez, lui dis-je, aveugle Renommée,
Un seul règne ne peut embrasser tant d'exploits,

C'est là l'histoire de dix rois ;
Et quelque soit enfin le zèle qui me presse,
Je n'ose me charger que d'un règne à la fois.
C'est vous qui vous trompez, répartit la Déesse,
Le récit éclatant de ces faits inouis
Ne contient que trois mois du règne de *Louis*.

DUCHAMP, 1745. In-4°.

Pièce latine en vers par M. le comte de Mirabel, ingénieur ordinaire du Roy, membre de la société littéraire d'Arras, prononcée le jour de son assemblée solennelle, le 6 mars 1745.
6 pages.

On remarque dans cette pièce de 95 vers, intitulée : *Ad Virginem puerperam*, cette explication de l'un des plus grands mystères de notre religion :

Quem pater, æternâ fæcundus imagine, natum
Protulit, intacto concepit corpore Virgo :
Et simul æternus, simul est in tempore natus.
Est sine matre Deus, verus puer, unus utrumque ;
Est sine patre puer, verus Deus, unus utrumque.
Ut sol aurorâ exoritur, sic Virgine natus :
Nec lucem amissam dolet illa, nec illa pudorem.
Ut, cum vernat humus, primoque revolvitur æstu,
Inviolata tument tepefacto lilia rore;
Sic vernis puerum paritura maria sub annis,
Illibata sacro stupuit se numine fætam.
Ut rosa fragranti, quem spirat, odore decorem
Nobilitat, zephirumque sinu intemerata recondit ;
Sic Virgo succensa Dei, quem spirat, amore,
Pura magis, fovet illabens in viscera flamen.

Ouvrage déjà décrit d'ailleurs.

DUCHAMP, 1745, In-4°.

La bataille de Fontenoy, poëme. V[e] édition, augmentée de plusieurs vers et de beaucoup de nottes instructives et utiles.

Quoy, du siècle passé le fameux satirique
Aura pris dans ses mains la trompette héroïque
Aura chanté du Rhin les bords ensanglantés.
Et vous quand votre Roy, dans des plaines de sang
Voit la mort devant lui voler de rang en rang;
Tandis que de Tournay foudroyant les murailles,
Il suspend les assauts pour courir aux batailles. .
Français vous garderiez un indigne silence?
Aux champs de Fontenoy, volez, accourez tous...

. . . .

Grand Roy! Vienne se tait, Londres pleure et admire;
Et de l'Èbre à la Seine, en tous lieux on entend :
« Le plus chéri des Rois est aussi le plus grand. »

DUCHAMP, 1749, In-4°.

Édit du roi du mois d'octobre 1749, portant union de la cité d'Arras à la ville d'Arras.

7 pages.

Le roi rappelle dans son préambule qu'un projet de réunion avait été arrêté par l'ordre et sous le règne de Charles-Quint, et signé même à Anvers par les officiers municipaux des deux villes, en présence des États et du consentement de l'Évêque et du chapitre d'Arras, qu'une opération si désirable avait été suspendue par des oppositions, ce qui a causé un préjudice très considérable à leurs propres intérêts, tant parce que le défaut d'uniformité tient les habitans des deux villes dans des divisions continuelles, que parce que l'inégalité des impôts augmentant la consommation dans la cité au préjudice de la ville, il en résulte une diminution considérable sur

les revenus de cette dernière, qui se trouve actuellement obérée. « Nous avons reconnu que nous ne pourrions rien faire de plus avantageux pour l'intérêt des deux villes et de leurs habitans que de consommer, par notre autorité, une union qu'ils ont autrefois eux-mêmes demandée, et qui se trouve déjà exécutée en partie, soit par leur réunion sous le même gouvernement militaire, soit par la démolition d'une partie des remparts qui les séparaient, et si d'un côté la ville d'Arras tire quelque utilité de cette réunion par la répartition plus exacte des charges et impositions, les habitans de la Cité en seront aussi dédommagés par le titre qu'ils acquéreront de citoyens de la ville capitale de la province d'Artois, et le droit de jouir en conséquence de tous les privilèges et honneurs attachés à cette qualité. »

N.-B.—Une note manuscrite de M. Dubois, de Duisans, ancien conseiller au conseil d'Artois, porte la liste comparative des charges municipales avant et après l'édit: Ces charges auraient été, selon lui, de 17,692 fr. avant, et de 21,340 fr. après la réunion.

GUY DE LA SABLONNIÈRE, 1749, In-4°.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 20 décembre 1749, par lequel S. M. autorise le magistrat et la communauté d'Arras, pour l'embellissement de la ville, qui par là se trouverait en peu de temps augmentée d'un nouveau quartier, à abattre, à ses frais, la portion de rempart existant entre la dite ville et la citadelle, d'en mettre le sol au niveau de la rue des Capucins, à acheter tous les fonds de terre se trouvant dans le même espace, à vendre tout le terrain en différentes portions, sous la condition d'y bâtir suivant les plans donnés; enfin, à détourner le cours de la rivière du Crinchon, et lui former un nouveau lit en ligne droite, pour se rendre derrière les fours de la maison blanche, où elle se déchargera dans le ruisseau qui borde les allées dites de la Reine.

Autre arrêt du Conseil et lettres-patentes pour protéger les mayeur et échevins contre les prétentions fiscales du bureau des finances de Lille, relativement à ces mêmes terrains.

Le tout enregistré au Conseil Supérieur le 18 juin 1774, et comprenant 14 pages.

MICHEL NICOLAS, 1757, in-4°.

Vers allégoriques sur la naissance de Monseigneur le comte d'Artois, mis en musique par M. Priez, maître de musique de la cathédrale d'Arras, pour la fête donnée par les États d'Artois, le 21 novembre 1757.

5 pages non chiffrées.

Début :

UNE VOIX SEULE.

Dans les jardins pompeux du plus chéri des Rois
Un lis aimable vient d'éclore :
Et Louis veut que les champs de l'Artois
Soient embellis de ce présent de Flore...

CHŒUR FINAL :

Tes rejetons seront l'amour
Et l'ornement de tous les ages :
Et nos derniers neveux leur rendront les hommages
Que nos cœurs et nos voix t'adressent en ce jour.

MICHEL-NICOLAS, 1768, In-4°

Arrest du Conseil du Roi du 15 juillet 1768, qui règle provisionnellement la constitution municipale des villes de la province d'Artois.

7 pages.

« Sur ce qui a été représenté au Roi par les états de la province d'Artois, que, dans les villes dont l'administration municipale et l'exercice de la justice appartiennent aux mayeurs et échevins, il serait nécessaire de régler ce qui doit être observé

d'une manière conforme aux usages et priviléges de la dite province. »

NICHEL-NICOLAS, 1768, In-4°.

Edit du Roi concernant les ordres religieux du mois de mars 1768. 8 pages.

Quoique nous ayons la satisfaction de voir dans notre royaume un nombre considérable de religieux offrir le spectacle édifiant d'une vie régulière et laborieuse, il n'en est pas moins de notre devoir d'écarter avec soin tout ce qui pourroit introduire dans les cloîtres le regret et le repentir, y altérer l'esprit primitif des règles établies, et y amener, avec le relâchement, tous les malheurs qu'il entraîne. La fixation de l'âge auquel on pourroit être admis à la vie religieuse nous a paru devoir être le premier objet de notre attention, comme le moyen le plus propre de prévenir les dangers d'un engagement prématuré. Nous avons cru qu'il était de notre sagesse d'éprouver un terme mitoyen, qui ne fut ni assez reculé pour éloigner du cloître ceux qui y seroient véritablement appelés, ni assez avancé pour y admettre ceux qu'un engagement téméraire pourrait y conduire; nous avons donc choisi pour les hommes le même âge que celui qui a été prescrit par l'église pour leur entrée dans les ordres sacrés, et pour les filles, nous avons préféré l'âge auquel il est le plus ordinaire de pourvoir à leur établissement; l'âge est en conséquence fixé à **21** ans révolus pour les hommes, et à **18** ans également révolus pour les filles, par l'article **1**er. Suivent d'autres mesures; notamment, l'article **7** porte que tous les monastères d'hommes seront composés : les monastéres non réunis en congrégations, de quinze religieux au moins, non compris le supérieur; et ceux qui sont réunis en congrégation, de huit religieux au moins.

MICHEL-NICOLAS, 1770, In-4°.

Règlement du Conseil provincial et supérieur d'Artois, du 15 septembre 1770, portant défenses de laisser entrer dans la province des bêtes à cornes, venant des cantons de la Flandre, où il règne une maladie épidémique.

3 pages.

La cour extraordinairement assemblée pendant les vacations, ordonne qu'il sera fait par tous les villages de cette province qui sont dans la distance d'une lieue des endroits où règne la maladie des bêtes à cornes, une garde perpétuelle pour en empêcher l'entrée en Artois, et si, malgré les dites gardes, il s'y en introduisoit, les dits bestiaux seront tués sur le champ et les conducteurs condamnés en 500 livres d'amende, dont la moitié au profit de Sa Majesté, l'autre au profit des personnes qui les arrêteront ou les dénonceront.

MICHEL-NICOLAS, 1771, In-4°.

Jugement de par le Roi, et de MM. les lieutenans particuliers, officiers et hommes de fief du bailliage royal et gouvernance d'Arras.

4 pages.

« . . . Considérant que selon l'esprit de l'art. 5 de la coutume générale d'Artois, les flots et flégards, les rues et chemins appartiennent au seigneur, que lui seul y a droit de justice; que cependant les mayeur et échevins de la ville d'Arras au mépris de ces lois positives... ont rendu le 18 de ce mois un jugement qu'ils ont fait publier et afficher, par lequel ils s'attribuent le droit imaginaire... de faire des réglemens de police... et de disposer des rues et des places publiques de cette ville; que c'est le comble de l'illusion de la part desdits mayeur et échevins... en conséquence déclarent nul et de nul effet... le juge-

ment... du 18 de ce mois... Comdamnent les mayeur et échevins... chacun en leur propre et privé nom, en l'amende coutumière de 60 sols parisis ; condamnent pareillement en l'amende de 60 sols parisis, le nommé Cramé, sergent à Verge, pour avoir publié et affiché le dit jugement ; font défenses à tous maîtres et ouvriers maçons de s'adresser auxdits mayeur et échevins pour obtenir aucun alignement. . à tous propriétaires... de fonds maisons et héritages de s'adresser auxdits échevins pour constructions, reconstructions, décorations et alignemens de leurs maisons... faisant face aux ruës, places et flégards... Ainsi fait et donné en jugement en chambre du Conseil du bailliage royal et gouvernance d'Arras en l'hôtel de l'intendance, lieu emprunté, à cause de la caducité des batimens de la gouvernance, le 28 mai 1771. Signé Rocourt. »

Puisque nous posons quelques jalons pour guider ceux qui voudront écrire les annales de l'imprimerie à Arras, nous devons nous arrêter à la date de 1774.

A cette époque, en effet, se célébrait le mariage de M. Nicolas, imprimeur-éditeur des intéressans *Calendriers de Picardie et d'Artois*, avec Mlle Cécile Soyez, d'Amiens, qui devait les continuer sous le nom de Ve Nicolas. Il parut, à cette occasion, une composition originale des *compagnons* de leur imprimerie que nous devons enregistrer et faire connaître au moins par extraits, comme œuvre et impression locales :

ÉPITHALAME

A l'occasion du mariage de M. Nicolas et de Mlle Cécile Soyez, celebré à Amiens le 23 août 1774. (Les mots suivants en lettres italiques sont imprimés en rouge.)

Par l'ordre du charmant amour
Un soleil pur luit sur *Cécile*.

Qui, loin de nous, dans son asyle
Vit éclorre le plus beau jour...
Un aimable *mortel* aussi tendre que sage,
Lui témoigne les droits qu'elle a sur son hommage
Il aime, il est aimé, l'un et l'autre est heureux
Quelle foule à l'autel les suit
Tout court, tout vole, tout s'empresse
C'est partout la même allégresse
Et partout l'amour la produit...
Aimable *époux* que j'aime et je révère
Et vous jeune *beauté* dont les rares talents
Et la douceur de caractère
Ont assorti les attraits sémillans...
Que je voudrais à vos années
Joindre les miennes encor
Et les rendre aussi fortunées
Que l'étaient celles de *Nestor*.
De votre *union* si belle et si charmante
Puisse éclore bientôt un *gage* précieux
Puisse de jours sereins une chaîne brillante
Embellir votre vie et couronner vos vœux.
En portant vos *noms* jusqu'aux cieux
Je crois prendre une route sûre
Pour dire à nos derniers neveux
Qu'on goûte une allégresse pure
Quand nos *protecteurs* sont heureux.

Présenté le 30 août 1774, par les *compagnons* de leur imprimerie.

Un souffle poëtique semblait échauffer, en ce tems, les ateliers d'imprimerie d'Arras et les animer d'une noble émulation ; auprès de l'épithalame présenté par les compagnons de l'imprimerie de M. Nicolas, vient se placer un soi-disant *quatrain* sur le mariage de Mlle Victoire Leroi avec M. Delabarre, avocat, présentés *(sic)* par les compagnons imprimeurs de M. de La Sablonnière.

Ici nous ne pouvons extraire, nous serions forcés de produire l'œuvre en entier, car il s'agit d'un acrostiche sur ce texte : « *Vive M. Leroi et son époux.* » Il faut seulement admettre que *M.* signifie *Mademoiselle*, c'est une *licence poëtique* semblable à celle qu'avoue l'auteur pour le vers commençant par *X.*, pour Xavier. Signé DESMAZIÈRES, grammairien et correcteur d'imprimerie.

Enfin, puisque nous reproduisons les œuvres de nos imprimeurs, citons encore les vers suivants présentés à M. Bataille, ancien procureur-général :

Début des vers latins :

Sat Lacrymis, Xaveri; justum compesce dolorem...
Annuit omnipotens votis precibusque diurnis.
Nunc ergo oblatum Cæli memorabile munus
Accipias ; idem sanguis duplicabit amorem
Coujugis, in sponsâ germanâ attende priorem...
O, te, quis, Xaveri, felicior extitit unquam !

Mettons en parallèle ces vers français, sous titre de : *traduction.*

... Tes vœux sont parvenus jusqu'à l'Être suprême
Ton cœur redemandait ton épouse au destin,
Vois-la, du haut des cieux, t'ordonner elle-même
De disposer librement de ta main,
C'est elle qui t'invite à choisir d'Esquerchin...
Par les liens du sang déjà vos cœurs unis
D'un double amour vont sentir tout le prix,
Applaudis-toi, Xavier, bénis ta destinée.

MICHEL NICOLAS, 1775, in-4°.

Mandement de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque d'Arras, Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, qui ordonne que le *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises, en actions de grâces du sacre du Roi

32 pages.

« Appelé à cette sainte cérémonie pour en être l'un des ministres, nous avons été témoin du spectacle le plus sublime... dans le moment surtout où le jeune Monarque prenoit le Ciel à témoin de la résolution où il est... d'être toujours le père, le protecteur et le bienfaiteur de ses sujets. Attendri et pénétré de reconnoissance, ce bon Peuple répondoit à ces sermens, gages précieux de notre bonheur, par les témoignages les plus éclatants de son amour, et l'air retentissait de ses acclamations : *Vivat Rex.*

» Que tous les cœurs réunis aux pieds de son trône portent encore la même union aux pieds des autels. Demandons à l'Etre-Suprême, qui veille si visiblement sur cette monarchie, de conserver les jours d'un Prince dont le règne sera l'époque d'une *heureuse et salutaire révolution...* »

Mrg. de Conzié, qui écrivait ceci le 6 novembre 1775, ne se doutait guère alors qu'il se verrait lui-même chassé de son siége par cette *révolution*, qu'il saluait d'avance d'une manière si prophéthique..

GUY DE LA SABLONNIÈRE, 1777, in-4°,

Ordonnance du Roi concernant les mendians (30 juillet 1777). 4 pages.

Sa Majesté s'étant fait rendre compte des mesures qui ont été prises depuis plusieurs années pour détruire la mendicité dans le royaume, soit en formant des ateliers de charité pour occuper les pauvres valides, soit en donnant des secours aux hôpitaux, soit en prenant des précautions pour faire rentrer dans leurs familles ou leur communauté ceux qui s'en étaient éloignés par le malheur des temps ou par libertinage; elle n'a pu qu'être étonnée qu'il put encore exister des mendians. Et vou-

lant détruire à jamais une profession qui rend à charge à la société une multitude aussi considérable d'individus et dans laquelle la plupart des crimes prennent leur source, elle a ordonné ce qui suit :

Art. 1er. Les lois qui proscrivent la mendicité et notamment les déclarations des 18 juillet 1724 et 3 août 1764, seront exécutées.

Art. 2. Tous les mendians de l'un et de l'autre sexe, vagabonds ou domiciliés, seront tenus, dans le délai de quinze jours, de prendre un état, emploi, métier ou profession qui leur procurent les moyens de subsister sans demander l'aumône.

Art. 3. Passé ce délai, tous mendians quelconques qui seront trouvés soit dans les campagnes ou sur les grandes routes, soit dans les rues des villes ou villages, soit aux portes des maisons, des lieux publics ou dans les églises, et notamment aux postes et auberges, de quelque âge et sexe qu'ils soient, seront arrêtés et conduits dans les prisons.....

Versailles, 30 juillet 1777. — Visé, le 14 août, par Caumartin, intendant de Flandre et Artois.

GUY DE LA SABLONNIÈRE, 1774, In-4°.

Ode sur l'érection de la Société Littéraire d'Arras en Académie Royale, présentée le jour de la séance publique de 1774.

4 pages encadrées, avec une vignette.

MICHEL NICOLAS, 1778, in-4°.

Examen des faits relatifs à l'opération de la symphise, pratiquée à Arras par M. Retz, docteur en médecine, et M. Louis Lescardé, médecin en chirurgie, ou réponse faite par nous médecins et chirurgiens de cette ville, au détail de cette opération, publiée *(sic)* dans les

Affiches de Picardie*, etc., n° 19, pages 74 et 75, avec cette épigraphe : *Plus mali à medico, quam à morbo est, si vel imperitiâ vel audaciâ peccet.

20 pages.

La discussion roule en théorie comme en fait sur cette question : ***La section de la symphise des os pubis, dans les accouchemens, est-elle utile ou préjudiciable au public ?***

Le mémoire se termine ainsi :

« Notre intention n'est pas d'engager un démêlé littéraire. Le public est trop ennuyé depuis long-temps de ces petites haines qui déshonorent les deux partis. Nous n'avons eu d'autre désir que celui d'éclairer nos citoyens sur leurs véritables intérêts, dans une opération que personne ne connaît encore. Notre but est rempli, si nous pouvons les arracher à la sécurité funeste que leur inspirerait peut-être la publication infidèle de succès que nous désavouons. Nous voulions taire l'événement dont on a vu le détail ; mais puisque M. Retz l'annonce et l'altère, il nous force à rompre un silence fait pour nuire au public et à nous. Nous prions M. Retz de ne plus mettre, dans la suite, sous les auspices de deux corps, seuls juges en cette matière, des entreprises dont nous lui abandonnons volontiers toute la gloire, pour ne pas en partager la témérité. »

15 mai 1778.

Ont signé : MM. de Larsé, Willemez, Durut, Hazard, Delecourt, Beauvais, Toursel, Blondel, Taranget fils, *médecins ;* Durand, Arrachart, Nonot, Précourt, Hazard, *chirurgiens.*

LISTE

des

MEMBRES RÉSIDANS, HONORAIRES ET CORRESPONDANS DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE :

PRÉSIDENT.

MM. RÉPÉCAUD, ancien colonel du génie, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de St-Louis, de St-Ferdinand d'Espagne, membre de l'Institut des Provinces et correspondant de l'Académie de Douai.

CHANCELIER.

PROYART, chanoine titulaire, vicaire-général du diocèse.

VICE-CHANCELIER.

A. LAROCHE (de Duisans), ancien magistrat.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CORNILLE, président du tribunal civil, ancien représentant à l'assemblée constituante.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

DE MALORTIE, professeur au collége d'Arras.

ARCHIVISTE PERPÉTUEL.

MM. BILLET, avocat, ancien membre du conseil général du Pas-de-Calais.

ARCHIVISTE ADJOINT ET BIBLIOTHÉCAIRE.

GODIN, archiviste du département.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. CRESPEL-DELLISSE *, fabricant de sucre indigène.

THELLIER DE SARS, ancien président du tribunal civil d'Arras.

CORNILLE, président du tribunal civil d'Arras, ancien représentant à l'Assemblée Constituante.

HARBAVILLE *, ancien conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes.

BILLET, avocat, ancien membre du conseil général.

HERLINCOURT (le baron d') *, député au Corps Législatif, membre du Conseil général.

BRÉGEAUT, pharmacien, professeur à l'École de médecine.

COLIN (Maurice), O. *, ancien maire d'Arras et président du tribunal de commeree.

WARTELLE (Charles) *, membre du conseil général, ancien représentant à l'assemblée nationale.

RÉPÉCAUD, C. *, colonel du génie en retraite.

BROY, ex-professeur au collége d'Arras.

COLIN (Henri), juge-suppléant au tribunal civil d'Arras

LEDIEU, directeur de l'École de médecine.

HÉRICOURT (le comte d'), maire de Souchez, membre de l'Institut des provinces et de plusieurs sociétés savantes.

MM. PARENTY (l'abbé), chanoine titulaire, vicaire général.

GODIN, archiviste du département.

DERBIGNY ✻, ancien directeur de l'enregistrement et des domaines.

CARON, ex-professeur au collége d'Arras, bibliothécaire.

PLICHON ✻, maire d'Arras, ancien représentant à l'assemblée nationale.

PROYART, chanoine titulaire, vicaire général.

LESTOQUOY, docteur en médecine.

DE MALLORTIE, sous-principal au collége d'Arras.

LECESNE, avocat, ancien conseiller de préfecture, 1er adjoint à la mairie d'Arras.

LINAS ✻, membre non résidant du comité historique.

DUTILLEUX, peintre.

ROBITAILLE, chanoine titulaire.

A. PARENTY, chef de division à la Préfecture.

A. LAROCHE, ancien magistrat.

DAVAINE ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département du Pas-de-Calais.

L. WATELET, ancien magistrat.

MEMBRES HONORAIRES.

BIOT, membre de l'Institut.

BLANQUART DE BAILLEUIL, intendant militaire, ancien membre résidant, à St-Aignan, près Clermont (Oise).

BOISTEL, juge au tribunal de première instance de Béthune, ancien membre résidant.

BURDET (Aimé), ancien membre résidant.

CAUMONT (de), président de l'Institut des Provinces.

MM. Cournault C. ✻, colonel du génie en retraite, ancien membre résidant.

Dainez, officier de l'Université en retraite, ancien membre résidant.

Delalleau, ancien Recteur de l'Académie du Pas-de-Calais, ancien membre résidant.

Dorlencourt aîné, juge au tribunal de première instance de Douai, ancien membre résidant.

Drapier ✻, inspecteur des ponts-et-chaussées, ancien membre résidant, demeurant à Paris.

Dudouit ✻, ancien maire d'Arras, ancien membre du Conseil général.

Du Hamel (le comte Victor) ✻, ancien Préfet du Pas-de-Calais.

Duhays, ancien membre résidant.

Fayet ✻, Inspecteur de l'Académie de la Haute-Marne, ancien membre résidant.

Foissez, professeur en retraite, ancien membre résidant.

Gauja ✻, ancien préfet du Pas-de-Calais.

Hautecloque ✻, (baron de), ancien maire d'Arras.

Kerckhove (le comte de), président de l'Académie d'archéologie de Bruxelles.

Lallier, vice-président du tribunal de première instance de Lille, ancien membre résidant.

Lamarle, directeur de l'école des ponts-et-chaussées à Gand, ancien membre résidant.

Lenglet, président du tribunal de St-Pol, ancien membre résidant.

Larzillière, professeur de mathématiques, ancien membre résidant.

MM. LÉTANG (de), G. O. ✵, général de division, sénateur.
LEVERRIER, de l'Institut, sénateur.
LUYNES (le duc de), membre de l'Institut.
MONTALEMBERT (le comte de), de l'Académie Française.
PARISIS, évêque d'Arras.
PAYEN, membre de l'Institut.
PELIGOT, de l'institut.
VÉNE, ✵, officier du Génie en retraite, ancien membre résidant.
VINCENT, membre de l'Institut.
WARENGHIEN (de) ✵, conseiller à la cour impériale de Douai, ancien membre résidant.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. DELZENNE, ancien professeur de mathématiques, à Lille.
DEMARLES ✵, pharmacien à Boulogne.
DESBROCHETS ✵, chef de bataillon du génie en retraite.
HURTREL-D'ARBOVAL, médecin-vétérinaire.
WILLERMÉ, docteur en médecine, à Paris.
BARBIER, docteur en médecine, à Amiens.
MARGUET, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lausanne.
MORIN, littérateur, à Paris.
PRÉVOST ✵, ancien maire, membre du conseil général, à Hesdin.
TORDEUX, pharmacien, à Cambrai.
RAYMOND, littérateur, à Chambéry.

MM. PETIT, littérateur, à Péronne.

LE GLAY ✻, (le docteur), conservateur des archives générales du département du Nord, membre correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), à Lille.

COQUIN, docteur en médecine, à Péronne.

DE RHEIMS, pharmacien, à St-Omer.

DEVILLY, littérateur, à Metz.

HÉDOUIN, avocat, à Valenciennes.

DESMAZIÈRES, botaniste, à Lille.

SALGUES, docteur en médecine, membre de l'Académie de Dijon.

DEROSNE (Charles), à Paris.

DUBRUNFAUT, professeur de chimie, à Paris.

LEFEBVRE, cultivateur, à Coulogne-lez-Calais.

CORNE, ancien représentant, ancien procureur général à la Cour d'appel de Paris, à Douai.

ÉVRARD (P.-B.), docteur en chirurgie, à St-Omer.

LABARRAQUE, pharmacien, à Paris.

PIERQUIN, docteur en médecine, à Montpellier.

QUENSON ✻, président du tribunal civil de St-Omer.

DUCHAUSSOY, commandant au corps royal d'artillerie, à Cambrai.

PERROT, géographe, à Paris.

MALO (Charles), homme de lettres, à Paris.

AUDIFFRET, homme de lettres.

FOURMENT ✻ (le baron de), sénateur, à Cercamp.

MAUGE, homme de lettres.

DE FÉRUSSAC.

AUDOUIN, naturaliste, à Paris.

MM. MONTESQUIOU (Anatole de).
MOUFLE (Auguste), littérateur, à Paris.
DECAYEUX, conseiller, à Amiens.
KUHLMANN, professeur de chimie, à Lille.
BARROIS (Théodore), filateur, à Lille.
CELNART (Mme Élisabeth), à Clermont-Ferrand.
DUSEVEL (H.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Amiens.
DUCROQUET, agriculteur, à Montrésor, par Loches.
RIVAIL, chef d'institution, à Paris.
D'ASTIS *, ancien directeur des contributions directes.
WAINS-DEFONTAINE.
BOURRELET (l'abbé).
DANCOISNE, notaire, numismate, à Hénin-Liétard.
DUTHILLEUL, bibliothécaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.
SAINT-AMOUR (Jules), homme de lettres et ancien représentant, à St-Omer.
ROBERT (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, au Transloy.
SAUVAGE, homme de lettres, à Évreux.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres à Paris.
LE GLAY (Edward) *, sous-préfet à Gex, membre de plusieurs sociétés savantes.
ROUVER (Jules), numismate, rédacteur à l'administration générale des Postes, à Paris.
SCHAYES, conservateur du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles
TAILLIAR *, conseiller à la Cour impériale, membre de plusieurs sociétés savantes, à Douai.

MM. Dénoix (Mme Fanny), à Beauvais.
Labourt, ancien magistrat, à Doullens.
Doublet de Bois-Thibault, à Chartres.
Le Bas (Philippe), même de l'Institut, à Paris.
Corblet (l'abbé).
Lesbros *, colonel du génie retraité.
Quenson *, juge au tribunal d'Hazebrouck.
Derbigny fils, ancien conseiller de préfecture, à Lille.
Dard (le baron Camille), avocat à la cour impériale de Paris.
Robert (Victor), homme de lettres, à Paris.
De Coússemacker, juge, à Lille.
Dinaux (Arthur) *, rédacteur en chef des archives du Nord, à Montataire (Oise).
Botson (Louis), docteur en médecine, à Equerchin (Nord).
Henneguier, avocat, membre de la commission départementale des monumens historiques, à Montreuil.
Gachet, (Émile), chef du bureau paléographique, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.
Godefroy de Méniglaise (le marquis de), homme de lettres, à Paris.
Gomart, secrétaire de la société des sciences, belles lettres et agriculture de St-Quentin.
De Laplane (Henri), ancien député, inspecteur des monumens historiques, secrétaire perpétuel adjoint de la société des Antiquaires de la Morinie, à St-Omer.
De Cuyper (J.-B.), membre de plusieurs sociétés à Anvers.
De Kerckhove (le vicomte Eugène), membre de l'Académie d'archéologie, à Anvers.

MM. SCHAEPKENS, professeur de peinture à Maestrick.

DELVINCOURT (Jules), membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

THOMASSY (Raymond), homme de lettres.

DANVIN (Bruno), docteur en médecine,, à St-Pol.

DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à St-Omer.

DE SAINT-GENOIS (le baron Jules) ✲, ancien archiviste de la Flandre, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

DE BAECKER, homme de lettres, à Bergues.

LE BIDART DE THUMAIDE (le chevalier), secrétaire général de la Société libre d'émulation, à Liège.

DE BERTRAND (Raymond).

GARNIER, conservateur de la bibliothèque d'Amiens.

DE BARTHELEMY.

KERVYN DE LITTENHOVE, à Bruges.

COUSIN, à Dunkerque.

MAIRESSE, directeur du télégraphe électrique, à Lille.

DERODE, homme de lettres, à Dunkerque.

BIGANT, conseiller à la cour de Douai.

MORAND, juge suppléant au tribunal de Boulogne.

DORVILLE, ancien employé à l'administration centrale des lignes télégraphiques.

DE SÈDE (Gustave), chef de division à la Préfecture du Pas-de-Calais.

GOETHAS, bibliothécaire de la ville de Bruxelles.

D'AUSSY, (H.), homme de lettres, membre de plusieurs sociétés savantes, ancien auditeur au Conseil d'Etat, ancien Sous-Préfet de la Rochelle, à Saint-Jean d'Angely.

VÉRET, médecin-vétérinaire, à Doullens.

SOCIÉTÉS SAVANTES

ET INSTITUTIONS

Avec lesquelles l'Académie est en rapport et en communication de Mémoires.



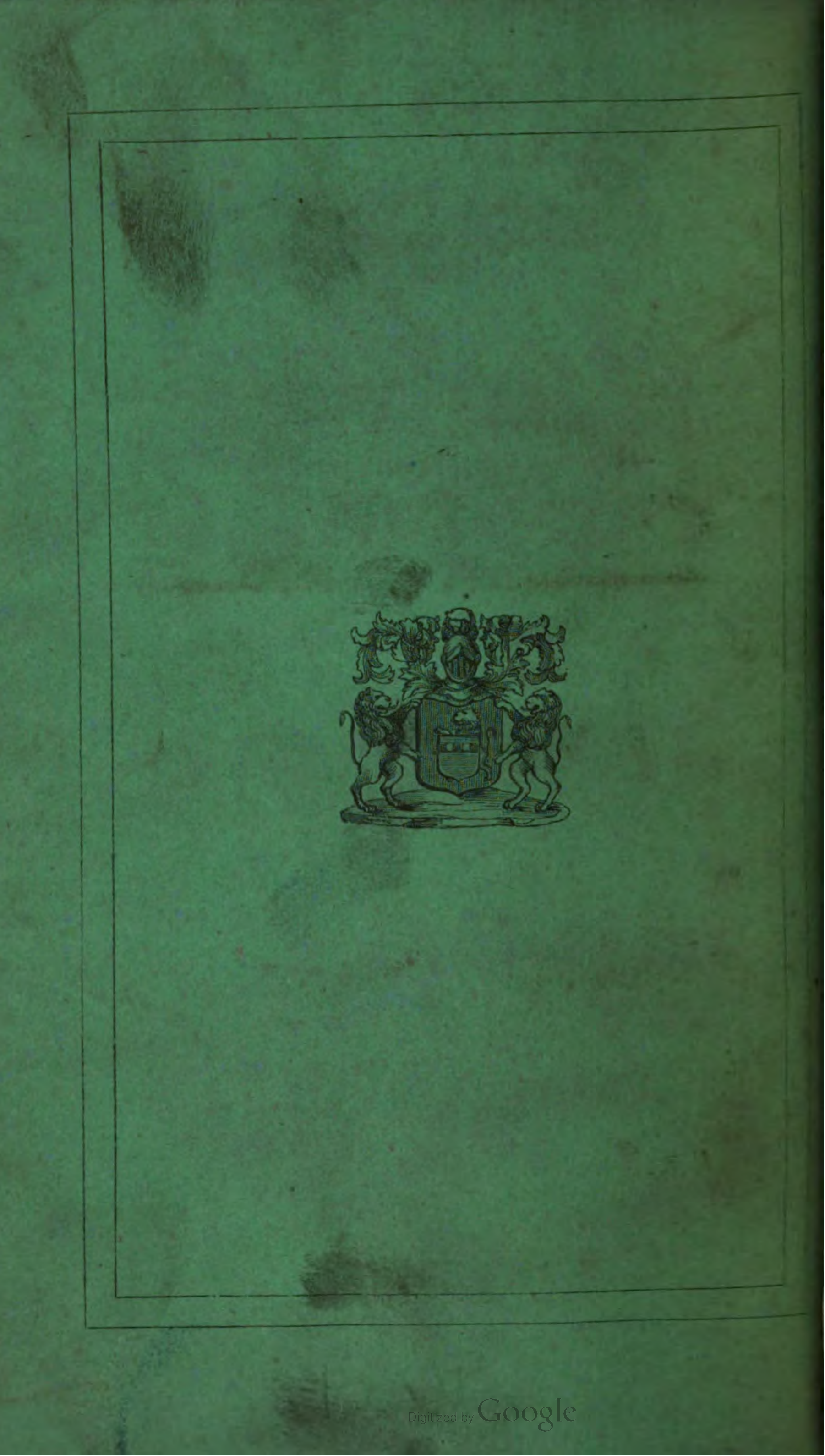
Académie de Metz.
— de Bruxelles.
— de Toulouse.
— de Caen.
— des Sciences de Paris.
— de Dijon.
— du Gard, à Nîmes.
— des Sciences, Agriculture, etc., du département de la Somme, à Amiens.
— de Bordeaux.
Archives départementales du Pas-de-Calais.
— du Nord.
Athénée du Beauvaisis à Beauvais.
Athenœum (l') François.
Bibliothèque des Sociétés savantes à Paris.

Bibliothèque du Muséum, à Paris.
— d'Arras.
— de St-Omer.
— d'Aire sur la Lys.
— de Béthune.
— de Calais.
— d'Hesdin.
— de St-Pol.
— de Cambrai.
— de Lille.
— royale à Bruxelles.
— de la Sorbonne.
Collége communal d'Arras.
Comité des arts et monumens, à Paris.
École centrale des arts et manufactures, à Paris.
M. le Ministre de l'instruction publique, à Paris.
Séminaire (grand) d'Arras.
Société Française, à Paris.
— archéologique, historique et scientifique de Soissons.
— des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
— centrale d'Agriculture, à Paris.
— d'Agriculture du département de l'Aube, à Troyes.
— des Antiquaires de Beauvais.
— d'Agriculture du département de la Drôme.

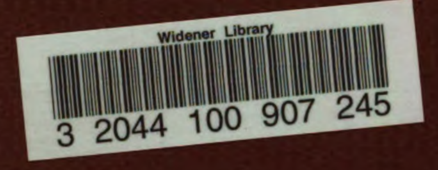
TABLES DES MATIÈRES.



ARRAS, TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE A. COURTIN,
Rue du 29 Juillet.






Widener Library
3 2044 100 907 245